



IMPLIQUER LES FILLES, LES GARÇONS ET LES JEUNES EN TANT QUE CITOYENS ACTIFS

PRISE DE POSITION DE PLAN INTERNATIONAL

MARS 2020

IMPLIQUER LES FILLES, LES GARÇONS ET LES JEUNES EN TANT QUE CITOYENS ACTIFS : LA PRISE DE POSITION DE PLAN INTERNATIONAL

Tous les enfants et les jeunes ont le droit de s'exprimer librement et d'influencer les décisions qui définiront le monde qui les entoure. Les filles et les jeunes femmes en particulier, sont freinées par les inégalités de genres et l'oppression freinent particulièrement les filles et les jeunes femmes, empêchant leur accomplissement en tant que citoyennes et leadeuses à part entière. Les normes patriarcales et les barrières structurelles à l'origine de ces injustices doivent être détruites, afin que tous les enfants et les jeunes puissent jouir de leurs droits civiques et politiques et que leurs voix comptent en tant qu'acteurs actifs du changement.

S'ATTAQUER AUX NORMES ET BARRIERES SEXISTES À LA PARTICIPATION

- Plan International a la conviction qu'il est essentiel de garantir l'accès des filles aux espaces de décisions et aux postes à responsabilités à toutes les étapes de leurs vies, afin de construire un monde où les filles et les femmes sont libres de s'épanouir à travers les politiques, l'économie et la société.
- Nous devons également remettre en cause les inégalités et les normes de genre portant atteinte aux droits civiques et politiques et au leadership des filles et des jeunes femmes, et perpétuent ainsi les relations de pouvoir inégales. La pratique dangereuse de certaines traditions, croyances, et normes sociales, ne doit pas justifier le fait que des pays émettent des réserves au sujet de certaines conventions et accords internationaux, mettant ainsi en péril la participation des enfants et des jeunes, et encourageant les discriminations sexistes.
- Nous reconnaissons qu'il est de la responsabilité des gouvernements de

remettre en question les inégalités de genre et d'admettre que cela nécessite l'implication d'acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux. En tant que bénéficiaires, détenteurs de droits, et agents du changement, les garçons et les hommes jouent un rôle crucial dans l'opposition aux normes dominantes de masculinité et de pouvoir.

ACTION COLLECTIVE ET ACTIVISME HORS PROCESSUS ET STRUCTURES OFFICIELS

- Plan International soutien l'activisme des jeunes et le droit de réponse des filles et des jeunes femmes aux inégalités de genre et aux violations des droits humains les plus fondamentaux. Cela inclut les contextes où les lois locales sont en contradiction avec les droits fondamentaux.
- Les mécanismes de gouvernance sont souvent inaccessibles et peuvent reproduire les systèmes oppressifs auxquels les filles et les jeunes femmes tentent de résister. Lorsque les structures de gouvernance ne permettent pas une participation significative,

s'impliquer dans l'activisme est souvent la seule alternative possible, afin que les voix des jeunes soient entendues dans les débats sur les politiques publiques.

- Faire entendre leurs voix fait partie des droits de tous les enfants et des jeunes, y compris les filles et les jeunes femmes dans toute leurs diversités. Soutenir le renforcement du mouvement et l'action collective menée par les jeunes est essentiel afin d'influencer l'évolution des inégalités de genre. Cela a le pouvoir de changer les normes et les comportements, et ainsi de créer un changement social positif et durable.
- Soutenir la participation civique des enfants et des jeunes dès leur plus jeune âge, leur permet de mettre à profit leur autonomie et leur pouvoir, et les dote des compétences, expériences et réseaux nécessaires pour devenir de véritables acteurs du changement. S'impliquer dans les mouvements sociaux peut émanciper les filles et les jeunes femmes, cultiver leurs ambitions de leadeuses, renforcer leur assurance et leur apporter les compétences nécessaires afin de mener le changement.
- La citoyenneté active des enfants et des jeunes, hors processus et institutions officiels, doit être encouragée. Dans ce contexte, leur autonomie doit être respectée et libre de toute intrusion non désirée des adultes. De plus, les lois et réglementations nationales doivent permettre aux enfants et aux jeunes de faire le choix de s'organiser au sein d'un mouvement ou d'une association, et de s'enregistrer officiellement ou non, sans que cela puisse avoir de répercussions sur leurs activités.
- Les enfants et les jeunes qui agissent pour la promotion, la protection, et l'expression de leurs droits fondamentaux ainsi que ceux des autres, doivent être considérés comme des défenseurs des droits humains et recevoir une

protection similaire, comme détaillé dans la Déclaration des défenseurs des droits humains¹, même lorsque ceux-ci font le choix de ne pas porter cette étiquette. Les filles et les femmes défenseuses des droits humains, ainsi que les autres défenseurs des droits humains, qui œuvrent à la défense des droits des femmes ou de l'égalité des genres, sont considérés comme des défenseurs des droits des femmes².

- Un environnement favorable doit être créé et protégé, afin que les organisations de jeunes et les filles défenseuses des droits humains soient en mesure de participer à la vie publique de façon significative et égalitaire. Quelques soient les efforts déployés afin de protéger et d'émanciper les enfants en tant que défenseurs des droits humains, un point de vue porté sur le genre doit être appliqué, dans le but de reconnaître et d'adresser les menaces et les violences spécifiques auxquels font face les filles et les jeunes femmes.
- Les espaces numériques et en ligne jouent un rôle positif en termes de renforcement de mouvement, de formation et de connexion entre activistes, ainsi le harcèlement des filles et des jeunes femmes ne doit pas y être toléré. Des mesures pour protéger et émanciper les enfants en ligne, notamment par des actions spécifiques pour les filles, les jeunes femmes et les femmes défenseuses des droits humains dans toutes leurs diversités, doivent être un élément central aux lois et politiques qui régulent la technologie numérique et les espaces en ligne. Les plateformes numériques doivent être responsables de la sécurité en ligne.
- Plan International ne cautionne aucun acte de violence pouvant être utilisé comme tactique par les activistes afin d'inciter au changement social et politique.

PARTICIPER AUX PROCESSUS ET INSTITUTIONS POLITIQUES OFFICIELS

- Soutenir la citoyenneté active des enfants et des jeunes est un indicateur clé de bonne gouvernance. Promouvoir la participation des enfants et des jeunes, notamment des filles et des jeunes femmes, aux processus décisionnels au niveau local, national, ou communautaire, est essentiel à l'exercice de leurs droits civiques et politiques en tant que citoyens.
- De plus, tout individu a le droit d'être entendu, d'être représenté et de participer aux processus politiques et institutionnels officiels à tous les niveaux, quel que soit son âge, son genre, ou autres caractéristiques. Bien qu'aucune décision les concernant ne devrait être prise sans elles, les filles et les jeunes femmes sont la population la moins représentée, et se voient souvent refuser les espaces et les opportunités d'exprimer officiellement leurs inquiétudes et leurs priorités.
- Les processus participatifs pour les enfants et les jeunes doivent être institutionnalisés à différents niveaux (local, régional et national), avec des mandats définis et significatifs, ainsi que des ressources adéquates. Ces processus doivent être accessibles et intégrer tous les enfants sans discrimination, afin de garantir une participation des filles et des jeunes femmes sur une base égalitaire.
- Des espaces légitimes doivent également être donnés aux enfants et aux jeunes, dans toutes les communautés et tous les programmes de responsabilisation au niveau local. Les mécanismes d'évaluation doivent être adaptés aux enfants, propices à l'égalité des genres et facilement accessibles, afin que les enfants puissent évaluer la qualité et l'efficacité des services publics. Cela peut être fait à partir d'outils tels que le tableau de bord des jeunes citoyens.
- En accord avec la Convention sur les Droits de l'enfant, nous considérons comme enfant toute personne en dessous de l'âge de 18 ans, et encourageons tous les Etats à reconnaître 18 ans comme l'âge légal de la majorité.
- Ni la majorité électorale, ni l'âge d'éligibilité à une fonction publique, ne doivent excéder 18 ans. Lorsque les Etats abaissent l'âge de la majorité électorale en dessous de 18 ans, les filles et les garçons doivent être en mesure de voter lors d'élections gratuites, justes et régulières, sans ingérence des adultes. Des infrastructures et un système éducatif doivent être mis en place afin de s'assurer que tous les enfants, sans discrimination, comprennent leurs droits politiques et civils, savent où obtenir des renseignements utiles, et comment fonctionnent les processus démocratiques dans leurs contextes. De plus, des mesures doivent être entreprises afin de comprendre et adresser les risques accrus de protection, ainsi que les risques potentiels en matière de droits fondamentaux.
- Abaisser l'âge légal du vote en dessous du seuil de la majorité (18) ne doit jamais servir de justification à un abaissement de l'âge en ce qui concerne d'autres droits civiques. Comme exposé dans l'Article 1 du Protocole de la Convention Internationale des droits de l'enfant (UNCRC en anglais) sur l'implication des enfants dans les conflits armés, et dans l'Observation Générale n°4 du Comité des droits de l'enfant, aucune personne âgée de moins de 18 ans ne devrait être autorisée à se marier ou à prendre part au combat.
- Les enfants et les jeunes doivent être informés de leur droit de signalement de toute atteinte aux droits humains, notamment par leur gouvernement national, à travers des mécanismes indépendants, comme énoncé

dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et dans la CIDE respectivement.

- Les institutions et processus politiques doivent être représentatifs, et refléter la société dans son ensemble. De plus, et c'est essentiel, la représentation des genres doit être juste et équitable. Plan International soutient l'introduction de mesures positives afin de retrouver un équilibre, tels que les quotas ou les financements réservés aux candidates féminines. La discrimination positive doit toujours être considérée comme une intervention temporaire, nécessaire jusqu'à ce que la représentation soit plus équitable, et qu'il y ait peu de chance de régression lorsque ces interventions ne sont plus en place.
- Des lois et politiques de soutien sont nécessaires, afin de permettre aux filles et aux femmes de tirer profit de la technologie numérique, d'inclure leurs voix à la prise de décision publique, ainsi que dans le but de permettre leur participation directe aux processus.

CONSTRUIRE LES FONDATIONS DE L'ÉMANCIPATION POLITIQUE

- Les perceptions sociales déplacées et les politiques et pratiques liées à l'âge ont pour conséquence de réduire les chances des enfants et des jeunes de faire valoir leurs opinions. Par conséquent, les opportunités d'implication et de participation aux affaires publiques et politiques leurs sont limitées, et, en raison des normes genrées nocives, les filles et les jeunes femmes sont sujettes à des barrières supplémentaires. Plan International soutient que leurs voix doivent être entendues si nous souhaitons garantir des décisions justes et contribuer à une meilleure justice sociale.

- Les interventions visant à renforcer les capacités des femmes à s'impliquer dans les affaires politiques et publiques doivent être initiées dès l'enfance et constituer un environnement propice. Tous les enfants ont droit à une éducation inclusive et de qualité sur l'évolution des inégalités de genre, notamment une éducation sur les droits humains et les droits civiques, qui les munit de compétences, de connaissances, d'expériences, et d'une conscience critique fournissant l'assurance nécessaire pour s'impliquer dans la vie civique et politique. En ce qui concerne les filles et les jeunes femmes, une éducation civique et le développement de compétences sont essentiels au renforcement de leur parcours vers le leadership.
- Il est crucial d'avoir des modèles féminins afin d'encourager l'aspiration des filles et des femmes à devenir des actrices actives du changement. Les procédés de mentorat et autres méthodes visant à connecter des femmes leadeuses aux générations plus jeunes, doivent être soutenus.
- Les médias ont le pouvoir de modeler, de renforcer et de remettre en question les normes sociétales. Cela entraîne leur responsabilité de garantir que les contenus ne renforcent pas les stéréotypes de genre négatifs. Les contenus doivent activement promouvoir une image publique des jeunes en tant que citoyens actifs, ainsi qu'une image des filles et des jeunes femmes dans toutes leurs diversités, en tant que décisionnaires et leadeuses, à travers des histoires transformatrices de genre.

SOUTENIR LES ENFANTS ET LES JEUNES MARGINALISÉS EN TANT QU'ACTEURS ACTIFS DU CHANGEMENT

- Tous les enfants et les jeunes, notamment ceux en situations de vulnérabilité ; les enfants en situation de handicap ou marginalisés par des inégalités structurelles, les minorités ethno-raciales, les peuples indigènes, les enfants LGBTIQ+ ; doivent être en mesure d'exprimer leurs opinions librement et sans danger, que ce soit en ligne ou hors ligne. Un soutien inclusif doit leur être offert afin de faciliter leur participation active à la vie civique, selon leur âge, leur maturité, leur genre et leurs capacités.
- Les filles et les jeunes femmes en situation de vulnérabilité font face à de multiples formes d'exclusions et de discriminations, ainsi qu'à des obstacles supplémentaires qui empêchent l'exercice total de leur citoyenneté et étouffent leurs voix. Des actions adaptées doivent être entreprises afin de s'assurer que les filles et les jeunes femmes en situation de vulnérabilité, dans toutes leurs diversités, ont accès aux sphères civiques et prennent part aux processus décisionnels.
- En tant que signataire de l'Accords pour les jeunes dans l'action humanitaire (Compact for Young People in Humanitarian Action), Plan International appelle tous les acteurs humanitaires à encourager l'implication des jeunes et les partenariats systématiques, en particulier avec les jeunes femmes, dans toutes les phases de l'action humanitaire. Cela comprend la mise en place et le renforcement de mécanismes qui encouragent leur participation, et un investissement plus important dans le renforcement de leurs capacités, afin de devenir des acteurs humanitaires compétents.
- Dans les Etats affectés par les conflits, les jeunes, en particulier les jeunes femmes, devront faire face à des obstacles supplémentaires pour s'impliquer activement dans la sphère publique. Dans ces contextes, les gouvernements doivent augmenter leurs efforts d'implication de tous les citoyens dans les affaires publiques et politiques du pays, de façon significative et sécurisée. Les espaces civiques doivent demeurer protégés, ouverts et accessibles.
- Dans le cadre humanitaire, la protection et le bien-être des enfants et des citoyens doit demeurer une priorité pour les gouvernements, les agences des Nations Unies, et autres acteurs humanitaires. Plan International ne cautionne pas, et n'encourage pas, l'implication d'enfants et de jeunes dans les actions politiques ou sociales, où la violence est utilisée comme tactique visant à provoquer un changement, et/ou dans les actions représentant une menace directe pour la sécurité et le bien-être.

LES JEUNES PARTICIPENT À L'ACTION HUMANITAIRE ET AUX EFFORTS DE RÉCONCILIATION

- Plan International considère l'intégration et la participation des enfants et des jeunes, en particulier des filles et des jeunes femmes, ainsi que celles des organisations menées par les jeunes, comme étant une condition essentielle aux initiatives de consolidation de la paix afin d'obtenir et de maintenir des sociétés pacifiques. Les acteurs nationaux et internationaux doivent reconnaître l'indépendance des jeunes et le travail qu'ils fournissent en contextes fragiles et soutenir et s'appuyer sur ces interventions.
- La réaction des Etats à l'extrémisme violent ne doit pas être utilisée pour limiter la participation des jeunes, ou leurs droits civiques et politiques au sens large.

APPLIQUER LES CADRES ET LES ACCORDS INTERNATIONAUX DES DROITS HUMAINS

- Plan International considère qu'il est du devoir des gouvernements, et ceux-ci doivent être

tenus responsables, de prendre des mesures spécifiques à l'autonomisation de tous les enfants, notamment dans leur capacité à prendre part aux affaires politiques et publiques, en fonction de leurs aptitudes (CIDE Art. 5), et sans discrimination (Art. 2) ou violence (Art. 19). Les enfants doivent prendre connaissance des droits humains à travers l'éducation (Art.28), être en mesure d'exprimer leurs points de vue et d'être entendus (Art.12), et avoir une liberté suffisante pour prendre part à l'action (Art.13-17) s'ils le souhaitent. Ces mesures doivent être appliquées aux situations physiques, mais également en ligne. Afin d'appliquer ces mesures, nous pensons qu'une approche d'évolution des inégalités de genre doit être suivie, en reconnaissant les expériences spécifiques des filles et les obstacles supplémentaires auxquels elles doivent faire face au cours de leur émancipation politique et de leur implication dans les affaires publiques.

- À toutes les étapes de leurs vies, les enfants font face à différents obstacles au cours de leur émancipation politique, selon leur genre. Ces obstacles ne pourront être adressés que lorsque les formes de discriminations intersectionnelles, fondées sur l'âge et le genre, seront reconnues. La situation des filles doit être adressée de façon explicite

dans les normes internationales ; ainsi que dans les réglementations, les politiques et les programmes régionaux et nationaux. Une base de données désagrégées par sexe, âge, quintile de richesse, localisation et handicap (avec protection de la vie privée et des droits humains), comprenant le groupe d'âge 10-14 ans, doit être collectée afin de mettre en lumière les jeunes pré-adolescentes et leurs besoins, et de suivre les progrès à travers une comparaison des engagements, des politiques et des programmes.

- Plan International soutient pleinement l'appel de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, exigeant des Etats qu'ils prennent toutes les mesures nécessaires, notamment en matière de législation, afin de modifier ou d'abolir les lois, réglementations, mœurs et pratiques existantes à caractères discriminatoires à l'égard des filles et des femmes. Cela doit être appliqué aux espaces physiques, mais également en ligne, afin que les filles et les femmes puissent être impliquées pleinement, librement, et prudemment, en tant qu'actrices du changement.

TABLE DES MATIERES

Définitions	2
Impliquer les filles, les garçons et les jeunes en tant que citoyens actifs	5
Introduction	5
Les enjeux	8
Appliquer les cadres et accords internationaux des droits humains	10
Normes sociales et participation	16
S'attaquer aux normes et barrières sexistes à la participation	17
Soutenir les enfants et les jeunes marginalisés en tant qu'acteurs actifs du changement.....	20
Participation des jeunes à l'action humanitaire et initiatives de consolidation de la paix.....	18
Chemins vers l'émancipation politique	23
Construire les fondations de l'émancipation politique	29
Action collective et activisme hors processus et structures officielles.....	38
Participer aux institutions et processus politiques officiels.....	44
4	
Références	54

DÉFINITIONS

Citoyenneté active : Les droits fondamentaux d'un individu, qu'ils soient civiques, politiques, sociaux, ou économiques, déterminent ce qui peut être attendu et demandé de l'Etat. La citoyenneté active implique des actions menées par des individus ou des groupes, dans le but de veiller au respect de ces droits.

Activiste / Acteurs du changement : Les enfants, les adolescents et les jeunes, mais surtout les filles et les jeunes femmes, participent à une action collective visant au changement systémique et à la transformation de conflit. Nous réalisons la perspicacité des enfants et des jeunes à évoluer en tant qu'activistes à travers leurs environnements sociaux, culturels et politiques. Dans certains contextes, ils peuvent choisir de s'identifier en tant que militants, jeunes leaders, influenceurs ou créateurs de changement.

Age de la majorité : L'âge à partir duquel un enfant devient adulte et obtient la pleine capacité juridique. Cela signifie qu'une personne peut alors participer à des activités légales et est responsable des obligations contractuelles. En concordance avec la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, Plan International considère que tous les Etats devraient établir l'âge de la majorité à 18 ans.

Enfant : tout être humain en dessous de l'âge de 18 ans, sauf si la loi applicable détermine la majorité de l'enfant plus tôt (CIDE de l'ONU).

Participation des enfants et des jeunes : Activités au cours desquelles les filles, les garçons et les jeunes font part de leurs points de vue, et sont impliqués de façon éclairée dans les processus décisionnels qui les concernent.

Protection des enfants : fait référence à toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducationnelles adaptées, qui limitent et répondent à toutes les formes de violences physiques ou mentales, à la maltraitance, aux abus, à la négligence et à l'exploitation, portant atteinte aux enfants. La protection des enfants vise à adresser les violations et les manquements aux Droits des enfants relatifs aux violences,

abus, négligences et exploitations, y compris les précurseurs et les répercussions pour les enfants en situation conflictuelle avec la loi, ou les enfants qui ont été victimes ou témoins d'un crime. La nature et la portée de la question de la protection des enfants varient, elles ont plusieurs facettes et sont interconnectés.

Capacité d'évolution des enfants : Ancré dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant des Nations Unies (CIDE), le terme « capacité d'évolution » fait référence au processus de développement constant des enfants, ainsi qu'à la variation de leurs capacités et autonomies personnelles, selon le niveau de développement physique et cognitif de chacun, et les expériences de vie individuelles.

Société civile : La sphère, hors famille et Etat, où les citoyens s'associent librement afin d'œuvrer pour le respect de leurs droits et ceux des autres.³

Action collective : Cela implique un certain nombre de personnes qui, ensemble, planifient et mettent en œuvre des actions concrètes pour obtenir le changement : en influençant les décideurs à changer les processus décisionnels officiels et informels, et leurs conséquences ; et/ou en influençant les comportements, les attitudes et les normes concernés des groupes ciblés, dans le but de créer un changement systémique social et politique. L'action collective peut être entreprise au sein d'un groupe ou en participant à l'effort collectif de plusieurs groupes ou réseaux.

Transformation de conflit : La Transformation de conflit répond à un conflit social et a pour but de réduire les violences, accroître la justice aux niveaux structurels et interpersonnels, et améliorer les relations humaines.⁴

Conscience critique : La transformation des normes et des structures sociales qui excluent et discriminent, à travers le développement de compétences, de connaissances et par des moments d'introspection. Elle permet d'encourager et de faciliter la remise en question des relations de pouvoir, de leurs impacts sur les inégalités de genre, et de la manière dont ces relations se manifestent dans la vie des personnes.

Violences Sexistes (GBV en anglais) : Lorsque dirigées contre des filles ou des garçons en raison de leurs sexes biologiques, de leurs identités de genres ou de leurs orientations sexuelles, toutes les formes de violences peuvent être qualifiées de violences sexistes. Les VS décrivent des dommages physiques, sexuelles et psychologiques à l'égard des femmes et des hommes, et incluent toute forme de violence ou d'abus pouvant cibler les femmes ou les hommes en raison de leurs sexes. Les relations de pouvoir inégales entre les hommes et les femmes contribuent aux violences basées sur le genre de façon importante. Celles-ci ont pour but de maintenir les inégalités de genre, et de conforter les rôles sociaux traditionnels liés au genre des femmes et des hommes. Bien que les hommes et les garçons soient également victimes de VS, en particulier dans les contextes de trafic illégal, de conflits et de cadres éducatifs, la majorité des victimes de VS à travers le monde sont de sexes féminins. Les violences sexistes traversent les sphères du public et du privé, que ce soit à la maison, à l'école ou au travail, et ont lieu pendant des périodes de paix comme en temps de conflit. Il s'agit à la fois d'une question de développement et de droits humains, car les conséquences négatives impactent les femmes et les hommes.

La protection infantile adaptée, sensible au genre et évolutive des inégalités de genre reflète les différentes étapes d'intégration des dimensions du genre aux mesures et processus visant à prévenir et à répondre aux violences à l'égard des enfants. Alors que la Protection Infantile sensible au genre prend en compte les différentes spécificités selon lesquelles les violences peuvent affecter les filles, les garçons et les enfants d'une autre identité de genre différemment; la Protection Infantile adaptée au genre prend des mesures proactives afin d'aborder et de répondre aux dynamiques de genre variées, qui encouragent les violences. La Protection Infantile évolutive des inégalités de genre adresse les besoins immédiats des enfants victimes de violence, tout en assurant que la situation d'ensemble de tous les enfants, et leur traitement, s'améliore de façon continue et avec des effets positifs durables.

Filles et jeunes femmes : Tout enfant ou personne de moins de 25 ans, de genre féminin, ou qui s'identifie comme fille ou femme.

Les pratiques néfastes se définissent par des violences à l'encontre des enfants, dont notamment les punitions corporelles et autres formes de punitions cruelles ou dégradantes ; les mutilations génitales féminines ; les amputations ; le fait d'être ligoté, scarifié, brûlé et marqué ; les rites d'initiation violents et dégradants ; le gavage des filles ; l'engraissement ; les tests de virginité (inspection des parties génitales des filles) ; le mariage forcé et le mariage précoce ; les crimes dits « d'honneur » ; les actes violents de « représailles » (lorsqu'au cours de désaccords entre différents groupes, on s'en prend aux enfants des partis concernés) ; les morts et les violences liés à la dot, les accusations de « sorcellerie » et les pratiques néfastes liées telles que « l'exorcisme », etc. Ces violences sont communément fondées sur la tradition, la culture, la superstition, la religion, et les mauvaises interprétations qui y sont reliées.

Défenseurs des droits humains : Individu, groupe et association participant à l'éradication effective de toutes les violations des droits humains et des libertés fondamentales des peuples et individus. Cela comprend toute personne œuvrant pour la promotion et la protection des droits humains, même de façon occasionnelle.

Intégration : approche qui reconnaît et répond à l'exclusion de certains enfants, plus particulièrement en ce qui concerne les discriminations fondées sur le genre, le handicap, le statut de minorité.

Intersectionnalité : L'idée que l'identité d'une personne est composée de facteurs multiples qui s'intersectent, tels que l'âge, le genre, la couleur de peau, l'ethnicité, la langue, les aptitudes, l'orientation sexuelle et l'identité de genre, entre autres choses. Ces facteurs sont à la fois avantageux et défavorisant, et ne peuvent être séparés les uns des autres.

Lesbienne, gay, bisexuel, transgenre, queer, en questionnement, intersexe, (LGBTQI+)/sexualités et genres divers des enfants, adolescents ou jeunes : Il s'agit d'une catégorie large, regroupant les personnes qui s'identifient comme lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, intersexes, en questionnement. Sont également inclus dans cette catégorie les personnes se posant des questions sur leurs orientations sexuelles et/ou leurs identités de

genres, et les personnes non-binaires. Des questions LGBTQI+ peuvent émerger à différents âges. Par exemple, l'identité intersexe de certaines personnes est évidente dès la naissance, et certaines personnes transgenres réalisent dès la tendre enfance que leur véritable identité de genre n'est pas celle attribuée à la naissance. Pour beaucoup, la découverte de l'orientation sexuelle se fait à l'adolescence. Être LGBTQI+ est un élément central de l'identité d'une personne, et a un impact sur le bien-être physique et émotionnel.⁵

Consolidation de la paix : Activités visant à adresser les causes profondes du conflit, à prévenir et à réduire toutes les formes de violences, et dont le but est d'amener à la guérison et la réconciliation. Les besoins et situations spécifiques des jeunes et des femmes, ainsi que leur participation et leur leadership, doivent être considérés pendant la consolidation de la paix.⁶

Actions politiques : Activités stratégiques entreprises, individuellement ou en collectif, afin d'influencer les décisions, les processus ou les institutions du gouvernement, ou les affaires publiques.

Conscience politique : Une façon de voir le monde, de s'intéresser au monde, et d'agir dans le monde. Cette conscience politique est inspirée d'un engagement aux droits humains et à la justice, et est guidée par une compréhension du pouvoir et des inégalités dans les systèmes sociaux, politiques, et économiques, ainsi que dans les relations et les valeurs.⁷

Émancipation politique : Processus et résultats de la compréhension des dynamiques et relations de pouvoir qui gouvernent les sphères politiques. Cela permet d'acquérir les compétences et aptitudes afin d'agir selon son libre arbitre et accéder, influencer et changer ces dynamiques et relations.

Mouvement social : Un réseau libre, bien que large, de contact entre des individus, des groupes et autres acteurs de la société, qui adhèrent à un programme de transformation politique commun visant au changement à travers l'action collective, délibérée et stratégique.

Normes sociales : Les normes sociales peuvent être définies comme des perceptions communes sur les autres, qui existent au sein de groupes sociaux et culturels, et qui sont appuyées par l'approbation, ou non, des autres.⁸

Leader.euse/Leadership des jeunes : Les enfants et les jeunes ayant un point de vue féministe et une perspective de justice sociale, qui se transforment individuellement, ou collectivement, et font usage de leur pouvoir, de leurs ressources et de leurs compétences dans des structures et des processus inclusifs et non-oppressifs, dans le but de mobiliser d'autres personnes autour d'un programme social, culturel, économique et politique commun de transformation, visant à l'égalité et au respect des droits humains pour tous.⁹

Jeunes personnes/jeunes/jeunesse : selon la définition de l'ONU, la jeunesse est « une période de transition entre la dépendance de l'enfance et l'indépendance de l'âge adulte ». À des fins statistiques, l'ONU catégorise le groupe d'âge 15-24 ans comme étant la « jeunesse ».

IMPLIQUER LES FILLES, LES GARÇONS ET LES JEUNES EN TANT QUE CITOYENS ACTIFS

Tous les enfants et les jeunes ont le droit de s'exprimer librement et d'influencer les décisions qui définiront le monde qui les entoure. Les filles et les jeunes femmes en particulier, sont freinées par les inégalités de genres et l'oppression freinent particulièrement les filles et les jeunes femmes, empêchant leur accomplissement en tant que citoyennes et leadeuses à part entière. Les normes patriarcales et les barrières structurelles à l'origine de ces injustices doivent être détruites, afin que tous les enfants et les jeunes puissent jouir de leurs droits civiques et politiques et que leurs voix comptent en tant qu'acteurs actifs du changement.

INTRODUCTION

Plan International considère que tous les enfants et tous les jeunes ont le droit d'exprimer leurs opinions librement et en toute sécurité, d'influencer les décisions, et d'agir sur les questions qui les importent.

Cependant, les enfants et les jeunes à travers le monde – plus particulièrement les filles et les jeunes femmes – font face à des difficultés importantes quant au respect de ces droits. Ceux-ci sont souvent écartés à tort, car trop immatures pour participer aux processus politiques et civiques. La tendance est également à la stigmatisation de ces jeunes, vus comme des perturbateurs potentiels. Ils ne sont pas considérés en tant que citoyens et acteurs de la société, capables d'inspirer et de mener le changement.

Plan International appelle à un changement de paradigme dans la façon dont la communauté internationale parle des enfants et des jeunes, les implique et crée des partenariats avec eux. Les enfants et les jeunes ne sont pas seulement le futur. Ils sont le présent. Les jeunes représentent près de la moitié de la population mondiale, et sont pourtant largement sous-représentés, voir même exclus, des prises de décision politique¹⁰. Il est crucial que leurs besoins et points de vue soient pris en compte politiquement, socialement, légalement et économiquement.

Les puissants de ce monde doivent avoir comme priorité urgente la promotion des voix et des opinions des enfants et des jeunes

dans toutes leurs diversités – en particulier des filles et des femmes – et le soutien de leurs engagements actifs aux processus décisionnels sur les sujets qui impactent leurs vies. Le respect des droits civiques et politiques des enfants et des jeunes est une condition préalable à la construction de sociétés durables et pacifiques, et à la construction du monde paritaire envisagé dans le cadre international des droits humains et dans le programme 2030 des Objectifs de Développement Durable (ODD).

À travers les 75 pays dans lesquels Plan International est implanté, les jeunes ont systématiquement pointé le rejet de leurs droits civiques et politiques comme question prioritaire. En mars 2017, Plan International a organisé des conférences avec des jeunes femmes et jeunes hommes âgés de 14 à 30 ans, de 14 pays différents.¹¹ Dans tous les pays, les jeunes ont fait part d'un sentiment de « responsabilité citoyenne » et d'un intérêt pour la vie publique. Ils ont cependant signalé le manque de plateforme pour s'impliquer avec les décideurs de façon significative, et l'incapacité de garantir que leurs opinions soient prises au sérieux, comme étant leurs principaux obstacles. Les filles et les jeunes femmes ont notamment appelé à la suppression des normes genrées qui ne font qu'accroître ces obstacles, réduire leur voix au silence et limiter de façon disproportionnée leur leadership et leur citoyenneté active.

Ce rapport interne expose la position de Plan International sur le droit à la participation à la vie publique, ainsi qu'une analyse : du cadre juridique et politique ; de l'impact des normes sociales et genrées sur la participation ; et des problèmes spécifiques relatifs à l'émancipation politique et à la citoyenneté active. Ce rapport appuie **100 Millions de Raisons**, la Stratégie Mondiale 2017-2022 de Plan International, dont la priorité principale est le soutien des filles, des garçons et des jeunes en tant qu'acteurs actifs du changement. Il défend notre travail en relation avec l'Agenda 2030 et les Objectifs de Développement Durable – plus spécifiquement les objectifs 5, 10 et 16. Un

certain nombre de recommandations importantes sont incluses afin de guider le plaidoyer. Un cadre d'influence pour l'émancipation politique a cependant été développé séparément, sous la campagne mondiale « Aux filles l'égalité ».

L'analyse et les prises de positions sont fondées sur les droits humains, les preuves mondiales, la concertation des enfants et des jeunes, et les activités relatives au programme de Plan International. Ce rapport prend place au sein du Domaine de Spécialisation au Niveau Mondial de LEAD, mais est également pertinent dans les cinq autres domaines, car il met l'accent sur la création d'un environnement où les filles, les garçons, les jeunes hommes et les jeunes femmes, ainsi que les jeunes ayant une identité de genre différente – dans toutes leurs diversités – peuvent exprimer leurs opinions librement, de façon égalitaire, et prendre part à l'action sur tous les sujets qui les concernent, sans crainte de harcèlement, de représailles ou de violence. Ces sujets peuvent comprendre l'émancipation politique et économique ; le droit à l'éducation (dont l'évolution des inégalités de genre et l'éducation sexuelle globale) ; la santé et droits sexuels reproductifs ; les violences sexistes et sexuelles ; le mariage d'enfant précoce et forcé ; les droits LGBTQI+ ; la consolidation de la paix et réponse et les solutions aux conflits humanitaires. Il est attendu des bureaux qu'ils mettent en pratique ces positions, en faisant preuve de jugement et en analysant les enjeux clés de ce rapport dans leurs contextes spécifiques.

Plan International considère qu'il va de la responsabilité des gouvernements nationaux, en tant que principaux détenteurs d'obligation responsables de leurs engagements et de leurs obligations selon la loi internationale des droits humains et l'Agenda 2030, de garantir que tous les garçons, les filles et les jeunes – dans toutes les diversités – soient en mesure de grandir et de participer en tant que citoyens actifs, sans restriction. Plan International reconnaît également le rôle de soutien des communautés nationales et

internationales – les donateurs, les sociétés civiles, les agences de l'ONU et le secteur privé – envers les gouvernements nationaux afin de garantir ces droits.

Ce rapport est divisé en deux grandes parties. La première partie donne le ton en abordant les questions fondamentales autour de l'émancipation politique et de la citoyenneté active adressées par Plan International, comme suit :

- Résumé des cadres des droits humains sur les droits civiques et politiques des enfants et des jeunes ;
- Synthèse des enjeux clés et du contexte mondial actuel.
- Normes genrées et sociales, et autres restrictions freinant l'implication des filles, des garçons et des jeunes dans une citoyenneté active.

La deuxième partie de ce rapport introduit les cheminements vers une émancipation politique des enfants et les jeunes :

- Bases pour développer une conscience politique et un intérêt pour la citoyenneté active ;
- Deux trajectoires vers l'émancipation politique :
 - **Informelle** : Société civile où les enfants et les jeunes choisissent des façons innovantes de participer à la vie publique en tant que citoyens actifs, en dehors des structures et espaces officiels de prise de décision politique.
 - **Officielle** : Mécanismes politiques officiels, la trajectoire publique où les enfants et les jeunes, en particulier les filles et les jeunes femmes, prennent part aux mécanismes officiels de participation politique, notamment à travers le droit de vote aux élections démocratiques, et en adhérant à un parti politique.

Plan International se concentre sur les filles et les jeunes femmes en tant que groupe distinct, marginalisé, devant faire face à des obstacles sexistes accrus et disproportionnés à une participation libre et sûre, en tant que citoyennes actives dans la vie publique. Pour comprendre correctement l'expérience diverse et variée des filles et des jeunes femmes, il est important de prendre en considération les identités telles que l'âge, les origines ethniques, la sexualité, les identités de genre (y compris les non-binaires et les non-conformistes), les caractéristiques sexuelles, tous les handicaps potentiels et autres formes d'identité, ou conditions, pouvant avoir un impact sur leur expérience de vie. Tout au long de ce rapport, ces identités intersectées seront comprises dans *les filles et les jeunes femmes, dans toutes leurs diversités*, afin de mettre l'accent sur ces considérations devant être prises en compte.

Globalement, la participation politique et la citoyenneté active sont fortement genrées. À travers le monde, les filles et les jeunes sont sujettes à des formes de discriminations intersectées, fondées sur leur âge et leur genre.¹² Les normes genrées enracinées – les recommandations socio-culturelles sur les rôles, les attitudes et les valeurs adaptés aux différents genres – renforcent les obstacles existants à l'émancipation politique des filles et des jeunes femmes. Ces normes génèrent également des obstacles supplémentaires pour les filles et les jeunes femmes, que leurs homologues masculins ne rencontrent pas.

De ce fait, les besoins et intérêts spécifiques aux filles et jeunes femmes, dans toutes leurs diversités, doivent être reconnus explicitement. Pourtant, la législation et le cadre international des droits humains, ainsi que les plans nationaux de développement, peinent à les reconnaître. Les besoins des filles et des jeunes femmes sont trop souvent marginalisés, ou effacés complètement, par les besoins de « tous les enfants » ou des « femmes et des filles ».¹³ L'expérience de Plan International démontre que négliger les droits des filles, en les regroupant avec les droits des enfants ou les droits des femmes,

empêche les décisionnaires de considérer leurs âges et spécificités liées au genre telles que les expériences de vies, les vulnérabilités, les intérêts et les besoins ayant un sérieux impact sur elles et sur le développement durable mondial. L'objectif tout au long de ce rapport, est de mettre en lumière les obstacles et vulnérabilités spécifiques auxquelles font face les filles et les jeunes femmes

Un certain nombre de domaines ont cependant été considérés hors du cadre de ce rapport, malgré sa portée extensive. Par exemple, l'acte de naissance est une condition essentielle à quiconque souhaite s'impliquer dans les processus politiques officiels et exercer son droit de vote aux élections démocratiques. Faire reconnaître officiellement l'existence d'un enfant par les autorités concernées, est la première étape permettant aux enfants de faire entendre leurs voix. Ce rapport ne se concentre cependant pas beaucoup sur les interventions ayant lieu à la naissance ou dans la tendre enfance. Il se concentre, en revanche, sur l'adolescence et le statut de jeune adulte, les étapes de la vie pendant lesquels les enfants commencent à développer une conscience politique, et interagissent sur les questions sociales avec des réseaux extérieurs à leur environnement familial direct. Ce rapport ne couvre pas notre approche organisationnelle en soutien à l'action collective des jeunes, ou nos partenariats avec des organisations de jeunes. Pour plus d'informations sur ces sujets, veuillez consulter *Powering the Movement*¹⁴, notre stratégie mondiale de soutien à l'influence et l'action collective des jeunes, et le guide des *Chemins vers le partenariat avec les groupes et organisations de jeunes*¹⁵, qui se concentre sur le renforcement de la société civile, y compris avec les groupes de jeunes. Ce rapport n'adresse pas non plus spécifiquement la lutte contre le changement climatique et l'engagement politique des jeunes. Nous reconnaissons la contribution du changement climatique aux conflits violents et à l'accentuation des déplacements de population, rendant encore plus impossible pour les filles et les jeunes femmes, la

participation aux processus décisionnels et les actions en relation avec le climat. Pour plus d'informations, veuillez consulter la *Prise de position sur le changement climatique*¹⁶ de Plan International.

Ce rapport n'expose pas non plus notre réponse organisationnelle aux risques auxquels font face les enfants et les jeunes militants faisant le choix d'exprimer leurs opinions, y compris dans les cas où leurs libertés peuvent être compromises. Cela fait partie du cadre des *Politiques de sauvegarde des enfants et des jeunes de Plan International*.

LES ENJEUX

Les jeunes représentent près de la moitié de la population mondiale, et sont pourtant largement sous-représentés dans la prise de décision politique. Moins de 2 % des parlementaires à travers le monde sont sous la barre des 30 ans, et à peine 6 % ont moins de 35 ans. Seulement 22 % des parlementaires à travers le monde sont des femmes. Collectivement, il y a toujours des inégalités flagrantes parmi les parlementaires les plus jeunes du monde, puisque 60 % sont des hommes et 40 % sont des femmes. Cela signifie que mondialement, les jeunes femmes font partie des groupes sociaux les moins bien représentés en politique.¹⁷

La participation des jeunes – et en particulier des filles et des femmes – en matière de politiques et de décisions budgétaires, est essentielle afin de s'assurer que les Etats prennent légalement et économiquement en compte leurs intérêts. Les voix des filles et des femmes vulnérables et exclues doivent être entendues en particulier, car il s'agit là de leur droit.¹⁸ Cependant, afin de contribuer à une meilleure justice sociale, il faut également garantir des décisions justes, adaptées, et à caractère inclusif à l'égard de tous les individus. Atteindre cet objectif est au cœur des investissements de Plan International pour encourager les filles, les garçons et les jeunes¹⁹ à devenir des acteurs actifs du changement.

Les adolescents et les jeunes sont un groupe varié et hétérogène. Les filles et les garçons, les jeunes femmes, les jeunes hommes et les jeunes avec d'autres identités de genre, provenant de milieux et de contextes sociaux, économiques, culturels et politiques différents, parcourent des chemins complexes et variés au cours de leur transition vers la vie d'adulte. Chaque individu peut avoir de multiples identités, notamment ethno-raciales, religieuses, de classes sociales, de langues, d'orientations sexuelles, d'identités de genre ou encore en termes de capacités, entre autres. Ces identités déterminent comment les sociétés les considèrent et interagissent avec eux. En fonction de l'intersectionnalité de leurs identités, les enfants et les jeunes sont victimes de discrimination et d'exclusion à des degrés qui varient, et feront face à des difficultés, des questions et des problèmes différents relatifs à la participation aux décisions des communautés, et l'implication politique au sens plus large. Par exemple, les filles et les femmes en situation de handicap ou venant de communautés indigènes, ont historiquement rencontré plus d'obstacles à la participation politique et à la prise de décision publique, en raison des « inégalités de pouvoir et multiples formes de discrimination »²⁰.

Dans la plupart des régions du monde, la participation des jeunes aux processus et institutions politiques officiels est en déclin.²¹ Cela n'est pas surprenant compte tenu du fait que les personnes prenant les décisions publiques et politiques en leurs noms, ne représentent généralement pas leurs intérêts. L'espace civique est en train de rétrécir, et les espaces politiques officiels sont de plus en plus difficiles à accéder et influencer ; ils sont d'ailleurs pleins de paperasse et de restrictions juridiques non adaptées aux jeunes.²² Dans un tiers des pays à travers le monde, l'âge minimum d'admissibilité au parlement national est 25 ans.²³ Depuis 2010, beaucoup de pays ont introduit des politiques de jeunes²⁴ qui, théoriquement, contribuent à un environnement favorable à l'engagement politique et civique des jeunes.²⁵ Cependant, les structures de la participation officielle pour

les jeunes demeurent souvent des canaux insuffisants à leur implication dans les prises de décision. Alors que mondialement, 133 pays ont des organisations nationales de jeunes²⁶, très peu d'entre elles sont concertées sur des questions de politiques ayant un impact sur les enfants et les jeunes.²⁷ Les parlements de jeunes ont tendance à n'être que symboliques : ils souffrent de sous-financement chronique et n'ont, en réalité, qu'un accès direct limité aux processus décisionnels.²⁸

Face à un espace civique réduit, à des espaces de participation politique centrés sur l'adulte, et à une frustration croissante en raison de l'inaction apparente des dirigeants mondiaux, les jeunes s'élèvent de plus en plus pour prendre part à l'action et exercer leurs droits politiques et civils. Du mouvement #MarchForOurLives à Ni Una Menos en passant par la #GreveduClimat, nous assistons à une montée mondiale du plaidoyer et du militantisme des jeunes. Les enfants et les jeunes nous prouvent qu'ils ne sont pas seulement le futur. Ils sont le présent. Ce sont des citoyens actifs à part entière, avec des droits civiques et politiques inscrits dans les normes internationales de droits humains.

Privés de leurs droits par les programmes et les structures de sociétés civiles et politiques qu'ils considèrent peut représentatives et peu adaptées à leurs besoins et intérêts, bien que facilitées par les nouvelles technologies de communication et d'information, les jeunes prennent de plus en plus de chemins alternatifs vers la participation. Ils expriment leur engagement politique et social à travers les manifestations, les campagnes et les actions politiques, hors des institutions de sociétés civiles officielles. Ils mettent en place des mouvements sociaux, de nouvelles organisations et des projets sur le terrain, tout en développant et tirant profit des outils numériques et des stratégies innovantes.²⁹ Leur organisation se fait progressivement en ligne. Des organisations féministes menées par des filles et des jeunes avec des membres particulièrement jeunes, travaillent

et existent au sein des populations les plus vulnérables ; elles sont pourtant gravement sous-équipées et leur pérennité est compromise.³⁰ L'action collective menée par les jeunes est variée et se développe, mais elle est sous-financée et menacée. Bien que le leadership des jeunes dans le changement social soit globalement en hausse, il est loin d'être équitable. Mondialement, les jeunes pauvres, sans éducation, les jeunes des zones rurales, les jeunes indigènes, les jeunes en contextes de crise, et particulièrement les filles et les jeunes femmes, sont moins impliqués que leurs homologues dans toutes les formes d'actions politiques, qu'elles soient officielles ou informelles.³¹

L'incapacité électorale, la combinaison de fortes inégalités avec une population en « explosion démographique des jeunes », augmentent les risques de conflit et de violence, particulièrement en Afrique subsaharienne, en Asie du sud et au Moyen-Orient.³² Ces conditions entravent également une contribution significative des jeunes aux processus de consolidation de la paix et de transformation de conflit, et perpétuent une situation où l'opinion publique considère les jeunes soit comme les méchants soit comme les victimes dans un conflit.³³ Exclure et marginaliser les jeunes hors des processus décisionnels et politiques traditionnels peut les inciter à s'éloigner des processus officiels, et peut parfois amener par conséquent à ce que certains jeunes expriment leurs frustrations et se tournent vers des méthodes violentes pour pousser au changement.

Considérer les jeunes en tant qu'acteurs politiques est essentiel à la compréhension et la valorisation de leur potentiel, afin de construire des sociétés démocratiques et pacifiques, en trouvant des solutions via une perspective adaptée au genre et aux jeunes. Il est également crucial de comprendre, de façon plus réaliste, pourquoi et comment certains peuvent être amenés à participer à des conflits violents.³⁴ En reconnaissant ces liens complexes, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a adopté en décembre 2015 la

résolution 2250 sur la jeunesse, la paix et la sécurité.³⁵ Bien que la résolution ne comprenne pas les jeunes de moins de 18 ans, elle reste historique par sa valorisation de la participation des tranches d'âges plus jeunes aux processus de transformation de conflit. Cette résolution est également importante car elle vient compléter la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies,³⁶ sur les femmes, la paix et la sécurité : elle fait appel à une protection renforcée des filles et des femmes en reconnaissant l'impact disproportionné et les failles auxquels elles doivent faire face, ainsi qu'à une meilleure représentation et une participation active accrue dans les processus décisionnels et de consolidation de la paix.

65.6 millions de personnes dans le monde se voient déplacées en raison de conflits armés ou de persécutions gouvernementales.³⁷ Le changement climatique contribue aux conflits violents et exacerbe les déplacements de populations. Depuis 2008, une moyenne annuelle de 21.5 millions de personnes sont contraintes à fuir suite au danger soudain des conditions climatiques.³⁸ Environ 10 millions de personnes sont apatrides.³⁹ Dans de telles situations perturbatrices, les opportunités pour les jeunes de participer aux processus décisionnels deviennent d'autant plus limitées. Les limitations de la mobilité des filles et femmes et de leur accès à l'information et aux services sont renforcées, et leurs vulnérabilités en matière de SDSR, d'éducation, de malnutrition et de santé, de violences sexistes et sexuelles, et de mariage précoce augmentent. Cela rend d'autant plus difficile leurs participations aux processus décisionnels et aux actions d'adaptation, comparé à leurs égaux masculins.⁴⁰

APPLIQUER LES CADRES ET ACCORDS INTERNATIONAUX DES DROITS HUMAINS

L'émancipation politique est le processus et le résultat de la compréhension des dynamiques et relations de pouvoir qui gouvernent les sphères politiques. Cela permet d'acquérir les compétences et aptitudes afin d'agir selon son libre arbitre et accéder, influencer et changer ces dynamiques et relations⁴¹. Pouvoir exprimer librement et sans danger ses opinions sur tous les sujets qui vous concernent ; la liberté d'expression et la liberté de pensée ; et la liberté d'association et de réunion pacifique, sont tous des principes fondamentaux des droits humains nécessaires à l'émancipation politique des filles, des garçons et des jeunes, dans toute leurs diversités.

Ces principes sont inscrits dans de nombreux cadres et standards internationaux des droits humains, et sont applicables dès la naissance, comme expliqué dans la Convention Internationale des Droits de l'enfant (CIDE). Ils sont également protégés par d'autres instruments des droits humains, y compris la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et le Pacte international relatif aux droits civiques et politiques (PIDCP). Il existe d'autres accords internationaux tels que les résolutions de l'Assemblée Générale de l'ONU en 2003 et 2011 sur la participation politique des femmes (A/RES/58/142 et A/RES/66/130), et les résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur les femmes et sur la jeunesse, la paix et la sécurité. De plus, la déclaration et le programme d'action de Pékin ainsi que plusieurs Objectifs de développement durable de l'agenda 2030 encouragent l'émancipation politique des jeunes, et en particulier des jeunes femmes.

Convention Internationale des Droits de l'Enfant

Le discours mondial sur la participation des enfants et des jeunes à la vie publique, est largement centré autour de l'article 12 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), et déclare formellement que « Les Etats parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant [...] » De plus, plusieurs autres articles relatifs protègent et encouragent l'émancipation politique des enfants et des jeunes. Cela comprend les articles 13-17 sur la liberté d'expression ; la liberté de pensée ; le droit à l'association et à la vie privée ; et le droit à l'accès à l'information et aux médias. Pour compléter les nombreux articles de la Convention en rapport direct ou indirect avec l'émancipation politique des enfants, le troisième protocole facultatif⁴² de la convention, entré en vigueur en 2014, présente une procédure de communication qui permet aux enfants de déposer des plaintes pour violations de leurs droits au Comité des Nations Unies sur les droits de l'enfant, si celles-ci n'ont pas été traitées dans des tribunaux nationaux.

Le Comité des droits de l'enfant a également publié des notes explicatives visant à approfondir la considération du point de vue des enfants et la promotion de leur participation aux affaires publiques. En 2009, le Comité des droits de l'enfant a publié l'Observation générale N°12 relative au « droit de l'enfant d'être entendu »⁴³. Cette Observation générale a pour but d'analyser l'article 12 de la Convention, et de fournir des explications plus approfondies sur la mise en pratique de cet article dans le cadre de différentes situations et contextes. De plus, celle-ci rappelle les neuf conditions de base à l'application du droit de l'enfant à être entendu. Ces conditions définissent un cadre, visant à garantir la promotion d'une participation significative, sécurisé et éthique des enfants. Dans cette observation, le Comité reconnaît que la capacité des enfants à exprimer leurs opinions est souvent

entravée par des pratiques et attitudes anciennes, ainsi que par des obstacles économiques et politiques. Cependant, il est également stipulé que les Etats parties doivent garantir le droit de l'enfant à être entendu, selon l'âge et la maturité de l'enfant. Cela peut toutefois avoir un impact négatif sur les enfants, et limiter les opportunités qui leur sont données par les décisionnaires et détenteurs du pouvoir. En ajoutant cette condition à l'article, l'occasion a été donnée aux Etats parties de refuser aux enfants la totalité de leur droit à la participation, en argumentant que les enfants ne sont pas encore assez matures ou âgés pour s'impliquer.

Autres Observations générales :

CRC/C/GC/19 Observation générale relative à l'élaboration des budgets publics aux fins de la réalisation des droits de l'enfant

CRC/C/GC/20 Observation générale relative à la mise en œuvre des droits de l'enfant pendant l'adolescence

Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF)

Au niveau international, des progrès ont été faits pour garantir des cadres légaux des droits humains en vigueur pour soutenir la participation des femmes à la vie publique et politique. La CEDEF est le traité international des droits humains, spécifiquement axé sur l'égalité des hommes et des femmes dans tous les domaines, notamment au sein des sphères publiques et privées. En ce qui concerne l'émancipation politique, le traité pourvoit des droits spécifiques selon lesquels les Etats s'engagent à éliminer tout obstacle pouvant être discriminatoire, ou une atteinte à la participation égalitaire des femmes. Cela comprend :

Art. 7 : Vie Publique et Politique

Art. 8 : Participation au niveau international

Art. 9 : Nationalité

Art. 15 : Egalité devant la loi

Art. 16 : Mariage et loi

L'article 7 est particulièrement pertinent car il expose les obligations des Etats à soutenir la participation active et totale des femmes, couvrant leur droit à être nommées à des fonctions officielles, et leur droit de vote et de participation aux fonctions et services publics dans leurs pays⁴⁴. Tout aussi pertinent est l'article 8, qui stipule que les femmes ont le droit de représenter leurs gouvernements au niveau international, et de travailler pour des organisations internationales, sans discrimination⁴⁵. La recommandation Générale 23 de la CEDEF : Vie politique et publique, garantit la totalité des droits des femmes à la participation politique, y compris en encourageant les Etats membres à adopter des mesures positives temporaires afin : d'assurer une participation pleine des femmes au développement de politiques publiques et de permettre une implication au niveau international ; de permettre l'accès à des postes de haute responsabilité ; d'intégrer leur droit de vote à leur législation ; que les groupes représentant les droits des femmes aient des espaces de participation sûrs et adéquates ; et de répondre aux attitudes publiques discriminatoires à l'égard des femmes, qui dissuadent leur implication à la vie politique et publique⁴⁶. Cela inclut également bien des aspects de la société civile relatifs à la vie publique et politique⁴⁷. Alors que ces articles exposent les responsabilités précises des Etats afin de faire respecter le droit de participation des femmes à la vie politique et publique, les filles ne sont pas explicitement mentionnées au sein du texte, ce qui signifie que les obstacles spécifiques freinant la participation active des filles peuvent être ignorés par les gouvernements. Par conséquent, les besoins et intérêts des filles, relatifs à leur âge et leur genre, passent au travers des cadres et standards internationaux des droits humains.

Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP)

Le PIDCP est un traité des droits humains juridiquement contraignant, adopté par l'ONU en 1966. Il fait partie d'un des deux traités apportant une valeur juridique à la Déclaration

Universelle des Droits Humains (le second étant le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels). Les Etats ayant ratifié le PIDCP s'engagent à protéger et respecter les droits civiques et politiques de tous les individus. Cela inclut surtout des droits fondamentaux tels que :

Art. 3 : Droit égal des hommes et des femmes de jouir de tous les droits civiques et politiques

Art. 17 : Vie privée

Art. 19 : Liberté d'expression

Art. 21 : Liberté de réunion pacifique

Art. 22 : Liberté d'association

Art. 24 : Déclaration de naissance

Art. 25 : Participation politique

Agenda 2030 pour le Développement Durable

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) insistent sur l'importance fondamentale de la participation et de l'émancipation des populations. Cette insistance ouvre des opportunités pour la promotion de l'émancipation politique des filles, des garçons et des jeunes, et permet de faire avancer leurs droits civiques et politiques. L'Agenda 2030 met plus particulièrement en lumière l'importance de veiller à ce que les « femmes et les filles doivent avoir accès, sur un pied d'égalité avec les hommes et les garçons, à une éducation de qualité, aux ressources économiques et à une participation politique active, [et]... aux postes de direction et à la prise de décisions à tous les niveaux ⁴⁸ ». Il s'engage à développer un partenariat mondial comprenant « la participation de tous les pays, tous les acteurs et toutes les populations ».

Les points de départ de ces efforts dans le cadre des ODD sont les suivants (citation d'article dans les ODD) :

4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur...des droits

humains, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale...

5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.

10.2 D'ici à 2030, émanciper tous les individus et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, quel que soit leur âge, leur sexe, leur handicap, leur race, leur appartenance ethnique, leurs origines, leur religion ou leur statut économique ou autre.

10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.

11.b D'ici à 2020, accroître considérablement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux

16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés

16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux

- 16.7** Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions
- 16.10** Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux

Nous avons constaté un appel de plus en plus insistant ces dernières années, pour le renforcement de l'engagement des enfants et des jeunes dans les affaires civiles et politiques. Cet élan a continué de se développer à travers les jeunes et leur campagne pour un cadre post-2015 solide⁴⁹. Leurs efforts ont été dûment reconnus par les acteurs internationaux, notamment par le Secrétaire Générale des Nations Unies de l'époque, Ban Ki Moon⁵⁰. L'attention particulière sur leur émancipation, leur participation et leur bien-être est garantie sur 65 des 169 indicateurs, et sur 20 cibles adaptées aux jeunes à travers 9 des 17 objectifs⁵¹.

L'âge de discernement dans le cadre international des droits humains

L'âge minimum de discernement pour être entendu lors de procédures judiciaires ou être détenu dans des prisons pour adultes, pour avoir accès au crédit, pour consentir au mariage ou prendre des décisions sur sa santé personnelle, a un impact important sur la manière dont les enfants, les adolescents et les jeunes vivent et exercent leur citoyenneté.

En prenant en considération les capacités d'évolution des enfants, la Convention Internationale des Droits de l'enfant des Nations Unies (CIDE) protège les droits civiques des moins de 18 ans en mettant particulièrement l'accent sur les principes de leur participation. Elle n'accorde cependant pas les pleins droits politiques aux enfants, c'est à dire le droit de vote ou de se présenter à des élections. La CIDE des Nations Unies pose également des restrictions

supplémentaires sur la participation des enfants et des jeunes aux processus politiques et décisionnels, dans le but par exemple de protéger la réputation d'autres personnes, la sécurité nationale et autre (articles 13-15), de protéger la santé et les mœurs (article 15), et en accord avec la clause « dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité ». Il se peut que ces restrictions donnent aux décisionnaires l'autorisation de limiter les droits civiques et politiques des enfants et des jeunes sur une base arbitraire.

Cette vision sur les droits civiques et politiques des enfants et des jeunes est d'autant plus exacerbée par le fait que plusieurs autres résolutions et cadres juridiques internationaux ne font pas référence à l'âge spécifiquement. La résolution 130 de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur la participation politique des femmes, la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et son Observation Générale N°23 sur la vie politique et publique.

L'âge légal de discernement apporte une base importante aux enfants, dans l'exercice de leur citoyenneté et pour prendre part activement aux décisions publiques. Ils imposent également des restrictions sur la capacité des enfants à exercer leurs droits politiques et civils. La Convention Internationale des droits de l'enfant définit généralement 18 ans comme l'âge d'entrée dans la vie d'adulte (« sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable »). Cependant, l'âge de la majorité varie, et les Etats sont en mesure d'établir les droits et obligations des citoyens à des âges différents, en ce qui concerne par exemple l'âge minimum de droit de vote à des élections. Beaucoup de pays autorisent le vote des enfants de moins de 18 ans lors d'élections locales ou municipales, bien que ce ne soit pas le cas au niveau national. Ces variations peuvent également comprendre des obligations et des droits différents entre les garçons et les filles, et peut mener à des incohérences telles qu'un écart entre l'âge

maximum d'obligation d'instruction et l'âge minimum légal pour travailler. Dans certaines situations, les enfants peuvent être incarcérés (pour répondre de leurs actions) ou s'engager dans l'armée, tout en n'étant pas considérés assez âgés pour voter. Un enfant peut être légalement autorisé à avoir des rapports hétérosexuels avec un autre enfant de son âge, mais risquer une expulsion de l'école si cela arrive⁵².

L'interprétation et application actuelle de la loi internationale fait rarement référence aux filles en tant que groupe démographique singulier, elles sont en revanche trop souvent regroupées avec les « femmes » dans les textes juridiques. Par exemple, une résolution du Conseil des Droits Humains en 2016 déclare que « à tout âge, les défenseuses des droits humains » sont victimes de discrimination et de violence.⁵³ Un rapport récent de Plan International a constaté que depuis 2010, il n'y a eu aucune mention explicite des filles dans les 15 rapports publiés par le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des défenseurs des droits humains.⁵⁴

À toutes les étapes de leur petite enfance, les filles font face à des obstacles particuliers. Adresser leurs expériences de vie uniques dans les cadres juridiques permettra aux filles et aux femmes d'avoir des droits clairs et précis, tout en mettant en place des obligations à respecter par les États membres. Cela donne également les connaissances, outils et mécanismes nécessaires aux filles et aux jeunes femmes militantes, activistes et défenseuses des droits humains, afin de tenir les États responsables lorsque leurs droits sont violés et ne sont pas respectés.

Ajouter seulement « et les filles » après chaque allusion aux femmes n'est pas suffisant. Les filles et les femmes nécessitent des actions ciblées explicites, qui reflètent les besoins spécifiques à leurs âges et leur genre. Ces actions ne doivent jamais stigmatiser ou isoler les filles, mais plutôt contrebalancer les conséquences des

inégalités basées sur le genre et l'âge, telles que la privation à long terme des droits à l'éducation ou à la santé.

La position de Plan International

- Plan International considère qu'il est du devoir des gouvernements, et ceux-ci doivent être tenus responsables, de prendre des mesures spécifiques à l'autonomisation de tous les enfants, notamment dans leur capacité à prendre part aux affaires politiques et publiques, en fonction de leurs aptitudes (CIDE Art. 5), et sans discrimination (Art. 2) ou violence (Art. 19). Les enfants doivent prendre connaissance des droits humains à travers l'éducation (Art.28), être en mesure d'exprimer leurs points de vues et d'être entendus (Art.12), et avoir une liberté suffisante pour prendre part à l'action (Art.13-17) s'ils le souhaitent. Ces mesures doivent être appliquées aux situations physiques, mais également en ligne. Afin d'appliquer ces mesures, nous pensons qu'une approche d'évolution des inégalités de genre doit être suivie, en reconnaissant les expériences spécifiques des filles et les obstacles supplémentaires auxquels elles doivent faire face au cours de leur émancipation politique et de leur implication dans les affaires publiques.
- À toutes les étapes de leurs vies, les enfants font face à différents obstacles au cours de leur émancipation politique, selon leur genre. Ces obstacles ne pourront être adressés que lorsque les formes de discriminations intersectionnelles, fondées sur l'âge et le genre, seront reconnues. La situation des filles doit être adressée de façon explicite dans les normes internationales ; ainsi que dans les réglementations, les politiques et les programmes régionaux et nationaux. Une base de donnée

désagrégée par sexe, âge, quintile de richesse, localisation et handicap (avec protection de la vie privée et des droits humains), comprenant le groupe d'âge 10-14 ans, doit être collectée afin de mettre en lumière les jeunes pré-adolescentes et leurs besoins, et de suivre les progrès à travers une comparaison des engagements, des politiques et des programmes.

- Plan International soutient pleinement l'appel de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, exigeant des Etats qu'ils prennent toutes les mesures nécessaires, notamment en matière de législation, afin de modifier ou d'abolir les lois, réglementations, moeurs et pratiques existantes à caractères discriminatoires à l'égard des filles et des femmes. Cela doit être appliqué aux espaces physiques, mais également en ligne, afin que les filles et les femmes puissent être impliquées pleinement, librement, et prudemment, en tant qu'actrices du changement.

Recommandations de Plan International

- Les gouvernements devraient ratifier toutes les conventions et accords relatifs, les appliquer et les surveiller pleinement. Ils devraient également supprimer les restrictions aux droits civiques et politiques de tous les enfants et les jeunes, dans toutes leurs diversités, ainsi que celles à la participation à la vie politique et publique des femmes. Les gouvernements devraient adopter, budgétiser, appliquer et être attentifs aux législations et politiques nationales, afin de garantir à tous les enfants, adolescents et jeunes, en particulier aux filles et aux femmes dans toutes leurs diversités, la possibilité de contribuer activement aux décisions publiques et à la bonne gouvernance. Cela doit comprendre des

lois qui reconnaissent tous les enfants et les jeunes, et les protègent des violences, en particulier les violences sexistes à l'égard des filles et des femmes, lorsqu'ils font le choix d'être politiquement actifs. Les législations et politiques doivent être également parfaitement compatibles avec les cadres de droits humains internationaux, y compris la CIDE, la CEDEF et le PIDCP, et prévaloir sur les droits coutumiers et religieux conflictuels.

- En accord avec l'Observation Générale n°12 du Comité des droits de l'enfant, les gouvernements doivent s'assurer que toutes les législations et politiques permettant et encourageant la participation des enfants, adoptent les neuf conditions de base à l'engagement significatif.⁵⁵
- Les gouvernements doivent œuvrer pour contrer le recul des droits humains, en défendant l'universalité et l'indivisibilité des droits humains, et en reconnaissant les enfants comme ayant droit au niveau national, ainsi que dans les tribunes régionales et internationales. Les gouvernements doivent garantir aux enfants l'absence de barrière à la réalisation de leurs droits.

NORMES SOCIALES ET PARTICIPATION

Les normes sociales sont des croyances communes à un groupe de personnes, en relation avec des comportements considérés typiques et appropriés. Toutes les normes sociales, notamment celles relatives au genre, ont une fonction omniprésente dans la vie de chacun⁵⁶ et, lorsqu'elles concernent ce que les filles ou les garçons d'âges différents devraient dire ou faire, influencent la façon dont les adultes permettent la participation des enfants aux décisions. Il n'est pas

toujours permis aux enfants et aux jeunes d'exprimer leurs opinions, que ce soit chez eux, à l'école ou dans la communauté. Les adultes considèrent souvent peu approprié ou avantageux, pour eux ou pour les enfants impliqués, de partager certaines informations et leur pouvoir avec les enfants, que ce soit dans les « politiques » officielles ou familiales.⁵⁷ Ces dynamiques sont également profondément sexistes : les normes sociales et les relations de pouvoir sont souvent particulièrement discriminatoires à l'égard des filles et des jeunes femmes dans toutes leurs diversités, dont le rôle est vu comme appartenant à la sphère familiale et non publique. Dès leur plus jeune âge, elles sont souvent dissuadées de dire ce qu'elles pensent, et une fois adulte, de prendre part aux politiques que l'on considère généralement comme un « domaine masculin ». À travers les cultures et l'histoire, la politique a été le domaine exclusif du privilège et du pouvoir pour les citoyens souvent riches, plus âgés, et de sexe masculin, par l'exclusion et la marginalisation systématique des autres groupes sociaux, majoritairement des jeunes et des femmes, du discours politique, des débats et de la prise de décision. Par conséquent, les besoins et intérêts distincts de nombreux groupes sociaux ont été historiquement, et massivement, sous-représentés.⁵⁸

Les inégalités, les normes sociales discriminatoires et les attitudes négatives à l'égard des filles et des femmes, les privent de leur voix, de leur pouvoir et de leur autonomie de prendre des décisions concernant leurs vies. Cela bloque également leur implication dans les affaires politiques et publiques. Les normes sociales et les attitudes culturelles prédominantes réduisent la mobilité des filles et des jeunes femmes, leur liberté, leur accès aux ressources et à l'information, leur capacité à développer un large réseau social, et brident leur assurance. Ces normes et attitudes font également barrière au soutien de la famille, nécessaire aux filles et aux jeunes femmes pour encourager leurs ambitions politiques. La dangerosité de telles normes genrées exacerbe le manque de

temps dont souffrent les filles, qui remplissent le rôle attendu des filles et des jeunes femmes assumant la majorité des tâches domestiques. Les normes genrées les privent d'autant plus de l'accès à des ressources financières⁵⁹, qui sont nécessaires afin de payer les déplacements à des réunions, ou des frais d'adhésion à des associations pour leurs actions civiques et politiques. En raison d'un manque d'encouragement de leur environnement direct, et du peu de modèles féminins charismatiques à des postes de haute responsabilité, le niveau d'engagement dans l'activisme politique à travers le monde compte deux fois moins de jeunes femmes que de jeunes hommes⁶⁰.

Combattre les inégalités de genre requiert de mettre fin aux lois et politiques à caractères discriminatoires, et une distribution des ressources équitable et appropriée. Cependant, un changement évolutif sur le long terme ne peut être accompli sans adresser et transformer les normes sociales et genrées qui se manifestent par des comportements, des pratiques et des attitudes sexistes à l'égard des filles et des femmes dans toutes leurs diversités, et qui freinent leur leadership et leur participation politique.

Il est également important de noter que, bien que le statu quo patriarcal privilégie le pouvoir masculin et les intérêts des garçons à ceux de leurs homologues féminins et non-binaires, les inégalités de genre et les attentes sociales et culturelles dictent également les conduites masculines. L'égalité de genre est bénéfique à tout le monde. Il est crucial d'impliquer les hommes et les garçons en tant qu'alliés et acteurs du changement dans les actions pour l'égalité de genre, afin d'anéantir les normes de genre nocives⁶¹.

S'ATTAQUER AUX NORMES ET BARRIERES SEXISTES À LA PARTICIPATION

Lorsque qu'il y a des femmes parmi les leaders politiques, les pays connaissent une

hausse du niveau de vie et un développement positif de l'éducation, des infrastructures et de la santé.⁶² Les études démontrent que la participation politique des femmes donne lieu à des progrès concrets en terme de gouvernance démocratique, y compris une meilleure réactivité aux besoins des citoyens⁶³ ; une coopération accrue qui fait abstraction des ethnicités et allégeances politiques⁶⁴ ; une hausse de la croissance économique et une paix durable⁶⁵. Les femmes font toutefois face à de nombreux obstacles à leur participation politique, et en tant que leadeuses dans la vie publique. Cela s'explique principalement par la prédominance des normes de genre, qui discréditent et rejettent l'idée que des femmes puissent diriger. Il faut ajouter que, bien que toutes les femmes puissent être victimes de discrimination, cela peut avoir un impact plus important sur certaines, en raison de leurs identités multiples, intersectées. Les stéréotypes de genre ne sont pas des phénomènes isolés, ils sont souvent entremêlés avec d'autres identités, notamment la couleur de peau, l'ethnicité, l'orientation sexuelle, la capacité physique ou mentale, la classe et le niveau d'éducation.

Les barrières faisant obstacle à une participation égale des femmes aux affaires politiques et publiques, sont très bien documentés et admises par les organismes internationaux de défense des droits humains. La quatrième conférence mondiale sur les femmes de 1995 a reconnu la persistance des inégalités entre les femmes et les hommes dans la vie publique et la prise de décision politique. En donnant l'exemple, la Déclaration et Programme d'action de Pékin s'était fixé pour objectif que les femmes détiennent 50% des postes de cadre ou poste à responsabilité au sein des Nations Unies d'ici l'année 2000⁶⁶. Afin d'accélérer la mise en œuvre d'actions dans ce domaine, la Commission de la condition des femme de 1997 a adopté des conclusions concertées (1997/2), qui rappellent l'importance d'une participation égale des hommes et des femmes au processus décisionnel, afin de renforcer la démocratie et le développement

durable⁶⁷. La résolution 2011 de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur la participation politique des femmes⁶⁸, et la résolution 33/22 du Conseil des Droits humains, reconnaissent d'autant plus les discriminations auxquelles font face les femmes, entre autres groupes marginalisés, et interpelle les Etats quant à leurs obligations de promouvoir la participation active à tous les niveaux de décision, et sur un pied d'égalité avec les hommes. Cela inclut la nécessité de mettre en place des mesures qui viendraient rééquilibrer la sous-représentation des femmes dans les décisions, à travers l'élimination des pratiques discriminatoires, et l'introduction d'actions positives, telles que les quotas et les mesures temporaires.

Ce treillage de politiques et de législation est essentiel. Cependant, 25 années se sont écoulées depuis la quatrième conférence mondiale sur les femmes, et les progrès accomplis sont insuffisants. Malgré les tentatives dans le but de faire avancer la participation des femmes et leur leadership en politique et dans la vie publique, la vitesse actuelle du progrès signifie que nous sommes loin d'atteindre les ambitions des Objectifs de Développement Durable, et plus particulièrement la cible 5.5⁶⁹. En effet, depuis 2015 et l'adoption de l'Agenda 2030, nous sommes témoins d'une stagnation de la représentation des femmes en politique, avec un nombre décroissant de femmes à la tête d'un Etat entre 2015 et 2017, et ailleurs, une augmentation limitée du nombre de femmes atteignant des positions de pouvoir⁷⁰. Dans l'ensemble, les femmes ne représentent toujours que 24 % des parlementaires dans le monde, et leur présence à des postes gouvernementaux locaux et municipaux demeurent disproportionnellement basse. Mondialement, nous sommes actuellement à 107 ans de la fin des disparités entre les sexes en politique⁷¹.

Obtenir la participation significative des jeunes femmes à la vie publique et aux processus décisionnels nécessite des efforts conséquents et conjoints, afin de remédier aux barrières sexistes faisant obstacle à leur

participation. Des efforts doivent par exemple être faits afin de garantir pendant 12 années entières, une éducation de qualité, sûre et ouvertes à toutes, comprenant des actions pour empêcher le mariage précoce et forcé, et les grossesses précoces. Les enjeux relatifs à la protection, notamment toutes les formes de violences sexistes et sexuelles, doivent être abordés, en particulier lorsqu'ils concernent des contextes qui empêchent ou entravent la participation des femmes aux processus d'élaboration des politiques. Les filles et les femmes témoignent souvent d'un sentiment d'insécurité au sein même des espaces d'élaboration de politiques, ou en se déplaçant de ou vers ces espaces. De plus, en raison des divisions de travail inégales et patriarcales, et des attentes relatives au genre, les filles et les femmes produisent la majeure partie du travail domestique et de soin à la personne, notamment les responsabilités qui se rapportent aux enfants. Une telle disparité de genre dans la division des tâches domestiques et l'éducation des enfants impacte la capacité des femmes à participer dans les espaces publics, malgré les opportunités présentes. Toutes ces barrières sexistes faisant obstacle à leur participation aux processus politiques et décisionnels sont exacerbées en contexte de crise. L'enfance et l'adolescence sont des moments cruciaux pour investir dans le leadership des filles alors qu'elles évoluent vers l'âge adulte.

La position de Plan International

- Plan International a la conviction qu'il est essentiel de garantir l'accès des filles aux espaces de décisions et aux postes à responsabilités à toutes les étapes de leurs vies, afin de construire un monde où les filles et les femmes sont libres de s'épanouir à travers les politiques, l'économie et la société.
- Nous devons également remettre en cause les inégalités et les normes de genre portant atteinte aux droits civiques et politiques et au leadership des filles et

des jeunes femmes, et perpétuent ainsi les relations de pouvoir inégales. La pratique dangereuse de certaines traditions, croyances, et normes sociales, ne doit pas justifier le fait que des pays émettent des réserves au sujet de certaines conventions et accords internationaux, mettant ainsi en péril la participation des enfants et des jeunes, et encourageant les discriminations sexistes.

- Nous reconnaissons qu'il est de la responsabilité des gouvernements de remettre en question les inégalités de genre et d'admettre que cela nécessite l'implication d'acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux. En tant que bénéficiaires, détenteurs de droits, et agents du changement, les garçons et les hommes jouent un rôle crucial dans l'opposition aux normes dominantes de masculinité et de pouvoir.

Recommandations de Plan International

- Les gouvernements doivent mettre en place et suivre tous les accords régionaux et internationaux se référant aux engagements des gouvernements afin d'atteindre l'égalité de genre, tels que la Déclaration et le programme d'action de Pékin ainsi que les conclusions concertées des ODD, et de la Commission annuelle de la condition des femmes.
- Les gouvernements devraient au minimum collecter des données désagrégées par sexe, âge, quintile de richesse, lieu de résidence et handicap, afin d'identifier les barrières sexistes, et autre, auxquelles doivent faire face les filles et les femmes dans toutes leurs diversités, dans le but d'informer de façon plus concrète les politiques et les lois nationales.

- Les gouvernements devraient adopter des politiques et financer des campagnes publiques de partenariat avec des organisations de la société civile qui remettent en question les normes sociales et genrées et font la promotion de l'égalité de genre, et de l'importance de la voix des filles, des garçons et de tous les jeunes, et encouragent les actions dans les affaires publiques et politiques.

SOUTENIR LES ENFANTS ET LES JEUNES MARGINALISÉS EN TANT QU'ACTEURS ACTIFS DU CHANGEMENT

Bien que l'action civique et le leadership des jeunes relatif au changement social soit globalement en hausse, il est loin d'être équitable à travers tous les contextes.

Mondialement, les jeunes en situation de pauvreté, non instruits, les jeunes en zones rurales, les jeunes indigènes, les jeunes en contextes de crise, et particulièrement les filles et les jeunes femmes, sont moins impliqués que leurs homologues plus privilégiés dans toutes les formes d'actions politiques, officielles ou informelles⁷².

Comme exposé dans le Cadre de Plan International dans la lutte contre l'exclusion, les normes genrées et les inégalités se combinent à d'autres formes d'exclusion et modèles discriminatoires. Par exemples, les filles et jeunes femmes vivant dans la précarité en zones rurales, qui font partie de groupes indigènes et/ou en situation de handicap, font face à des obstacles supplémentaires afin d'accéder aux plateformes et ressources, et ainsi s'impliquer dans l'action civique et politique. Appartenir à des groupes marginalisés ou exclus peut rendre cela encore plus difficile pour les enfants et les jeunes, plus particulièrement pour les filles et les jeunes femmes, et exacerbe leur exclusion des processus décisionnels. Par exemple, dans les contextes où les droits des peuples indigènes ne sont

pas reconnus, il est pratiquement impossible pour ces groupes d'accéder à l'information et de participer à la vie publique. Il est très difficile pour les groupes de jeunes de s'impliquer sur la question des droits tout court. Les jeunes activistes qui s'identifient comme LGBTQI+ et qui font le choix de prendre part à l'action collective autour de la question LGBTQI+, sont particulièrement vulnérables à la violence et aux réactions hostiles. Dans les contextes où s'identifier en tant que LGBTQI+ est illégal, les ressources pour leur travail se font rares, notamment les financements, et ces organisations sont vraisemblablement exclues de l'ensemble des espaces de décision, et potentiellement persécutés officiellement. Tous les groupes marginalisés et les minorités s'exposent aux risques de réactions hostiles en exprimant leurs opinions, surtout si les identités citées sont plus visibles.

La position de Plan International

- Tous les enfants et les jeunes, notamment ceux en situations de vulnérabilité ; les enfants en situation de handicap ou marginalisés par des inégalités structurelles, les minorités ethno- raciales, les peuples indigènes, les enfants LGBTQI+ ; doivent être en mesure d'exprimer leurs opinions librement et sans danger, que ce soit en ligne ou hors ligne. Un soutien inclusif doit leur être offert afin de faciliter leur participation active à la vie civique, selon leur âge, leur maturité, leur genre et leurs capacités.
- Les filles et les jeunes femmes en situation de vulnérabilité font face à de multiples formes d'exclusions et de discriminations, ainsi qu'à des obstacles supplémentaires qui empêchent l'exercice total de leur citoyenneté et étouffent leurs voix. Des actions adaptées doivent être entreprises afin de s'assurer que les filles et les jeunes femmes en situation de vulnérabilité, dans toutes leurs diversités, ont accès aux sphères civiques et

prennent part aux processus décisionnels.

Recommandations de Plan International

- Les gouvernements et la société civile devraient garantir l'accessibilité des espaces civiques, que ceux-ci restent ouverts à tous les individus et groupes qui décident de s'engager dans l'action politique et sociale, quel que soit leurs identités de genre, leurs capacités, leurs ethnicités ou statuts de minorité, ou leurs classes socio-économiques.
- Les gouvernements se doivent d'assurer la nomination de jeunes femmes à des postes à responsabilité, ainsi que la participation des jeunes aux processus politiques officiels. Ils doivent également garantir la non-obstruction des institutions par des lois discriminatoires relatives à l'âge, au genre, à l'ethnicité, aux capacités, à l'orientation sexuelle, au statut socio-économique ou à toute autre identité ou condition.
- Les gouvernements, les organes des Nations Unies et les organisations de la société civile, notamment les groupes/associations menés par les jeunes et les enfants, doivent adhérer aux principes d'intégration et de non-discrimination en ce qui concerne la création d'espaces et de plateformes pour une participation considérable des enfants et des jeunes. Ces principes ne doivent pas être discriminatoires à l'égard d'un quelconque individu ou groupe, et doivent prendre des mesures proactives pour impliquer de façon significative les enfants et les jeunes les plus marginalisés et exclus. Leurs structures et travail devraient encourager les pratiques d'intégration, dans la reconnaissance et en réponse aux formes d'exclusion intersectées.

LES JEUNES PARTICIPENT À L'ACTION HUMANITAIRE ET AUX INITIATIVES DE CONSOLIDATION DE LA PAIX

Il est estimé que sur la population mondiale, 1.8 milliards de personnes ont entre 10 et 24 ans, et 600 millions d'entre elles vivent des zones fragiles et touchées par les conflits⁷³. Plus de 50 % des 25.9 millions de réfugiés dans le monde ont moins de 18 ans⁷⁴. Dans les cadres humanitaires et fragiles, les jeunes, et plus particulièrement les filles et les jeunes femmes, sont souvent les plus impactés en raison des normes genrées ancrées et nocives. En temps de crise, leur accès à l'éducation et aux services essentiels est obstrué, ce qui limite leur mobilité et leur liberté, et par conséquent les expose à un risque plus élevé face aux questions de protection infantile et de violences sexistes. Cela impacte considérablement leur capacité d'exercice de leur autonomie et de leur pouvoir, de réunion et d'auto-gestion, et de participation active dans les espaces publics. Lorsque les besoins des filles, des garçons et des jeunes sont négligés et incompris dans les contextes humanitaires, leur potentiel de contribution en tant que vrais acteurs humanitaires est d'autant plus ignoré⁷⁵.

Cependant, de nombreuses études, dont des recherches menées par Plan International UK, démontrent que les enfants et les jeunes sont très motivés à participer à l'action humanitaire et aux initiatives de consolidation de la paix⁷⁶. Ils sont non seulement concernés par l'impact immédiat des crises sur leur bien-être et moyens de subsistance, mais surtout déterminés à agir dans le but de contrebalancer les conséquences à long terme sur leur capacité de transition vers la vie d'adulte, notamment en ce qui concerne l'indépendance financière, la citoyenneté active et subvenir aux besoins de la famille⁷⁷. Reconnaître cela a mené à deux différents accords majeurs dans le domaine de la participation des jeunes. Le premier est le

Pacte mondial pour les jeunes dans l'action humanitaire⁷⁸, lancé en 2016 au Sommet mondial de l'action humanitaire en tant qu'appel mondial, dans le but de privilégier les besoins et les droits des jeunes femmes et des jeunes hommes, des garçons et des filles touchés par les catastrophes, les conflits ou les déplacements forcés. Le second est la Résolution 2250 (2015) du Conseil national de sécurité des Nations Unies sur la jeunesse, la paix et la sécurité⁷⁹, qui exhorte les Etats à reconnaître et promouvoir le rôle des jeunes dans la prévention de conflits et la construction de sociétés pacifiques. Les accords mettent l'accent sur l'importance de permettre aux jeunes de participer aux prises de décision, à toutes les étapes des crises et toutes les réformes démocratiques qui en résultent⁸⁰.

Malgré la reconnaissance internationale et les dispositions de quelques pays pour inclure systématiquement les jeunes dans les réponses humanitaires et les accords de paix, cela ne s'est pas nécessairement traduit par des mesures concrètes visant à faciliter la participation des jeunes. La plupart des discours politiques et des programmes nationaux et internationaux relatifs à la sécurité dans les situations fragiles d'après conflit, ont tendance à limiter leur participation. Ces discours considèrent plutôt les jeunes, et en particulier les jeunes hommes, comme des auteurs potentiels de violence devant être déradicalisés, et les jeunes femmes uniquement en tant que victimes des crises n'ayant pas un pouvoir suffisant pour contribuer au changement⁸¹. Les médias renforcent souvent les normes sociales et les attitudes du public excluant les jeunes, et particulièrement les jeunes femmes, de la participation politique et de la transformation de conflit. Ceux-ci alimentent la description des jeunes en tant que malfaiteurs ou victimes. Il y a un besoin pressant de remettre en question l'opinion négative sur la contribution des jeunes dans les contextes touchés par les conflits ou autres situations humanitaires, et d'encourager les Etats et autres acteurs concernés à rectifier leurs approches en

termes de politique et de programme, en accord avec les étapes exposées dans les deux pactes mondiaux mentionnés plus haut.

Une attention spéciale doit également être portée aux besoins et aux droits des filles et des femmes dans les crises. Une récente étude du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés sur les obstacles à la participation auxquels font face les femmes et les filles dans le contexte humanitaire⁸², a conclu qu'elles sont victimes de nombreux obstacles pour faire entendre leur voix dans les espaces de décision, des obstacles qui n'impactent pas leurs homologues masculins. Sans surprise, les préoccupations premières des filles et des femmes pendant ou dans les suites immédiates de l'urgence humanitaire, sont de répondre à leurs besoins en termes de sécurité et de sûreté, et le rétablissement de leurs revenus et de leurs biens économiques, ce qui laisse peu de temps pour la participation politique. Les violences sexistes et sexuelles (SGBV en anglais) sont un obstacle important pour les filles et les femmes dans les contextes humanitaires. Elles ont tendance à être disproportionnellement affectées par de telles violences en comparaison aux populations non-déplacées. Cela inclut les violences sexistes et sexuelles au sein des contextes de déplacement, mais également de façon importante, l'augmentation du nombre de violences domestiques ayant lieu en temps de crise⁸³. Le lien entre les violences domestiques et la participation des filles et des femmes ne devrait pas être sous-estimé ou négligé. Si une fille ou une jeune femme a une autonomie limitée au sein de sa propre maison, il est peu probable qu'elle ait la liberté de s'aventurer dans l'espace public pour participer aux processus politiques officiels et informels. De même, on ne devrait pas ignorer l'importance de créer des espaces sûrs pour les filles et les femmes dans les contextes humanitaires, comme opportunité de promouvoir leur participation active et leur citoyenneté. Les espaces sécurisés pour les filles et les femmes sont souvent les premières opportunités de participation hors du domicile, et sont les premiers endroits où

les filles et les femmes sont écoutées en tant que citoyennes. Ces espaces sont des points de départ cruciaux à la participation des filles et des femmes au niveau local.

Les contextes de crises prolongées et les situations de crises humanitaires génèrent de nouvelles barrières et de nouvelles inégalités pour la participation politique des filles et des jeunes femmes, mais ils exacerbent également les barrières déjà existantes. Cela augmente d'autant plus les difficultés d'accès aux plateformes pour l'action civique et la participation politique, et rend pratiquement impossible l'obtention d'une représentation égale entre les genres dans le processus décisionnel. Le taux de participation des femmes au parlement dans les pays en conflit ou post conflit, est perpétuellement plus bas, avec une moyenne de 16% comparée à la moyenne mondiale de 24%⁸⁴. Lorsque des femmes sont au gouvernement ou à d'autres formes de poste à responsabilité, elles font malgré tout face à de multiples formes de discrimination, d'exclusion et d'intimidation. Il est urgent et indispensable de confronter les inégalités de genre au sein des structures de pouvoir officielles. Cependant, le lien entre la participation politique des femmes, leur leadership et la paix durable a été largement prouvé. Une étude a mené une enquête sur

82 accords de paix dans 42 pays en conflit armé entre 1989 et 2011, et a démontré que les accords de paix avec des signataires féminines étaient liés à une paix durable et à de meilleurs taux de réalisation des dispositions exposées dans les accords de paix⁸⁵. La participation des filles et des femmes aux prises de décisions permettrait également de réduire les crimes sexistes à l'égard des filles. Au cours des deux dernières décennies, des efforts ont été faits au niveau international pour garantir que la promotion du leadership et de la participation des femmes s'étende aux situations fragiles. À travers l'adoption de résolutions telles que la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité en 2000, et les résolutions en résultant⁸⁶, le Conseil de sécurité des Nations Unies a reconnu le rôle des femmes dans la prévention des conflits, le maintien de la paix, la résolution des conflits et la consolidation de la paix⁸⁷.

Les projets ayant pour objectif d'encourager et de renforcer la participation des jeunes, en particulier des filles et des jeunes femmes dans toutes leurs diversités, doivent considérer une vision stratégique sur le long terme, avec une portée renforcée sur le genre et l'intersectionnalité. Dans les situations de

ÉTUDE DE CAS : Les filles prennent les commandes (GTTL)

Développer le capital des adolescentes dans les camps de réfugiés au Rwanda fut un projet de 29 mois mis en place par Plan International Rwanda, avec le soutien de Plan International USA dans deux camps de réfugiés congolais, Gihembe et Nyabiheke, de mai 2015 à octobre 2017.

Une étude a démontré que les adolescentes manquent de connaissance, de modèle et de service afin d'accéder à l'information sur la santé reproductive, et font l'objet de violences sexistes lorsqu'elles accèdent à des ressources hors des camps. Le projet avait pour but d'augmenter l'accès des filles de 12-17 ans aux espaces sécurisés réservés aux filles, à un soutien adapté aux filles et à une orientation vers les services demandés. L'objectif était également d'améliorer leurs connaissances financières, et en santé reproductive. Ce projet était également centré sur le développement de l'estime de soi des filles âgées de 15 à 17 ans, et la sensibilisation des garçons de 15-17 ans aux méthodes de promotion de l'égalité de genre et de prévention des violences.

À la fin du projet, 94% des filles ayant participé étaient en mesure de repérer au moins un espace sécurisé, comparé à 74% dans l'étude de base. Ces espaces étaient de plus référencés comme étant « au cœur » du projet. D'autre part, le test final a révélé que 94% des filles étaient informées sur des méthodes contraceptives, et que 93 % étaient en mesure d'identifier les signes de grossesse, représentant des augmentations de 19% et 28% comparé au test initial.

En munissant les jeunes des camps de Gihembe et Nyabiheke de connaissances essentielles, Plan International Rwanda a aidé à les protéger face aux violences.

crise humanitaire, les projets de participation sont souvent limités à une consultation en ce qui concerne la mise en œuvre et la gestion de la réponse humanitaire. Ces consultations sont souvent de nature passives, ne prévoient qu'un engagement sur le court terme, et encourage rarement la participation active des citoyens, centrée sur la redistribution des pouvoirs aux personnes exclues des processus politiques⁸⁸. Les femmes ont par exemple toujours participé aux négociations de paix et à la consolidation de la paix, mais toujours de façon informelle et invisible aux yeux des pacificateurs officiels⁸⁹. Les filles et les jeunes femmes doivent être incluses dans le développement, la réalisation, et le suivi des recours de paix de façon significative, et avoir un rôle actif à jouer dans leur direction. Tout effort d'accroissement de la participation des populations affectées devrait chercher à faire le lien entre les activités localisées et les différents espaces de décision, et contribuer au développement des politiques publiques, notamment dans les lieux où le pouvoir officiel se situe au niveau communautaire ou national.

La position de Plan International

- Plan International considère l'intégration et la participation des enfants et des jeunes, en particulier des filles et des jeunes femmes, ainsi que celles des organisations menées par les jeunes, comme étant une condition essentielle aux initiatives de consolidation de la paix afin d'obtenir et de maintenir des sociétés pacifiques. Les acteurs nationaux et internationaux doivent reconnaître l'indépendance des jeunes et le travail qu'ils fournissent en contextes fragiles et soutenir et s'appuyer sur ces interventions.
- La réaction des Etats à l'extrémisme violent ne doit pas être utilisée pour limiter la participation des jeunes, ou leurs droits civiques et politiques au sens large.

- En tant que signataire de l'Accords pour les jeunes dans l'action humanitaire (Compact for Young People in Humanitarian Action), Plan International appelle tous les acteurs humanitaires à encourager l'implication des jeunes et les partenariats systématiques, en particulier avec les jeunes femmes, dans toutes les phases de l'action humanitaire. Cela comprend la mise en place et le renforcement de mécanismes qui encouragent leur participation, et un investissement plus important dans le renforcement de leurs capacités, afin de devenir des acteurs humanitaires compétents.
- Dans les Etats affectés par les conflits, les jeunes, en particulier les jeunes femmes, devront faire face à des obstacles supplémentaires pour s'impliquer activement dans la sphère publique. Dans ces contextes, les gouvernements doivent augmenter leurs efforts d'implication de tous les citoyens dans les affaires publiques et politiques du pays, de façon significative et sécurisée. Les espaces civiques doivent demeurer protégés, ouverts et accessibles.
- Dans le cadre humanitaire, la protection et le bien-être des enfants et des citoyens doit demeurer une priorité pour les gouvernements, les agences des Nations Unies, et autres acteurs humanitaires. Plan International ne cautionne pas, et n'encourage pas, l'implication d'enfants et de jeunes dans les actions politiques ou sociales, où la violence est utilisée comme tactique visant à provoquer un changement, et/ou dans les actions représentant une menace directe pour la sécurité et le bien-être.

Recommandations de Plan International

- Les gouvernements et autres acteurs humanitaires devraient signer le Pacte

mondial pour les jeunes dans l'action humanitaire⁹⁰ et prendre des mesures efficaces afin de mettre en place les cinq recommandations exposées dans l'accord, dont la construction de partenariats avec des organisations de la société civile et des groupes/associations menés par les enfants et les jeunes.

- Les gouvernements, les organes des Nations Unies et autres acteurs humanitaires, devraient prioriser les besoins et droits spécifiques des filles et jeunes femmes, et réduire les barrières à leur participation, notamment en adressant les violences sexistes et sexuelles au sein des communautés déplacées. Les violences sexistes et sexuelles doivent être adressées à la fois en ce qui concerne l'espace public, mais également les formes de violences domestiques, à travers des campagnes de sensibilisation publique, la création d'espaces sûrs, le renforcement de la prévention, des mécanismes de réponse et des services d'orientation, dont un soutien économique aux survivants.
- Les gouvernements devraient prendre des mesures afin de mettre en place les engagements et les mesures présentées dans la Résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations Unies, dans les résolutions en résultant sur les femmes, la paix et la sécurité, et dans la Résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations Unies récemment adoptée sur la jeunesse, la paix et la sécurité. Elles réitérent toutes deux l'importance de garantir aux femmes et à tous les jeunes une participation significative dans tous les processus politiques et décisionnels à travers toutes les étapes d'un conflit, ce qui comprend la prévention des conflits, les processus de paix, les mécanismes de justice de transition et les processus de consolidation de la paix. Comme exposé

dans la Résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations Unies, les gouvernements devraient agir en gardant à l'esprit que la construction de sociétés pacifiques et inclusives doit s'appuyer sur la participation active des jeunes dans les programmes, afin de prévenir, de réduire et de répondre aux conflits. Sur cette base, les gouvernements devraient également encourager leur engagement significatif, et garantir la participation des filles et des jeunes femmes en particulier.

CHEMINS VERS L'ÉMANCIPATION POLITIQUE

CONSTRUIRE LES FONDATIONS DE L'ÉMANCIPATION POLITIQUE

La citoyenneté active et la participation des enfants et des jeunes, et plus particulièrement des filles et des jeunes femmes, est essentielle afin de garantir la prise en compte de leurs intérêts, et développer des politiques en réponse à ces besoins spécifiques. Cela est crucial à la construction de sociétés stables et pacifiques, et vise à garantir l'adhésion des gouvernements aux principes démocratiques fondamentaux et aux droits humains. Les voix des filles et des femmes vulnérables et exclues dans toutes leurs diversités doivent être entendues. Il s'agit non seulement de leur droit, comme exposé dans la Convention Internationale des droits de l'enfant et la CEDEF⁹¹, mais c'est également fondamental afin de garantir des décisions justes, et contribuer à une meilleure justice sociale. Atteindre cet objectif est au cœur des efforts de Plan International dans son soutien aux filles, aux garçons et aux jeunes, afin qu'ils deviennent des acteurs actifs du changement. Cependant, pour que les enfants et les jeunes soient représentés de façon appropriée dans les institutions politiques, les processus et les décisions, et dans les élections, ils doivent connaître leurs droits et être dotés des connaissances, compétences et capacités nécessaires à une participation significative à tous les niveaux.⁹²

Dès l'adolescence, la participation dans la sphère politique devient particulièrement importante. C'est le moment où les jeunes

développent une compréhension des systèmes et processus socio-politiques, et commencent également à mettre en pratique leur capacité à initier un changement. Les recherches de Plan International ont démontré que 76% des filles et des jeunes femmes âgées entre 15 et 25 ans sont déterminées à mener le changement social et politique dans leurs maisons, leurs communautés et ailleurs. Il y a plusieurs facteurs déterminants au cours de l'adolescence et début de la vie adulte, qui créés des environnements favorables à l'émancipation des filles et des jeunes femmes, et leur donne l'assurance et la motivation de devenir des citoyennes actives⁹³.

L'action collective et l'activisme des filles, des garçons et de tous les jeunes leur permet d'explorer et d'exercer différents types de leadership. Cela affecte la manière dont ils s'organisent, estiment les différentes forces individuelles, et reconnaissent le pouvoir des efforts collectifs afin de contester l'injustice entre les sexes. Cela leur donne un espace pour naviguer dans leurs environnements sociaux, culturels et politiques et leur permet de comprendre comment fonctionnent les relations de pouvoir. Cela leur donne un ensemble de connaissances, une assurance et de l'expérience afin de poursuivre leurs ambitions de leadership, que ce soit chez eux ou dans leurs communautés locales, au parlement ou en salle de conseil. Les études suggèrent que pour les filles et les jeunes femmes, participer à l'action civique en tant qu'adolescentes est un élément clé afin de

développer le souhait de prendre part aux décisions publiques une fois adulte⁹⁴.

Réseaux de soutien aux familles et à la communauté

Les normes et croyances sociales au sujet des filles et des femmes devraient influencer la façon dont elles sont en mesure de participer aux décisions. Les normes et les relations de pouvoir sont souvent plus particulièrement discriminatoires à l'égard des filles et des femmes, que l'on considère comme appartenant à la sphère familiale plutôt que la sphère publique. Encore aujourd'hui, 55% des filles de 7 à 17 ans se disent affectées par les stéréotypes sexistes qui brident leur liberté d'expression⁹⁵. Les filles et les jeunes femmes ont à maintes reprises raconté à Plan International combien les pensées profondément ancrées sur les rôles de genre dans leurs communautés et sociétés impactent leur capacité à diriger⁹⁶. Dans le sud de l'Inde et du Soudan par exemple, les filles ont dénoncé la façon dont les opinions sur les rôles domestiques peuvent limiter leur mobilité et leurs possibilités d'engagement dans les activités sociales et les réseaux⁹⁷.

La recherche *Taking the Lead* de Plan International menée en 2019 a démontré que les filles définissaient le soutien de la famille comme l'élément essentiel afin d'encourager leur assurance et leur aspiration à devenir des initiatrices du changement. Les filles des groupes de discussion à travers l'Inde, le sud du Soudan, la République Dominicaine, le Japon et le Sénégal ont fait remarquer que bien que les leadeuses doivent faire face à un manque de soutien et à des critiques généralisés, le manque de soutien de la famille semble être l'élément le plus dévastateur pour leurs ambitions. Réciproquement, le soutien de la famille dès le plus jeune âge, notamment le fait d'être encouragées à défier les stéréotypes de genre, est un des leviers essentiels afin de devenir des leadeuses.

Les parents, les écoles, et les organisations culturelles et religieuses devraient être

considérées comme des points de départ essentiels afin de créer des réseaux de soutien forts qui nourrissent les aspirations de leadeuses des filles. Les efforts doivent être centrés sur la sensibilisation des familles à leurs facultés uniques, afin d'encourager l'égalité au sein de la société et permettre aux filles de devenir leadeuses. Les parents et les membres de la famille peuvent tous agir en tant que défenseurs dans leurs maisons et communautés locales. Les hommes et les garçons de la famille peuvent partager le fardeau des responsabilités domestiques en relation avec les tâches domestiques et l'éducation des enfants, de façon à discréditer les stéréotypes et encourager le leadership des filles et des jeunes femmes.

L'importance des modèles et des mentors

De nombreuses études ont démontré que les filles ont plus de chances d'avoir des ambitions de leadeuses si elles ont un modèle qui les inspire et qu'elles prendront comme exemple⁹⁸. Il est important d'augmenter la visibilité des leadeuses, et de les représenter de façon positive. Des programmes de mentorat et autres méthodes pour connecter les femmes en position de leader avec des générations plus jeunes, permet un échange intergénérationnel primordial. Ils aident les filles à se frayer un chemin à travers les difficultés déjà affrontées par leurs mentors, et sont une source cruciale d'encouragements pour les filles à poursuivre leurs ambitions, et devenir des leadeuses⁹⁹.

L'absence de modèles féminins peut avoir un effet dévastateur sur les aspirations des filles en tant que leadeuses. Les adolescentes ont besoin de modèles féminins à tous les niveaux de la société afin de se voir elles-mêmes en tant que leadeuses et actrices du changement¹⁰⁰. Une étude sur l'impact du leadership politique des femmes sur les adolescentes en Inde a démontré que la présence de femmes dans les conseils de village, à travers des mesures d'actions positives, avait une influence positive sur les aspirations de carrière des filles et leur niveau de scolarité.¹⁰¹ Le mentorat est un élément clé

du renforcement de la motivation des filles et des jeunes femmes à participer et à diriger dans les domaines de l'entreprise et de l'innovation.¹⁰² Les jeunes leaders faisant office de mentors sont également essentiels afin de motiver les jeunes à assumer de rôles de leaders et à engendrer des futures générations de leaders¹⁰³.

Éducation civique et développement des compétences en leadership

Une éducation de qualité en accord avec les principes d'intégration, est l'un des outils les plus puissants et les plus importants pour atteindre l'égalité de genre, l'engagement civique actif et afin de promouvoir l'accès des filles au pouvoir et au statut de leader une fois adultes¹⁰⁴. Elle joue un rôle essentiel afin d'enseigner les compétences nécessaires à la remise en question du statu quo, au développement d'un style propre en tant que leader.euse, et à la revendication d'un monde égalitaire en accord avec les principes d'intégration¹⁰⁵. Pour les filles dans toutes leurs diversités, la nécessité de réduire le fossé éducatif est évidente. Lorsque les filles et les femmes n'ont pas accès aux mêmes opportunités d'apprentissage que leurs homologues masculins, qu'il s'agisse d'une éducation de base ou plus poussée, elles ont déjà moins de chances d'avoir un éventail de perspectives professionnelles et de s'élever à des postes de leadeuses dans les secteurs privés et publics¹⁰⁶. Un travail doit être fait afin de garantir que toutes les filles aient accès pendant 12 ans à une éducation gratuite, de qualité, sûre, et inclusive, ainsi qu'aux opportunités de renforcer leurs compétences et connaissances. Cependant, en soutenant l'émancipation politique de tous les jeunes, le système éducatif doit former les jeunes à l'engagement politique. L'éducation devrait encourager le développement de l'esprit critique, qui permet aux enfants et aux jeunes d'analyser et de comprendre les arguments politiques et les normes sociales nocives. L'éducation est également extrêmement importante pour le soutien des individus dans leur apprentissage des médias, comment les parcourir et avoir accès à l'information de

masse, et particulièrement dans l'ère de la désinformation et de la fausse information.

Le Rapport mondial sur la jeunesse des Nations Unies en 2016¹⁰⁷, centré sur l'engagement civique des jeunes, met en avant les liens indissociables entre l'éducation civique et la participation politique. Le taux de participation électorale parmi les groupes d'âges plus jeunes est universellement plus bas que leurs homologues plus âgés. Le rapport conclut que le manque de connaissances en processus politiques pourrait être un facteur contribuant aux difficultés des jeunes à comprendre les complexités des sociétés démocratiques et des processus politiques officiels, sans l'enseignement approprié. Le rapport mondial sur les jeunes de l'ONU fait en 2016, démontre que près de 53% des jeunes diplômés disent toujours voter aux élections nationales, comparé à 44% chez les 18-29 ans. Les jeunes marginalisés tels que les minorités, les jeunes sans emploi et ceux en situation isolée et/ou de précarité, ont souvent tendance à manquer de connaissances nécessaires à la participation. Une faible compréhension des principes démocratiques et processus électoraux renforce les difficultés des jeunes à considérer les élections comme un moyen d'exprimer leurs doléances, exiger le changement, et tenir les gouvernements responsables¹⁰⁸. Encourager les gouvernements à inclure l'éducation civique au programme national à tous les niveaux, notamment sur les sujets des droits humains, de l'égalité de genre et de la citoyenneté mondiale, est une recommandation de longue date des jeunes et des experts en participation des enfants et des jeunes¹⁰⁹, et fait partie des priorités des Objectifs de Développement Durable, sous la cible 4.7 : un accord mondial et collectif pour une éducation en faveur de la promotion des droits humains, de l'égalité des genres, d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et du développement durable.

Pour les filles et les jeunes femmes, l'éducation civique et le développement des

compétences en leadership sont essentiels au renforcement des chemins vers le statut de leader. L'index de leadership du Centre Wilson, *Women in Public Service*, qui a fait un sondage de femmes au sein des gouvernements de 75 pays, démontre que les aptitudes professionnelles et l'alphabétisation importent plus pour les femmes prenant des postes à responsabilité, qu'un niveau de scolarité plus élevé. Cela suggère que nous devrions porter un regard d'ensemble sur les types de compétences dont ont besoin les femmes pour atteindre des postes à responsabilité¹¹⁰.

Expérience en participation et leadership

L'éducation civique et aux droits humains est un facteur important qui contribue au développement de la sensibilisation politique des jeunes, mais seule, cette action ne garantira pas la participation politique des jeunes et des filles¹¹¹. Être exposé à une expérience en leadership est indispensable afin de faire naître un intérêt, et de renforcer celui-ci, pour l'action politique et civique chez les enfants et les jeunes, en particulier chez les filles et les jeunes femmes. Participer à la gouvernance des institutions éducatives telles que les écoles, fait souvent partie des premières opportunités de développement et d'exercice des aptitudes en leadership des enfants, et leur permet d'apprendre à s'impliquer dans les processus décisionnels intergénérationnels, et à argumenter. Les cadres éducatifs sont également souvent les premiers endroits où les filles, les garçons et les jeunes sont en mesure de collaborer avec des pairs hors du foyer, de commencer à avoir un esprit critique, de s'organiser et de former des réseaux, et de prendre part aux activités collectives menées par les jeunes.

Une analyse de la littérature disponible menée par ODI en 2015 a démontré que les filles étaient plus sûres de leurs capacités, et plus motivées à devenir des actrices du changement lorsqu'elles étaient elles-mêmes impliquées dans des opportunités de prise de décision et de leadership dès le plus jeune âge. La participation aux processus décisionnels au sein de la famille et de l'école peut aider les filles à acquérir ces compétences et remettre en cause les normes sociales et genrées. Cependant, être initiées aux opportunités de participation et de leadership à un âge précoce n'est pas sans risque pour les filles et les jeunes femmes. La recherche de Plan International a constaté que sur les personnes interrogées, les femmes avec une expérience réelle à des postes à responsabilité relataient souvent des attentes de discrimination sexistes plus élevées que celles avec moins, voir aucune expérience en leadership¹¹². Cela suggère que même très jeunes, celles qui se mettent en avant afin de poursuivre des opportunités de leadership ont de fortes chances d'être victimes de discrimination sexiste. Cela pourrait avoir un impact négatif sur leurs aspirations à diriger, puisque les découvertes signalent que plus une femme a de l'expérience en leadership, plus elle voit le leadership comme un espace hostile aux femmes¹¹³.

ÉTUDE DE CAS : Projet École de leadership pour les filles

Val a grandi dans une communauté rurale dans l'Etat de Pará, au Brésil. N'ayant aucun accès à l'éducation, elle ne connaissait pas les lettres de l'alphabet à l'âge de 8 ans.

Le vent a tourné pour elle lorsque sa tante qui résidait à São Luís, la plus grande ville de l'Etat de Maranhão au Brésil, l'invita à venir vivre avec elle. Elle voulait offrir à Val la possibilité d'un futur plus heureux, et éviter qu'elle ne se retrouve dans un mariage précoce comme beaucoup de filles du village de Val.

La tante de Val l'inscrivit à l'école, où elle tomba en amour pour la littérature.

Un jour, elle était à l'école lorsque l'un des chargé de sensibilisation communautaire de Plan International fit une visite pour parler du projet École de Leadership pour les filles. Val fut immédiatement intéressée par l'idée et postula pour participer au projet. L'objectif principal de l'initiative est de donner aux filles les moyens de reconnaître leur rôle et leur pouvoir dans la société, afin de les aider à lutter contre les violences et les inégalités, à s'efforcer d'obtenir des postes à responsabilité, et à prouver que le genre n'est pas un frein à la poursuite de leur objectif.

Dès le départ, Val s'identifia au but et aux principes de Plan International. « Je trouve très injuste que les femmes soient privées de quoi que ce soit. Personne ne devrait être limité car la société l'a imposé. Être avec Plan International et rencontrer des gens qui pensent aussi de cette façon me motive à aller plus loin et à faire tomber les barrières ». À travers une série d'exercices et d'ateliers, Val a été munie des informations et des arguments afin de parler de ces sujets avec sa famille et ses amis.

Grâce à sa capacité et volonté à parler en public, Val fut souvent appelée à présenter les projets sur lesquels son groupe travaillait.

Val est maintenant souvent invitée à parler aux nouveaux élèves pour partager ses expériences, et est devenue un point de référence de l'émancipation féminine. Elle espère continuer ses études et aller à l'université pour étudier le travail social, afin de pouvoir aider les autres et changer leurs vies.

« Je me suis encouragée à croire en moi, à me battre pour devenir une femme indépendante, à avoir la force au fond de moi-même de tout faire pour suivre le chemin que je souhaite suivre. J'ai rencontré des gens avec des intérêts égaux aux miens, une diversité de pensée, des gens qui se battaient pour les mêmes combats... Aujourd'hui, je me sens plus forte pour affronter n'importe quel problème ou injustice que je pourrais rencontrer, » dit Val triomphalement.

Portraits de filles et de femmes leadeuses dans les médias

La façon dont les filles et les jeunes femmes sont représentées, à travers les médias, la publicité, les jeux vidéo, dans les manuels, à l'écran, et dans les autres formes de communication, a une influence significative sur la façon dont les filles sont perçues dans le monde, et comment elles se perçoivent elles-mêmes. Le rapport sur la situation des filles dans le monde de 2019 « *Réécrire son*

histoire »¹¹⁴ conclut que l'influence des médias sur nos vies n'est pas anodine en matière d'égalité de genre. Dans une étude récente, les chercheurs ont découvert que dès l'âge de six ans, les filles commencent à perdre confiance en elles, et en leur capacité à provoquer un changement. Cela a une conséquence immédiate sur les types d'activités dans lesquelles les filles choisiront de s'impliquer, et un impact potentiel sur le long terme sur leurs ambitions de carrière¹¹⁵. Un rapport de recherche de 2017 démontre

que mondialement, plus de la moitié des filles âgées de 10 à 17 ans n'ont pas une haute estime d'elles-mêmes, et par conséquent ne s'affirment pas, ne se mettent pas en avant pour des opportunités diverses, et évitent de sociabiliser¹¹⁶. 7 filles sur 10 pensent que trop d'importance est donnée à la beauté comme source du bonheur, et il a été largement reconnu que les publicitaires et les médias, notamment les réseaux sociaux, ont un rôle déterminant dans la valeur que la société accorde à celle-ci¹¹⁷.

Les filles et les femmes qui, en effet, réussissent à des positions de pouvoir ne sont souvent pas logées à la même enseigne, traitées plus sévèrement, et l'on attend d'elles qu'elles se plient à des pratiques de direction dépassées. Les femmes souffrent d'une représentation négative et dégradante dans les médias, sur les réseaux sociaux, au parlement et dans les autres espaces de décision, comme pour discréditer leur position d'autorité et dissuader les filles et les femmes d'exprimer leurs opinions ou de poursuivre des opportunités de leadership. Cela se manifeste souvent sous forme de menace de violences sexistes à travers les plateformes en ligne tels que les réseaux sociaux, mais également sous d'autres formes, y compris dans le discours et le langage adoptés par les médias pour relater au public des faits impliquant les femmes. Encore une fois, le discours public a tendance à se concentrer sur les qualités extérieures d'une femme (ex : à quoi elle ressemble ou ce qu'elle porte) et non sur son intellect ou ses aptitudes de leader. Sur l'analyse de 56 films au box-office mondial en 2018 à travers 20 pays, les femmes leaders ont bien plus de chances que les hommes leaders de porter des tenues légères, partiellement ou complètement nues, d'être traitées comme des objets, et d'être harcelées sexuellement¹¹⁸. Plus dérangent encore, les femmes sont constamment victimes de menaces de violence et d'insultes dans les espaces publics. Un sondage récent a démontré que la moitié des femmes en politique à travers le monde ont dû faire face à des agressions graves, y compris des menaces de mort, de viol, et d'agression, et

qu'une sur cinq étaient victimes de violences sexuelles¹¹⁹.

Pourtant, il a été prouvé que le fait de changer la mauvaise et sous-représentation des filles et des femmes dans les médias mène à des avantages économiques. En 2015, Unilever a mené durant un an un audit interne sur le genre, dans le domaine de la publicité. Ils ont découvert que plus de 40% des femmes pensent ne pas pouvoir s'identifier à toutes les femmes qu'elles voient dans les publicités, et que cela impacte leur décision d'acheter des produits¹²⁰. La recherche a également démontré que des publicités plus progressistes, où les femmes sont représentées dans des rôles moins stéréotypés, avaient un impact supérieur de 12% sur les consommateurs¹²¹. Selon les données de l'institut Geena Davis sur le genre dans les médias, sur les 100 meilleurs films de 2015, les films avec des personnages principaux féminins ont généré près de 16% de plus au box-office que les films avec des personnages principaux masculins¹²². Voir des filles et des femmes incarner des personnages principaux, en situation de pouvoir, et loin des stéréotypes dépassés et destructeurs, a pour conséquences de multiples avantages pour les filles, leurs chances dans la vie future, ainsi que pour la société dans son ensemble.

La nature dévastatrice des représentations négatives est reconnue depuis longtemps. La Déclaration et Programme d'action de Pékin (1995) note que les descriptions violentes ou dégradantes des femmes et des filles dans les médias contribuent à perpétuer les violences sexistes : « Les images de violences à l'égard des femmes et des filles dans les médias [...] sont des facteurs qui contribuent à la perpétuation continue de telles violences, dont l'influence est préjudiciable à la communauté au sens large, et en particulier aux enfants et aux jeunes ». ¹²³ L'article 5 de la CEDEF stipule également que les États membres agissent dans le but d'altérer les modèles socio-culturels alimentant les préjugés entre les sexes. Cela sous-entend la nécessité de

réfléchir à la façon dont les médias, et autres institutions relatant des faits, façonnent ces modèles, et notamment les préjugés et les stéréotypes¹²⁴.

Les progrès afin d'éliminer les stéréotypes de genre et les représentations négatives sont en cours. Le Code international de la chambre du commerce sur les pratiques de publicité et de communication commerciale, stipule que « les communications commerciales doivent respecter la dignité humaine et ne doivent inciter ou cautionner aucune forme de discrimination, notamment fondée sur l'origine ethnique ou nationale, la religion, le genre, l'âge, le handicap ou l'orientation sexuelle ». En juin 2019, le gouvernement britannique a interdit les publicités représentant des stéréotypes de genre nocifs et ceux pouvant heurter ou causer « une offense sérieuse ou généralisée ». Cela a fait suite à une analyse des stéréotypes de genre dans la publicité menée par l'Advertising Standards Authority du Royaume Uni¹²⁵. D'autres organes de régulation à travers le monde ont également pris des dispositions dans la législation et les politiques, bien que cela s'étende principalement aux contenus de publicité, télévision et radio¹²⁶. Cependant, beaucoup de ces règles sont auto-régulées, et ainsi difficiles à surveiller et imposer. Au-delà de lignes directrices facultatives et de codes de conduite, il serait difficile pour les gouvernements d'introduire des lois qui dictent la façon dont les médias, et particulièrement le journalisme qui relate les actualités, devraient représenter les différents membres de la société. En effet, on pourrait argumenter une atteinte au droit à la liberté d'expression de l'industrie médiatique, et son statut d'institution autonome, libre de toute ingérence d'un gouvernement ou d'un Etat.

En revanche, une sensibilisation accrue au sein de l'industrie médiatique sur leur responsabilité de promouvoir des récits, images et reportages faisant évoluer l'égalité des genres, doit être le point de départ afin d'inciter les organes de presse à modifier leurs discours relatif aux filles et aux femmes sur la scène publique. La formation de

nouvelles coalitions semi-publiques telles que *Alliance sans stéréotypes*¹²⁷ d'ONU Femmes et Unilever, est également un signe positif que les entreprises commencent à assumer la responsabilité de leur rôle dans la promotion de l'égalité des genres et de sociétés inclusives. Les initiatives discrètes sont également des méthodes efficaces pour donner aux filles les moyens de reprendre le contrôle de leurs plateformes numériques de prédilection, telles que la *Patrouille anti-troll (Troll Patrol)*¹²⁸ de Amnesty International : un projet de recherche mené par des jeunes bénévoles qui étudient les violences et les discriminations sexistes visant à réduire les femmes au silence sur des plateformes numériques comme Twitter.

La position de Plan International

- Les perceptions sociales déplacées et les politiques et pratiques liées à l'âge ont pour conséquence de réduire les chances des enfants et des jeunes de faire valoir leurs opinions. Par conséquent, les opportunités d'implication et de participation aux affaires publiques et politiques leurs sont limitées, et, en raison des normes genrées nocives, les filles et les jeunes femmes sont sujettes à des barrières supplémentaires. Plan International soutient que leurs voix doivent être entendues si nous souhaitons garantir des décisions justes et contribuer à une meilleure justice sociale.
- Les interventions visant à renforcer les capacités des femmes à s'impliquer dans les affaires politiques et publiques doivent être initiées dès l'enfance et constituer un environnement propice. Tous les enfants ont droit à une éducation inclusive et de qualité sur l'évolution des inégalités de genre, notamment une éducation sur les droits humains et les droits civiques, qui les munit de compétences, de connaissances, d'expériences, et d'une conscience critique fournissant

l'assurance nécessaire pour s'impliquer dans la vie civique et politique. En ce qui concerne les filles et les jeunes femmes, une éducation civique et le développement de compétences sont essentiels au renforcement de leur parcours vers le leadership.

- Il est crucial d'avoir des modèles féminins afin d'encourager l'aspiration des filles et des femmes à devenir des actrices actives du changement. Les procédés de mentorat et autres méthodes visant à connecter des femmes leadeuses aux générations plus jeunes, doivent être soutenus.
- Les médias ont le pouvoir de modeler, de renforcer et de remettre en question les normes sociétales. Cela entraîne leur responsabilité de garantir que les contenus ne renforcent pas les stéréotypes de genre négatifs. Les contenus doivent activement promouvoir une image publique des jeunes en tant que citoyens actifs, ainsi qu'une image des filles et des jeunes femmes dans toutes leurs diversités, en tant que décisionnaires et leadeuses, à travers des histoires transformatrices de genre.

Recommandations de Plan International

- Les gouvernements devraient s'associer avec des organisations de la société civile afin de mettre en place des programmes de sensibilisation et des campagnes publiques au niveau communautaire, local et national, centrés sur la promotion de l'égalité des genres, la citoyenneté active et l'accès aux espaces publics pour tous les membres de la société, notamment les enfants et les jeunes.
- Les gouvernements devraient reconnaître le rôle de l'éducation dans l'émancipation des enfants et des jeunes en tant que citoyens actifs et défenseurs de l'égalité

de genre, et doivent veiller à ce que tous les enfants et les jeunes reçoivent une éducation civique et un enseignement sur les droits humains, aux niveaux primaires et secondaires. Comme exposé dans les ODD, cible 4.7, les gouvernements, les organes des Nations Unies et les organisations de la société civile doivent aider les enfants et les jeunes, en particulier les filles et les jeunes femmes, à comprendre et affirmer leurs droits, notamment à travers l'égalité de genre, une éducation sur les droits humains, et la diffusion d'informations sur les droits humains dans des formats adaptés aux enfants et aux jeunes.

- Les gouvernements devraient entreprendre un examen de leurs plans d'éducation, notamment des curriculums, des manuels, de la pédagogie et de la formation des enseignants, afin de garantir des outils pédagogiques non discriminatoires, adaptés aux genres, en accord avec les principes d'intégration, et qui ne viennent pas renforcer les stéréotypes de genre relatifs aux rôles et styles de leadership.
- Les gouvernements devraient s'assurer que la participation des jeunes dans les écoles fait partie intégrante de leur processus d'apprentissage, où les enfants apprennent à s'exprimer, à développer des opinions et une conscience critique, à s'écouter les uns les autres, et à acquérir les compétences nécessaires pour devenir des citoyens actifs. Les écoles doivent fournir les espaces et les opportunités pour que les filles, plus particulièrement, puissent travailler sur leur leadership et leur citoyenneté, notamment à travers les associations étudiantes, les simulations d'élections, et l'engagement actif dans les structures de gouvernance scolaires, où elles peuvent

faire la liaison entre leurs pairs, les enseignants et les parents.

- En accord avec la Déclaration et le programme d'action de Pékin (1995), les gouvernements doivent remplir leurs engagements et encourager les médias locaux et nationaux à utiliser leurs plateformes pour promouvoir des contenus positifs sur l'égalité de genre et le leadership des femmes. Ils devraient amplifier les messages représentant positivement les jeunes en tant que leaders et acteurs du changement. Ils doivent, en outre, introduire des lois et des politiques afin de prévenir et sanctionner l'utilisation de stéréotypes de genre négatifs et nocifs au sein des publicités et contenus publics et commerciaux.
- Les réalisateurs médias et les éditeurs doivent penser à adopter des mesures autorégulatrices, tels que des audits sur le genre parmi les membres de leurs structures et sur le contenu de leur production.

ACTION COLLECTIVE ET ACTIVISME HORS PROCESSUS ET STRUCTURES OFFICIELLES

Les jeunes ont joué un rôle essentiel dans tous les mouvements sociaux à travers l'histoire contemporaine¹²⁹. Le leadership et le changement positif pour les jeunes sont souvent créés à travers l'action collective, hors des structures et processus officiels. En raison de leur accès limité aux systèmes décisionnaires et institutions de pouvoir officiels, les jeunes ne sont pas en position forte pour influencer les décisions publiques à travers les processus institutionnels. Afin de créer un changement social et politique, les jeunes doivent adapter leurs actions à la spécificité de leurs statuts et rôles dans les sociétés¹³⁰, et ont souvent recours à l'action

collective pour introduire le changement. Les études ont démontré que de plus en plus de citoyens, dont les jeunes, ont une faible confiance dans les processus politiques officiels, les institutions politiques et les leaders. Ils choisissent ainsi une façon alternative de s'engager dans l'action civique ou politique, ce qui donne naissance à une multitude de formes d'engagements civiques fluides et informelles^{131,132}. Les enfants et les jeunes ont tendance à s'impliquer davantage dans une participation politique informelle pour plusieurs raisons, l'une d'entre elles étant le manque de ressources financières. Une participation civique plus formelle, telle que rejoindre un parti politique, peut être plus coûteuse qu'un engagement informel, comme le fait de signer une pétition.

Cependant, les organisations menées par les enfants et les jeunes font face à de nombreuses difficultés dans l'espace civique et en tant qu'activistes pour les droits humains. Cela varie entre le manque de financement disponible pour les groupes d'enfants et de jeunes, et les difficultés à situer des mouvements de jeunes au sein de mouvements plus larges pour la justice sociale et politique. Cela comprend également le fait que les jeunes, en particulier les filles et les femmes, soient plus vulnérables à la violence, aux menaces physiques, et à l'intimidation pour s'être réunis ou exprimés. Ces menaces viennent de leurs familles et de leurs communautés, de l'armée, de la police et des représentants politiques ; et peuvent être d'autant plus encouragées par une couverture médiatique négative de la mobilisation et de l'activisme des jeunes. Ils font également face au harcèlement et à des menaces de violences sur les espaces en ligne, lorsqu'ils expriment leurs opinions ou dénoncent quelque chose. La section ci-dessous couvre des sujets clés en relation avec les choix d'engagement des enfants et des jeunes dans l'action civique et les méthodes pour mener le changement, hors des espaces officiels.

Organisation des jeunes dans la société civile

La société civile joue un rôle important en tenant les gouvernements responsables. En tant que principaux détenteurs d'obligation, de faire respecter et de promouvoir les droits fondamentaux des enfants et de tous. La société civile joue également un rôle important, en faisant en sorte que les besoins et points de vue des individus et des groupes de citoyens soit entendus et pris en compte dans l'élaboration de politiques publiques par les divers acteurs politiques¹³³. Les gouvernements ont pour responsabilité de garantir un espace acceptable pour que les sociétés civiles puissent se réunir, se mobiliser, et entrer en contact avec des décideurs. Plan International a conscience que les enfants et les jeunes qui choisissent de s'exprimer et de s'auto-mobiliser autour de la question des droits, sont un élément important de la société civile. Ils représentent souvent les opinions des groupes marginalisés ou exclus, et ont le droit d'exprimer leurs opinions sans ingérence. Toutefois, en raison des normes sociales dominantes et des attitudes au sujet de la maturité des enfants et des jeunes, leur place en tant qu'acteurs légitimes au sein de la société civile au sens large est souvent peu prise au sérieux, et peut être fortement discréditée. Cela les expose à un certain nombre de risques relatifs à leur sécurité, leur autonomie, et leur capacité d'influence.

Nous avons souvent entendu les activistes avec lesquels nous travaillons parler des difficultés rencontrées par les associations menées par les filles et les jeunes pour être reconnues officiellement comme faisant partie de la société civile. Lorsqu'elles choisissent de s'enregistrer en tant qu'associations officielles, elles s'exposent souvent à des violences ou de l'intimidation, à ce que les adultes interfèrent dans leurs projets, et à ce que leur autonomie soit compromise. Lorsqu'elles choisissent de ne pas se déclarer, elles passent à côté d'une protection vitale et du financement accessible aux acteurs de la société civile.¹³⁴ Selon le rapport mondial de FRIDA sur l'organisation des

jeunes féministes, la plupart des groupes avec lesquels ils travaillent ne sont pas enregistrés, et ce pour plusieurs raisons : 1. Le processus est trop coûteux ; 2. Ne pas être enregistré est un choix délibéré ; 3. Ils font face à de fortes difficultés administratives et en matière de légalité, et de fiscalité, qui entravent à la fois les processus d'enregistrement et leur efficacité sur le terrain¹³⁵.

Plan International a constaté que l'un des outils clés à l'émancipation et la protection des filles et des jeunes femmes activistes, est la création d'un environnement sûr, centré sur le développement des capacités individuelles et collectives des défenseurs des droits humains. Un élément essentiel à cela est de mettre en contact les acteurs qui développent leurs capacités d'influence, avec d'autres mouvements plus établis, dont les mouvements pour les droits des femmes et les mouvements pour les droits indigènes. Un exemple de ce type de programme est l'école régionale de l'émancipation politique de Plan International. En partenariat avec Enlace Continental de Mujeres Indígenas de las Americas ECMA (le Réseau continental des Femmes Indigènes), Plan International crée des espaces pour l'activisme et le leadership des adolescentes et des jeunes femmes indigènes à travers 9 pays d'Amérique Latine.¹³⁶ Le programme travaille à l'échelle individuelle, familiale et communautaire, afin de sensibiliser autour de la question de l'égalité des genres, et renforcer les capacités des filles à avoir une influence politique à tous les niveaux. Il met également en contact les filles avec les mouvements indigènes plus larges, qui encouragent le dialogue intergénérationnel et font office de mesures de protection afin de soutenir les filles à continuer leur travail pour les droits humains en toute sécurité. Au niveau institutionnel, le programme encourage les gouvernements municipaux et nationaux à mettre en place des mécanismes officiels afin d'impliquer les filles dans le suivi des accords mondiaux et régionaux clés pour les droits humains, et des objectifs de développement durable.

Financement pour les groupes de jeunes et les organisations/associations menées par les jeunes

Les jeunes activistes nous parlent constamment du manque de soutien technique et financier afin de gérer au mieux les processus de financement centrés sur l'adulte. Ils font face à des barrières juridiques pour s'enregistrer en raison de leur âge, ou car ils ne détiennent pas de compte en banque. Les obstacles juridiques et administratifs peuvent empêcher les enfants de mettre en place leur propre organisation¹³⁷.

L'augmentation d'un financement, qui leur serait réservé et serait une contribution au travail des organisations de terrain, est également essentiel afin de renforcer les organisations menées par les jeunes et les filles à travers le monde. L'absence de financement provenant d'agences multilatérales ou bilatérales disponible pour les mouvements de jeunes est notable¹³⁸. Leurs sources de revenu proviennent d'activités auto-générées, notamment des frais d'adhésion. Ce simple fait peut faire office de barrière d'exclusion pour les individus n'ayant pas les moyens financiers de participer. Il peut y avoir des financements accessibles par les fonds pour les femmes, les OING et les fondations, mais cela représente également un challenge administratif¹³⁹. Les organisations menées par les jeunes ont également besoin de flux de financements dédiés afin de travailler sur les questions des droits humains encourageant la collaboration, et non la compétition, parmi les groupes et associations sur le terrain. Offrir l'opportunité de co-postuler pour des subventions partagées est une des options. Le programme des groupes de jeunes et des activistes évolue en fonction des besoins, car ceux-ci viennent rapidement en réponse aux problèmes relatifs aux droits qui émergent. Cela demande un financement flexible et une réaction rapide de la part des donateurs. Les groupes de jeunes et les associations ont également besoin de financements flexibles pour du matériel technique et un renforcement organisationnel basé sur des besoins qu'ils

auront défini. Une formation en gestion de projet, en gestion financière, et en compétences essentielles, est considérée comme un point principal du soutien aux jeunes activistes¹⁴⁰.

Soutien non-financier pour les groupes de jeunes et les organisations/associations menées par les jeunes

Les jeunes activistes nécessitent un financement flexible pluriannuel, ainsi qu'un soutien non-financier¹⁴¹. Les jeunes activistes ont besoin d'opportunités en renforcement des capacités, en assistance technique, en réseautage, et doivent être en contact avec des décisionnaires et avoir accès aux espaces de pouvoir. Le renforcement des capacités peut notamment inclure un enseignement sur : comment influencer et mobiliser, la gestion de risque, la gestion de projet, la gestion financière et un soutien administratif¹⁴².

Toute organisation souhaitant soutenir les groupes ou associations menés par des jeunes et des enfants, devrait prendre le temps de comprendre les besoins de ce groupe, les obstacles auxquels il doit faire face, ce qui lui permet de s'organiser, et ce dont il a besoin pour être en mesure de continuer son travail. Les enfants et les jeunes entreprennent souvent des actions collectives sur la base du bénévolat, et n'ont pas les infrastructures des organisations officielles pour la gestion des risques, des finances et des ressources humaines de la même façon. Cependant, les groupes informels ne doivent pas par conséquent être considérés comme désorganisés ou incapables de fonctionner correctement ou efficacement.

Il est souvent dit aux groupes informels qu'ils n'ont pas les compétences administratives pour gérer des subventions plus importantes, or ceux-ci n'ont pas les fonds pour élargir leurs équipes et répondre à cette demande. Pour les groupes qui sont informels ou trop petits pour faire une demande de subvention plus importante, mais souhaitent se développer, les fonds des femmes, les ONG

locales et quelques OING peuvent aider à combler ce fossé. En tant que partenaires stratégiques, ceux-ci peuvent fournir un soutien non-financier visant à renforcer les capacités, ainsi qu'un soutien en matière de gestion et de traitement des fonds.

Les organisations régionales, nationales, et internationales ayant accès aux espaces de pouvoir et aux décideurs, peuvent également réfléchir à comment partager ces ressources non-financières avec les groupes de jeunes. Cela leur donne l'opportunité de partager leur propres histoires et conseils, et ainsi remettre en question les visions négatives des jeunes activistes. Le partage des opportunités de réseautage et des contacts devrait être en lien avec le renforcement des capacités sur une action d'influence sûre et stratégique. Le renforcement des capacités pourrait comporter : du mentorat et du coaching, des opportunités de formation et la médiation d'opportunités d'apprentissage mutuel avec différents groupes de jeunes sur les tactiques et les approches de campagne.

Action collective des jeunes dans le cadre de contextes restreints

CIVICUS signale le rétrécissement des espaces de société civile au niveau mondial, et qu'au moins une des trois libertés civiles fondamentales (liberté d'association, de réunion et d'expression) a été menacée dans 109 pays en 2016.¹⁴³ Ce fut actualisé à 111 pays en novembre 2018, ce qui signifie que l'espace civique demeurerait sérieusement menacé dans près de 6 pays sur 10 à travers le monde¹⁴⁴. Les organisations menées par les femmes, notamment les groupes militant pour les droits des femmes et les défenseurs des droits humains, représentent la plus grande partie des groupes généralement impliqués dans les incidents sur l'espace civique¹⁴⁵. Les groupes de société civile menés par les jeunes, les activistes et les défenseurs des droits humains, habituellement à la tête des mouvements axés sur les droits, demeurent

particulièrement exposés à ces restrictions et persécutions illégales¹⁴⁶.

L'espace civique est important car il s'agit du lieu où opèrent la société civile et autres influenceurs, tels que les OING, les organes multilatéraux ou les médias. Lorsque l'espace civique est rétréci, les gouvernements et les institutions ont tendance à être moins réactifs aux requêtes des citoyens¹⁴⁷. Pour les groupes menés par des enfants et des jeunes, ainsi que pour les associations et réseaux menés par des filles et des femmes, le rétrécissement ou la restriction des espaces civiques amène des difficultés supplémentaires et spécifiques. Par exemple, tous les défenseurs des droits humains, des droits des filles et des femmes, ne se désignent pas comme tel. Plan International a mené des consultations détaillées avec des jeunes femmes activistes au cours de l'élaboration de notre stratégie Powering the Movement et de notre campagne mondiale Aux filles l'égalité. Les jeunes sont de plus en plus perspicaces dans la façon dont ils évoluent à travers leurs environnements sociaux, culturels et politiques dans le but de se rapprocher de leurs objectifs. Dans certains pays, les jeunes ont évoqué l'impossibilité de se décrire comme « jeunes leader » car cela serait vu comme une menace par les législateurs locaux. Dans un autre, les jeunes s'identifient comme défenseurs des droits humains en privé, mais choisissent le terme moins controversé « militant pour les droits des filles » publiquement. Par conséquent, le suivi de la situation des défenseurs des droits humains est bien plus difficile, et ce plus particulièrement pour les défenseurs des droits des filles et des jeunes. Les groupes qui effectuent le travail des défenseurs des droits humains, mais ne s'appellent pas nécessairement ainsi, doivent tout de même être reconnus.

Le rôle des sociétés civiles devrait être la promotion d'un espace pour l'action collective des jeunes, et de les aider à évoluer dans les espaces potentiellement conflictuels. La société civile au sens large doit constituer un

espace adéquat pour toute personne souhaitant promouvoir les droits humains et l'égalité de genre, sans restriction ou crainte de représailles. Une méthode clé pour garantir l'efficacité des acteurs de la société civile est de développer la solidarité à travers les partenariats entre les organisations et les mouvements. En avril 2019 par exemple, Plan International a répondu à l'appel mondial des sociétés civiles lancé par CIVICUS pour lutter contre la problématique de la fermeture de l'espace civique. L'Appel à l'action de Belgrade¹⁴⁸ appelle les organisations de société civile à s'unir dans la défense des voix du peuple, pour un monde juste et durable. Il demande la fin immédiate des attaques contre les membres de la société civile, les dirigeants sociaux, les défenseurs des droits humains, et à ce que les Etats-membres de l'ONU prennent des mesures urgentes concrètes dans le but de renverser la tendance répressive et de fermeture de l'espace civique.

Les enfants et les jeunes en tant que défenseurs des droits humains

L'article 1 de la Déclaration sur les défenseurs des droits humains stipule que « Chacun a le droit, individuellement ou en association avec d'autres, de promouvoir la protection et la réalisation des droits humains et des libertés fondamentales aux niveaux national et international »¹⁴⁹. Il n'y a pas d'âge minimum pour agir pour la protection, la promotion et la réalisation des droits humains, et les actions des défenseurs des droits humains sont très diverses. Cela inclut la promotion de la réalisation des droits humains ; la collection et la distribution d'information sur les violations des droits humains ; le soutien aux victimes ; la participation à l'exécution des traités des droits humains ; et encourager une meilleure gouvernance et plus de responsabilisation¹⁵⁰.

Les enfants étant ou souhaitant devenir des défenseurs des droits humains font face à des difficultés supplémentaires uniques, comparé aux défenseurs des droits humains adultes. Cela se justifie par le fait qu'ils ne soient pas entièrement reconnus en tant que détenteurs

de droits individuels, et doivent faire face à de nombreuses barrières afin d'obtenir leurs droits, tels que le droit à l'éducation, le droit de faire entendre sa voix de façon significative, le droit d'accès à des mécanismes de responsabilité appropriés, afin de demander des réparations pour atteinte aux droits. Le manque de reconnaissance à l'égard des enfants en tant que détenteurs de droits et défenseurs, complique la réponse et la prévention de ces difficultés. Cela est plus particulièrement vrai pour les filles et les jeunes femmes qui font face à des difficultés exacerbées. Le statut spécial et dépendant des enfants leur crée de réelles difficultés, non seulement dans la recherche de solutions à la violation de leurs droits, mais également dans l'accès à l'information et le soutien des adultes pour effectuer leur travail en tant que défenseurs, en fonction de leur capacité d'évolution.

Les enfants défenseurs des droits humains sont attaqués pour leurs actions, mais également parce que ce sont des enfants. Les jeunes défenseurs des droits humains signalent une peur croissante face à de plus en plus de menaces et de violences sur leur bien-être physique et mental, lorsqu'ils prennent part à l'activisme¹⁵¹. En amont de la Journée de discussion générale de 2018 du Comité des droits de l'enfant, 70% des 2695 enfants âgés de 5 à 18 ans ayant participé aux concertations de groupes et sondages en ligne, ont répondu craindre des violences lorsqu'ils agissent en tant que jeunes défenseurs des droits humains¹⁵². À ce stade, aucun pays au monde ne reconnaît la situation particulière des enfants dans le cadre de lois nationales sur les défenseurs des droits humains¹⁵³. De telles barrières peuvent sérieusement freiner les actions des enfants défenseurs des droits humains, et les enfants souhaitant devenir des défenseurs des droits humains.

Il est important de mettre l'accent sur les pressions et les difficultés supplémentaires affrontées par certains groupes d'enfants, dont les filles. Les filles, les jeunes femmes et tous les jeunes militant sur les questions de

genre, ont déclaré avoir peur des représailles. En 2016, FRIDA a déclaré que plus de la moitié des 1500 organisations menées par des jeunes femmes, des filles et des transgenres ayant participé à leur recherche, disent se sentir régulièrement en danger à cause du travail qu'elles accomplissent.¹⁵⁴ Bien que les auteurs des violences et intimidations varient selon les contextes ; qu'il s'agisse d'acteur étatiques ou non, de familles désapprobatrices ou des membres de la communauté, le résultat est le même. La voix des filles et des jeunes femmes est réduite au silence, et leur droit de participation à la vie publique est violé.

Ces dernières années, le rôle essentiel des jeunes défenseurs des droits humains et le signalement d'attaques, dont les violences sexistes à l'égard des jeunes, ont été élevés au niveau international. Récemment, la Journée de discussion générale de 2018 du Comité des droits de l'enfant de l'ONU, s'est centrée sur les enfants et les défenseurs des droits humains¹⁵⁵. La première reconnaissance officielle des jeunes défenseurs des droits humains et des dispositions spécifiques relatives à leurs contributions dans le cadre d'un accord international vint en mars 2019 à travers la résolution A/HRC/40/L.22/Rev.1 du Conseil des Droits humains de l'ONU, *Reconnaissance de la contribution des défenseurs des droits humains liée à l'environnement, à la jouissance des droits humains, à la protection de l'environnement et au développement durable*, selon laquelle les Etats sont appelés à « permettre un contexte sûr et simulant pour les initiatives menées par les jeunes et les enfants dans la défense des droits humains en relation avec l'environnement ». Cette résolution appelle également les Etats à faciliter la participation des enfants et des jeunes aux décisions et à l'exécution de politiques et programmes environnementaux¹⁵⁶. Ce fut suivi par une déclaration jointe des experts en droits humains de l'ONU, apportant pour la première fois une appréciation des enfants et des jeunes pour leur rôle important, ainsi que la reconnaissance et le soutien dont ils avaient

besoin en tant que défenseurs¹⁵⁷. En juillet 2019, le Conseil des Droits Humains de l'ONU a adopté une résolution faisant part de « sérieuses inquiétudes quant aux réactions violentes contre les progrès obtenus par... la société civile, dont les organisations de femmes et les organisations communautaires, les groupes féministes, les femmes défenseuses des droits humains, les organisations syndicales et les organisations menées par les jeunes et les filles... ». La résolution mentionne les filles défenseuses des droits humains pour la première fois, en exhortant les « Etats à développer, soutenir et protéger un environnement propice à la participation entière, significative et égale des organisations pour les droits des femmes, des filles défenseuses des droits humains, et des organisations menées par les jeunes... »¹⁵⁸. Quelconque effort visant à la protection et l'autonomisation des enfants en tant que défenseurs des droits humains, doit adopter une optique de genre afin d'adresser et reconnaître les risques et besoins particuliers des filles.

Activisme numérique

L'agenda 2030 pour le développement durable reconnaît le rôle que peut prendre la technologie dans la promotion de l'autonomisation des femmes¹⁵⁹. Cela peut être une plateforme puissante pour amplifier les voix des filles et des femmes, accéder à de nouvelles informations, et exercer leur liberté d'expression. Les études dans plus de 8 pays occidentaux entre 1974 et 2002 ont démontré que l'accès à la technologie avait un impact positif dans la réduction du fossé entre les femmes et les hommes en matière de participation politique et civique. Les formes de participation politique institutionnalisées ont maintenu ce fossé considérable à travers les années. Toutefois, pour ce qui est relatif aux nouveaux actes de participation, ce fossé fut renversé en 2002, puisque les femmes sont à présent clairement plus actives que les hommes en matière d'actes tels que la signature de pétitions, les boycotts et les manifestations¹⁶⁰. Toutefois, les violences et le harcèlement en ligne dont

sont victimes les filles et les femmes demeurent omniprésents. La violence et le harcèlement sont utilisés, stratégiquement ou accidentellement, pour réduire les voix des filles et des femmes au silence, et pour limiter leur implication dans les débats politiques en ligne. Cela reflète les comportements préoccupants à l'égard des femmes qui évoluent dans les espaces politiques. À travers un sondage mondial, il a été démontré que près de la moitié des femmes en politique ont fait face à des agressions sérieuses, notamment des menaces de mort, de viol, ou d'agression physique¹⁶¹. Bien que beaucoup de jeunes luttent contre les pressions sur les réseaux sociaux, en comparaison à leurs homologues masculins, les filles en ligne sont exposées à davantage de menaces de violences sexuelles, à davantage de commentaires sur leur apparence ou leur attitude, et se voient plus souvent demandées de se taire et de ne pas avoir d'opinion. Il y a très peu de données mondiales sur les expériences des filles en ligne, mais les expériences des femmes suggèrent un problème mondial : 45% des femmes à Kampala et 21% des femmes à Nairobi ont été harcelées ou menacées en ligne¹⁶².

Tandis que les plateformes en ligne sont en mesure de faire des statistiques et des rapports sur certaines questions telles que le terrorisme, elles ne produisent pas de statistiques analysant les violences sexistes sur leurs plateformes. Tant que les filles ne seront pas libérées de la violence et du harcèlement en ligne, la technologie continuera également de servir comme outil de maintien des relations de pouvoir inégales.

La mobilisation des activistes et des militants, dont les enfants et les jeunes, se fait de plus en plus sur les espaces en ligne et les réseaux sociaux tels que Facebook, WhatsApp et Twitter¹⁶³. Ils sont mieux connectés, mais doivent faire face au harcèlement et à des violences, à la fois en ligne et en personne. Il a été largement reconnu que les espaces virtuels sont parfois utilisés dans le but de perpétuer des attaques directes envers les filles et les jeunes femmes

dans toutes leurs diversités et réduire leurs voix au silence¹⁶⁴, en faisant fréquemment référence à leur genre de façon péjorative. Une déclaration conjointe par les Rapporteurs spéciaux de l'ONU sur les violences à l'égard des femmes et la liberté d'expression, met en lumière la violence, le harcèlement, et les agressions à l'égard des filles et des femmes en ligne, et comment ces actes peuvent « refroidir et perturber la participation en ligne des femmes journalistes, activistes, défenseuses des droits humains, artistes, et autres figures publiques ou individus »¹⁶⁵. Une étude en 2017 au Royaume-Uni a démontré que 88% des personnes sondées utilisant régulièrement twitter pour des débats féministes, ont également vécu des agressions sur cette plateforme¹⁶⁶. Les activistes et militants avec des identités variées qui s'intersectent (ex : genre, âge, orientation sexuelle, ethnicité, handicap), font face à de nombreuses formes d'agressions et de discriminations croisées sur les plateformes de réseaux sociaux. Les agresseurs souhaitent discréditer leur autorité, dénigrer leurs expériences, et réduire leurs voix au silence. L'environnement numérique est devenu partie intégrante des activités civiques et politiques. Ainsi, la question de la protection et de l'émancipation des militants enfants et jeunes, et des activistes, en particulier les filles, dans le cadre de leurs activités en ligne et hors ligne ne peuvent plus être adressées séparément¹⁶⁷. Les questions de l'accès, de la voix et de la sécurité numérique doivent être abordées non seulement selon une perspective individuelle, mais également compte tenu d'internet en tant que structure sociale principale, et plateforme essentielle à la citoyenneté active et à la voix.

La suppression de contenu offensant est une priorité urgente pour les filles et les femmes devant faire face à la cyber-violence. Afin de répondre à ces préoccupations, les entreprises de réseaux sociaux prédominantes ont, au fil de temps, introduit de nouvelles caractéristiques de conception afin d'améliorer la sécurité et la sûreté des utilisateurs. Il s'agit d'une solution individuelle,

loin d'être une réponse systémique appropriée. Il n'y a pas d'approche commune afin de répondre aux standards des droits des femmes à travers les différentes plateformes et contextes. En Inde, ils ont choisi de considérer la question de la protection des droits des femmes comme seule responsabilité de l'Etat, argumentant que l'engagement à ces droits dépend uniquement du respect des lois officielles. Les entreprises de plateforme utilisent leurs « normes communautaires » pour justifier les actions obscures qui ne tombent sous la responsabilité de personne.¹⁶⁸

Les médias numériques ont un impact stimulant en offrant de nouveaux espaces de liberté d'expression aux filles et aux femmes dans toutes leurs diversités, permettant aux filles et aux garçons de communiquer à travers les frontières nationales et internationales, ce qui contribue à une collaboration efficace à l'échelle mondiale dans le but de promouvoir l'égalité de genre¹⁶⁹. Cependant, l'utilisation de la désinformation et des « fake news » peut avoir des conséquences sur la capacité des enfants et des jeunes à s'organiser par eux-mêmes, les exposant ainsi à l'ingérence externes des adultes et à l'exploitation. Les jeunes et les enfants activistes doivent être munis des bons outils afin de faire face à la problématique des fake news et de la désinformation¹⁷⁰.

Il est également important de garantir que les conversations dans les espaces civiques s'étendent aux espaces numériques. Le contrôle des Etats sur l'accès à internet et la surveillance des réseaux sociaux peut fortement empiéter sur les droits civiques et politiques des enfants et des jeunes. Selon CIVICUS, la censure a été imposée dans pas moins de 31 pays africains entre 2016 et 2018. Plusieurs gouvernements africains ont entravé l'accès à internet, notamment en bloquant les plateformes de réseaux sociaux¹⁷¹. Cela n'est pas propre au continent africain, il s'agit d'un phénomène croissant qui s'étend à toutes les régions du monde. Ainsi, toute discussion autour de la liberté de

réunion et d'expression des jeunes doit être ancrée dans le discours politique plus large autour de la réglementation d'internet et la censure.

La politique en matière de droits des enfants et droits numériques est importante. Plusieurs lignes directrices sont à présent en cours de développement, afin de s'intéresser à ce à quoi ressemble le respect des droits humains dans l'ère numérique. Par exemple, le Conseil de l'Europe rédige les « lignes directrices pour le respect, la protection et la réalisation des droits de l'enfant dans l'environnement numérique », et le travail est en cours au niveau international par le Comité des droits de l'enfant de l'ONU afin de développer une Observation générale sur les droits numériques des enfants. Il est largement accepté qu'internet peut servir de facilitateur aux droits humains, en boostant le développement économique, social et politique, et contribuant ainsi aux progrès de l'humanité. Toutefois, ces avantages demandent des actions ciblées, telles que : garantir une éducation numérique et que le design accompagnant les initiatives politiques soit adapté aux enfants ; incorporer les voix et les préoccupations des enfants au développement des ressources numériques ; et s'assurer que les innovations des entreprises soient sujettes aux régulations reconnaissant les droits des enfants, et que celles-ci sont informées par une évaluation des risques et des conséquences¹⁷².

La position de Plan International

- Plan International soutient l'activisme des jeunes et le droit de réponse des filles et des jeunes femmes aux inégalités de genre et aux violations des droits humains les plus fondamentaux. Cela inclut les contextes où les lois locales sont en contradiction avec les droits fondamentaux.
- Les mécanismes de gouvernance sont souvent inaccessibles et peuvent

reproduire les systèmes oppressifs auxquels les filles et les jeunes femmes tentent de résister. Lorsque les structures de gouvernance ne permettent pas une participation significative, s'impliquer dans l'activisme est souvent la seule alternative possible, afin que les voix des jeunes soient entendues dans les débats sur les politiques publiques.

- Faire entendre leurs voix fait partie des droits de tous les enfants et des jeunes, y compris les filles et les jeunes femmes dans toute leurs diversités. Soutenir le renforcement du mouvement et l'action collective menée par les jeunes est essentiel afin d'influencer l'évolution des inégalités de genre. Cela a le pouvoir de changer les normes et les comportements, et ainsi de créer un changement social positif et durable.
- Soutenir la participation civique des enfants et des jeunes dès leur plus jeune âge, leur permet de mettre à profit leur autonomie et leur pouvoir, et les dote des compétences, expériences et réseaux nécessaires pour devenir de véritables acteurs du changement. S'impliquer dans les mouvements sociaux peut émanciper les filles et les jeunes femmes, cultiver leurs ambitions de leadeuses, renforcer leur assurance et leur apporter les compétences nécessaires afin de mener le changement.
- La citoyenneté active des enfants et des jeunes, hors processus et institutions officiels, doit être encouragée. Dans ce contexte, leur autonomie doit être respectée et libre de toute intrusion non désirées des adultes. De plus, les lois et réglementations nationales doivent permettre aux enfants et aux jeunes de faire le choix de s'organiser au sein d'un mouvement ou d'une association, et de s'enregistrer officiellement ou non, sans

que cela puisse avoir de répercussions sur leurs activités.

- Les enfants et les jeunes qui agissent pour la promotion, la protection, et l'expression de leurs droits fondamentaux ainsi que ceux des autres, doivent être considérés comme des défenseurs des droits humains et recevoir une protection similaire, comme détaillé dans la Déclaration des défenseurs des droits humains¹⁷³, même lorsque ceux-ci font le choix de ne pas porter cette étiquette. Les filles et les femmes défenseuses des droits humains, ainsi que les autres défenseurs des droits humains, qui œuvrent à la défense des droits des femmes ou de l'égalité des genres, sont considérés comme des défenseurs des droits des femmes¹⁷⁴.
- Un environnement favorable doit être créé et protégé, afin que les organisations de jeunes et les filles défenseuses des droits humains soient en mesure de participer à la vie publique de façon significative et égalitaire. Quelques soient les efforts déployés afin de protéger et d'émanciper les enfants en tant que défenseurs des droits humains, un point de vue porté sur le genre doit être appliqué, dans le but de reconnaître et d'adresser les menaces et les violences spécifiques auxquels font face les filles et les jeunes femmes.
- Les espaces numériques et en ligne jouent un rôle positif en termes de renforcement de mouvement, de formation et de connexion entre activistes, ainsi le harcèlement des filles et des jeunes femmes ne doit pas y être toléré. Des mesures pour protéger et émanciper les enfants en ligne, notamment par des actions spécifiques pour les filles, les jeunes femmes et les femmes défenseuses des droits humains dans toutes leurs diversités, doivent être

un élément central aux lois et politiques qui régulent la technologie numérique et les espaces en ligne. Les plateformes numériques doivent être responsables de la sécurité en ligne.

- Plan International ne cautionne aucun acte de violence pouvant être utilisé comme tactique par les activistes afin d'inciter au changement social et politique.

Recommandations de Plan International

- Les acteurs gouvernementaux et de la société civile devraient s'assurer collectivement que les espaces demeurent ouverts, accessibles et sûrs afin que les enfants et les jeunes puissent y militer, en particulier les filles et les jeunes femmes. Ils doivent protéger et faire respecter les droits des citoyens et les libertés civiles (liberté d'association, de réunion et d'expression) comme exposé dans les accords internationaux tels que la CIDE et le PIDCP. Toute restriction sur l'espace civique doit être levée immédiatement. Cela comprend toutes les lois et politiques limitant ou censurant l'accès en ligne et la liberté d'expression, qui sont basés sur les principes des droits humains et de l'égalité de genre.
- Les organisations de la société civile doivent encourager les échanges intergénérationnels et le renforcement de mouvement entre les groupes établis et les associations menées par des enfants et des jeunes, et également les protéger des risques d'intimidation, de harcèlement et autres formes d'ingérences non désirées.
- Les gouvernements doivent encourager les enfants et les jeunes, en particulier les filles et les jeunes femmes, à participer à l'action collective et à l'activisme aux niveaux local et national, à promouvoir

leur citoyenneté active, et reconnaître leur contribution en tant qu'acteurs du changement dans les affaires sociales et politiques. Les gouvernements doivent s'assurer que les cadres politiques et légaux ne font pas obstacle à l'action collective et à l'activisme des jeunes, plus particulièrement des filles et des jeunes femmes, et les activistes des droits des femmes.

- Les gouvernements ne doivent pas limiter l'accès aux espaces en ligne, notamment les plateformes de réseaux sociaux. Les parents, les enseignants, les autorités policières et les entreprises de technologies de communication et d'information, doivent soutenir et former les enfants en culture et résilience numérique, notamment sur le signalement et la réponse à des commentaires inappropriés, des insultes, des critiques négatives ou encore des violences ou du harcèlement en ligne. Cela est particulièrement important pour les filles et les jeunes femmes qui font face à un nombre disproportionné de violences en ligne.
- Les entreprises de technologie doivent reconnaître les violences à l'égard des filles et des femmes sur leurs plateformes en tant qu'atteintes aux droits humains, et développer des moyens collectifs et individuels afin de les éliminer. Les mesures de protection pour les utilisateurs, les mécanismes de suivi et signalement doivent être renforcés, surtout pour les filles, les jeunes femmes et les femmes activistes pour les droits humains. Une protection afin d'éviter les risques en ligne pour les filles, les jeunes femmes, les jeunes militants.es, activistes et défenseurs.es des droits humains, peut inclure la création de plateformes en ligne alternatives adaptées aux enfants.

- Les entreprises de technologie doivent assumer la responsabilité de la propagation de fausses informations et de fake news sur leurs plateformes, et entreprendre des actions précises pour y remédier.
- Dans le cadre de leurs programmes d'aide au développement, les gouvernements devraient considérer l'idée d'attribuer une partie de l'aide internationale au soutien du renforcement des sociétés civiles au sein des pays bénéficiaires. Cela doit comprendre un financement réservé aux mouvements sur le terrain menés par les jeunes, les filles et les jeunes femmes, aux groupes, aux associations et aux organisations.
- Tous les donateurs doivent prodiguer un financement flexible pluriannuel aux groupes, réseaux, organisations et associations sur le terrain menés par les filles, les jeunes femmes, les enfants et les jeunes. Les mécanismes de suivi, d'évaluation et de responsabilisation demandés aux donateurs doivent être cocréés directement avec les enfants et les jeunes, en prenant le temps d'un renforcement des capacités si nécessaire.
- Les donateurs, les gouvernements et les ONG devraient respecter l'autonomie des groupes et associations menés par les jeunes, les jeunes femmes, et les enfants, notamment lorsque leurs structures organisationnelles et décisionnaires diffèrent et ne suivent pas des approches hiérarchiques. Ils doivent comprendre comment opèrent les groupes et les associations, et comment soutenir au mieux leur travail, y compris à travers des moyens financiers et non-financiers.
- Les gouvernements doivent renforcer et faire appliquer toutes les lois et politiques nationales ayant pour objectif de mettre fin

aux violences à l'égard des enfants, des filles et des femmes en tant que défenseurs des droits humains. Cela doit comprendre des dispositions afin de protéger leur liberté d'expression, et des mesures de réponse aux obstacles supplémentaires que les filles, les jeunes femmes et les jeunes vulnérables doivent affronter, à la fois dans les espaces en ligne et physique. Les lois interdisant les violences à l'égard des filles et des femmes doivent s'étendre afin de couvrir tous les espaces privés, publics et numériques, et inclure la condamnation des violences sexistes et des discriminations à l'égard des leadeuses politiques et autres figures publiques.

- Les agences des Nations Unies responsables du suivi de la situation des violences à l'égard des enfants et de la situation des défenseurs des droits humains, notamment des femmes défenseuses des droits humains, doivent prendre soin d'être attentifs à la situation des enfants, des filles et des jeunes défenseurs des droits humains. Des données désagrégées par âge et genre doivent être collectées et mises à disposition, pour que les groupes de la société civile soient en mesure de les utiliser et ainsi tenir les gouvernements responsables de toute atteinte aux droits ou incapacité à garantir leur sûreté et sécurité.

PARTICIPER AUX INSTITUTIONS ET PROCESSUS POLITIQUES OFFICIELS

Bien que les jeunes soient des acteurs du changement impliqués dans les mouvements socio-politiques, les politiques officielles demeurent en grande partie du domaine des citoyens de plus de 35 ans, les jeunes restants ainsi sous-représentés. Il a été

démontré que les jeunes ont tendance à moins participer aux processus politiques officielles que les générations plus âgées. Le taux de participation électorale parmi les jeunes de 18-25 ans est toujours plus bas que les autres groupes d'âge, et ceux-ci sont moins susceptibles de rejoindre un parti politique¹⁷⁵. Les jeunes n'étant pas un groupe homogène, les raisons de leur sous-représentation varient. Cela inclut un manque de connaissance, d'intérêt ou de confiance, ainsi que des failles dans le processus politique, rendant difficile la participation des jeunes de façon efficace et significative.¹⁷⁶ Cela étant, il est important de s'assurer que les mécanismes et institutions officielles fournissent aux enfants et aux jeunes les opportunités de s'impliquer, et que toutes les institutions et processus politiques sont menés de façon à ne pas discriminer, exclure, ou renforcer les normes sociales négatives relatives au sexe, au genre, à l'âge, aux aptitudes, à l'orientation sexuelle ou tout autre catégorisation d'exclusion.

Sans mécanismes officiels, ces institutions et processus ne représentent pas la société dans son ensemble, et les législateurs prennent des décisions de politique publique sur et pour les citoyens sans être correctement informés de leurs besoins et perspectives, et sans les prendre en compte. L'un des marqueurs de la démocratie et d'une bonne gouvernance, est de garantir une voix dans les affaires publiques et politiques de leur pays à tous les citoyens. Cela est exposé dans plusieurs cadres internationaux des droits humains, notamment les ODD qui appellent les gouvernements à être transparents, à suivre des principes d'intégration, et à répondre aux besoins de leurs citoyens¹⁷⁷. Cela doit être appliqué à tous les niveaux de gouvernance locale, au sein des communautés, des écoles, des villes ou des quartiers, où existe le même besoin d'intégrer la participation des enfants et des jeunes, en particulier des filles et des jeunes femmes, afin de refléter les voix de tous les citoyens concernés. La partie qui suit met en valeur certains des domaines clés pouvant servir de point de départ au renforcement de

l'implication des enfants et des jeunes au processus et structures politiques officielles. Elle couvre également les sujets qui s'intéressent plus précisément à ouvrir davantage de portes aux femmes, notamment aux jeunes femmes, afin d'entrer dans les espaces publics et politiques.

Lois et politiques au niveau national

Au niveau international, les Etats reconnaissent et s'engagent de plus en plus à remplir leurs obligations et adresser les obstacles freinant une participation égale et concrète des femmes à la vie publique, ainsi qu'à encourager les jeunes à être plus activement engagés à travers la participation civique. Les challenges persistent cependant des deux côtés, en ce qui concerne la mise en œuvre au niveau national. Pour les enfants et les jeunes, les politiques nationales et les plans d'action existants ayant pour but d'adresser la participation des jeunes, sont centrés sur la réalisation de leurs droits vitaux tels que la santé et la nutrition, mais omettent l'importance d'un renforcement de leurs capacités pour la participation politique et la citoyenneté active.

En 1998, les ministres de la jeunesse se sont rassemblés à Lisbonne, au Portugal, pour la première Conférence mondiale des ministres en charge de la jeunesse en coopération avec les Nations Unies, afin de convenir de principes clés et d'approches en ce qui concerne les politiques de la jeunesse et les programmes. Ils ont reconnu que la jeunesse représente une force positive pour la société et a un énorme potentiel de contribution au développement et à l'évolution des sociétés. La déclaration comportait des engagements en faveur du soutien à la participation active des jeunes dans toutes les sphères de la société et dans les processus décisionnels à tous les niveaux, nécessitant la mise en application de mesures sensibles au genre afin d'offrir un accès et des opportunités égales¹⁷⁸. Les gouvernements se sont engagés à mettre en place des politiques de jeunesse au niveau national d'ici 2005, lesquelles couvriraient une approche globale

multi-sectorielle du développement positif des jeunes. Pourtant, en 2013, il a été reporté que sur les 198 Etats membres des Nations Unies, seulement 99 (50%) avaient une politique de jeunesse existante. 56 autres (28%) étaient en cours de révision de leur politique de jeunesse ou, dans certains cas, en cours de développement de leur première politique nationale, et un total de 43 Etats (22%) n'avaient pas du tout de politique de jeunesse¹⁷⁹. En 2019, soit 21 ans après la première conférence, les ministres se sont à nouveau regroupés afin d'examiner la situation des politiques de jeunesse à la lumière de l'Agenda 2030 pour le développement durable et de la nouvelle stratégie de l'ONU en ce qui concerne la jeunesse, centrée sur l'émancipation des jeunes. La déclaration de 2019 réaffirme les engagements de la version de 1998, et insiste également plus fortement sur l'importance de prendre les mesures nécessaires afin d'éliminer toute forme de discrimination, particulièrement à l'égard des filles et des jeunes femmes, dans les lois, les réglementations, les politiques et les pratiques nationales¹⁸⁰. Cela inclut de prendre des dispositions pour combattre les violences, garantir un accès aux espaces numériques et l'émancipation politique et économique des jeunes.

Ces dernières années, de nombreux pays ont adopté le discours positif autour du développement et de l'exécution de stratégies menés par les jeunes, qui permettent à la fois de développer les compétences politiques des enfants pour le futur, et également de garantir qu'ils ont leur mot à dire sur l'élaboration de politiques publiques, notamment sur les questions qui les concernent précisément. Par exemple, le Ministère des affaires de la jeunesse et des enfants du gouvernement irlandais a lancé plusieurs stratégies nationales afin de créer des environnements autorisant les enfants et les jeunes à faire entendre leurs points de vues, dont la stratégie nationale de « Participation des enfants et des jeunes aux prises de décisions 2015-2020 »¹⁸¹. Le Conseil national des

jeunes en Irlande a également développé un Contrôle jeunes (Youth Check) – un outil d'évaluation de l'impact sur les jeunes et les enfants de toutes les nouvelles politiques ou réglementations les concernant¹⁸². Toutefois, plus doit être fait dans le but de s'assurer que tous les gouvernements ont une politique jeunesse globale, intersectorielle, en faveur de l'évolution des inégalités de genre, entièrement financée et qui inclut des plans d'action pour l'exécution. Les politiques jeunesse nationales doivent refléter les problèmes actuels et nouveaux relatifs au développement des jeunes, et insister sur l'encouragement de leur participation aux décisions locales, nationales et internationales.

Gouvernance des droits de l'enfant et Gouvernance des jeunes

Une bonne gouvernance demande une réactivité de la part des gouvernements en ce qui concerne les droits, les besoins et les opinions de ses citoyens. Cela signifie être ouvert et transparent en matière de processus décisionnels et d'exécution de services de qualité. Cela signifie également garantir l'accessibilité de l'information, et avoir mis en place des mécanismes indépendants selon lesquels ils peuvent être tenu responsables de leurs actions et inactions¹⁸³. Garantir des espaces et des mécanismes permettant aux enfants et aux jeunes d'être en mesure de tenir leurs gouvernements pour responsables est un signe évident d'une bonne gouvernance. Cela peut être accompli de nombreuses façons, notamment à travers une infrastructure nationale des droits de l'enfant qui élabore les lois et politiques spécialement dédiées aux droits des enfants et à la réalisation du CIDE ; garantir l'évaluation des impacts de toute autre lois et politique nationale sur les droits de l'enfant et son bien-être ; processus budgétaire participatifs et mise en place de mécanismes indépendants ou de commissions qui feront des rapports sur les droits de l'enfant et les droits humains plus généralement.

Les gouvernements peuvent également mettre en pratique leur réactivité aux appels de leurs citoyens en prenant part à des programmes locaux de responsabilité sociale. Ces dernières années, Plan International a développé des modèles de programmes qui soutiennent spécifiquement la responsabilité sociale menées par les jeunes, dont *Le tableau de bord des jeunes citoyens*. Il s'agit d'un outil permettant aux enfants et aux jeunes, avec leurs communautés, d'évaluer la qualité des services tels que la santé, l'eau et les installations sanitaires, l'éducation ou la protection des enfants, et de militer pour leur amélioration. Il est important de noter qu'il s'agit là d'un procédé à double sens, qui implique de façon continue non seulement les enfants, les jeunes et les membres de la communauté, mais également les représentants du gouvernement, afin d'analyser les services ensemble et de les améliorer¹⁸⁴.

D'autres mesures peuvent être mises en place dans le but de faciliter l'implication des jeunes dans les pratiques de gouvernance, notamment dans la création de parlements et de conseils d'enfants et de jeunes, aux niveaux local et national. 131 pays ont créé des structures représentatives ou des conseils de jeunes nationaux, cependant leurs qualités varient et beaucoup sont constamment sous-financés et politiquement faibles¹⁸⁵. Certains ont des liens officiels avec les parlements nationaux, mais la plupart sont coordonnés par des acteurs différents, et ont un accès et un pouvoir limité en ce qui concerne leur influence dans les processus décisionnels parlementaires.

Un mécanisme de plus en plus populaire visant à intégrer la voix des jeunes au sein des processus de politique publique est la budgétisation participative des jeunes. Il est utilisé depuis longtemps dans les écoles, les villes et les régions. Par exemple, les lignes directrices du plan de développement du gouvernement local en Ouganda a marqué les groupes de jeunes comme faisant partie des groupes de pression citoyens à consulter dans la révision des plans¹⁸⁶. Dès 2010, Plan

International Ghana a commencé à travailler aux côtés du Centre de développement social intégré (Integrated Social Development Centre) sur le groupe de plaidoyer budgétaire des enfants du district Awutu-Senya, où les jeunes sont formés en plaidoyer budgétaire, ils ont d'ailleurs été invités à participer à l'écriture de la déclaration du Ghana de 2011 sur le budget.¹⁸⁷ Le Portugal fut l'un des premiers pays membres de l'OCDE à appliquer cela au niveau national en 2017¹⁸⁸.

L'utilisation croissante de la budgétisation participative des jeunes en tant que mécanisme d'implication des jeunes démontre une approche évolutive de la citoyenneté des jeunes. Ce tournant est un élément essentiel de « l'intégration des jeunes », défini par le Secrétariat du Commonwealth, en accord avec la définition d'intégration de la dimension de genre du Conseil économique et social et l'ONU en tant que « *stratégie intergénérationnelle de justice et d'équité afin de permettre aux aptitudes, à la participation et aux droits fondamentaux des jeunes de faire partie intégrante de l'analyse, de la conception, de l'exécution et du suivi & évaluation des politiques et des programmes de par une planification intersectorielle à travers toute les sphères sociales, politiques et économiques. Elle habilite ainsi les jeunes et les adultes à bénéficier de façon égale et à contribuer de façon égale aux résultats du développement.* »¹⁸⁹

Plan International encourage cette approche globale de l'engagement significatif des jeunes et de l'intégration de la gouvernance des jeunes, leur garantissant ainsi que l'accès au pouvoir politique est ancré dès les processus de politique publiques. Toute autonomisation des jeunes doit être faite dans l'évolution des inégalités de genre, afin de garantir aux filles et aux garçons la possibilité de participer sur des bases égalitaires, et d'offrir une réponse au déséquilibre entre les obstacles et les pouvoirs.

Gouvernance adaptée au genre

Ces deux dernières décennies, nous avons été témoins d'un regain dans l'adoption d'une budgétisation adaptée au genre, avec par exemple une budgétisation adaptée au genre menée par le gouvernement ougandais de 2004-2005, en l'incorporant à la circulaire budgétaire ; au Mali, à travers l'ajout d'un budget annexe dans la loi de finance, qui mandate depuis 2011 l'utilisation d'indicateurs définis au regard du plan de politique nationale sur le genre ; au Pakistan, un tournant gouvernemental concerté en faveur d'une budgétisation adaptée au genre est exécuté depuis 2005 ; et au Timor Oriental, une budgétisation adaptée au genre fut

présentée pour la première fois dans les documents budgétaires de 2008.¹⁹¹

Un cas d'étude de budgétisation adaptée au genre particulièrement intéressant est celui des Philippines, où les agences sont mandatées par la loi 7192 (plus connue sous le nom de « Loi sur les femmes dans le développement et la construction nationale ») à mettre des ressources de côté pour l'institutionnalisation de l'égalité de genre. Les agences publiques, les bureaux, les services, les universités nationales, les sociétés contrôlées ou appartenant à l'Etat, et les unités gouvernementales locales sont autorisées à allouer au moins 5% de leur budget annuel aux activités en relation avec le genre et le développement. Les

ÉTUDE DE CAS : Rapport parallèle sur la CEDEF mené par des filles (Étude de cas ONU Genève)

En 2018, le premier rapport alternatif sur la CEDEF mené par des filles fut soumis à examen par la CEDEF au Népal. Ce rapport fut rédigé par 527 filles, 110 garçons et deux minorités sexuelles¹⁹⁰ de 47 quartiers représentant les 7 provinces du Népal. Les objectifs de ce rapport étaient de proposer une plateforme aux filles à différents niveaux afin de parler des problèmes qui les affectent, et exposer la situation actuelle des filles au Népal.

Le processus fut facilité par Plan International et ses partenaires de l'Alliance du Plaidoyer pour les Filles (GAA en anglais), et complètement géré par des filles de moins de 18 ans. Un groupe principal de trois filles fut composé par leurs clubs d'enfants respectifs en tant que leadeuses principales du processus. Des ateliers de renforcement des capacités étaient organisés par Plan International et ses partenaires, à la fois pour les trois filles du groupe principal, et pour les 14 modératrices supplémentaires venant d'un peu partout dans le pays, responsables de tenir des sessions de consultation dans leurs propres quartiers. Les modératrices organisaient alors des consultations avec des groupes de 25-30 filles (et quelques garçons) de leurs quartiers respectifs, afin de recueillir leurs avis sur la condition du droit des filles dans leurs pays sous formes de dessins, poèmes ou contributions orales. De plus, des « consultations spéciales » étaient tenues avec les filles dans des situations de vulnérabilité particulières, notamment les filles placées en institutions, les filles impliquées dans le travail, les filles en situation de handicap, les survivantes de trafic et les survivantes d'agression sexuelle. Toutes les contributions recueillies au cours des consultations étaient examinées et analysées par le groupe principal des trois filles, qui ont ensuite rédigé le rapport final avec l'aide des médiateurs adultes du processus.

Cette expérience fut une innovation car il s'agissait non seulement du premier rapport CEDEF mené par des filles (et potentiellement le premier de ce type en général), mais celle-ci offrait également un très bon exercice pratique pouvant être reproduit, que ce soit pour des rapports CEDEF ou d'autres processus de rapport.

conséquences positives de ce financement sensible au genre sont larges et ont été documentées par la Commission nationale sur le rôle des Philippines. Les fonds ont permis de mettre en place des initiatives d'évolution des inégalités de genre telles que : des petits crédits pour les projets de vie des femmes ; des ateliers de formation sur les droits fondamentaux des femmes et les questions sur le genre ; la création de centres locaux pour les femmes en réponse aux questions relatives à la santé des femmes et aux violences à l'égard des femmes, notamment les agressions dans les relations intimes et familiales ; des programmes de développement qui incluent les femmes et le plaidoyer relatif à tous les niveaux ; ainsi que le renforcement des actions citoyennes par les organisations locales de femmes.¹⁹²

Avec l'utilisation à travers le monde des budgets dans le but d'institutionnaliser les efforts en faveur de l'égalité des genres, la façon dont les gouvernements dépensent l'argent peut d'avantage enraciner ou réduire ces inégalités. Toutefois, l'intégration des voix des filles et des jeunes femmes doit devenir l'élément central de ces efforts, afin que les initiatives et les solutions *pour* les filles soient menées *par* les filles.

Difficultés de la participation politique face aux réglementations liées à l'âge

Même lorsque les jeunes se sentent en confiance et soutenus dans leur engagement à la citoyenneté active, ils peuvent rencontrer des obstacles à leur participation. Les lois et politiques à caractères discriminatoires peuvent rendre impossible leur entrée dans les structures politiques officielles en tant que jeunes adultes. Par exemple, dans un tiers des pays du monde, l'âge minimum d'éligibilité au parlement national est 25 ans.¹⁹³ Bien que de nombreux gouvernements aient les structures jeunesse pour théoriquement promouvoir un environnement favorable à l'exercice des droits politiques des jeunes, celles-ci ont tendance à être faibles politiquement, sous-financées et, finalement,

à avoir un accès limité aux processus décisionnels¹⁹⁴.

Il y a souvent une déconnexion entre l'âge auquel les citoyens obtiennent le droit de vote aux élections publiques, et leurs autres libertés et indicateurs de maturité, de responsabilité et de l'âge adulte. Par exemple, l'âge général de la majorité au Royaume-Uni est de 18 ans. Bien que le droit de vote leur soit refusé, les jeunes de 16-17 ans sont autorisés en vertu de la loi à donner leur plein consentement à un traitement médical, à payer des impôts, à consentir à des relations sexuelles, et à servir dans l'armée, si ce n'est qu'ils ne sont pas déployés en première ligne.

Dans les années 2000, les pays ont commencé à envisager une diminution de l'âge du droit de vote, ce fut ainsi un sujet de discussion local et national. Plusieurs propositions furent avancées dans des Etats américains, notamment en Californie, en Floride et en Alaska ; une baisse nationale fut proposée en 2005 au Canada et dans l'Etat de la Nouvelle-Galles du Sud en Australie. En 2009, un membre du parlement danois a présenté une initiative à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe à Strasbourg, dans le but de baisser à 16 ans l'âge légal du droit de vote en Europe. En 2015, le parlement écossais a abaissé la majorité électorale à 16 ans pour les élections locales et parlementaires, et en Colombie-Britannique (Canada) une campagne Vote16 a débuté en 2018 et est proche de l'accord législatif.

L'article 21 de la Déclaration Universelle des Droits humains exige que les élections soient tenues « *au suffrage universel égal* », or, dans la plupart des pays, le suffrage universel ne s'applique qu'aux individus à partir de l'âge de 18 ans. Les arguments récurrents contre un abaissement de la majorité électorale en dessous de 18 ans incluent un manque présumé de maturité politique des jeunes. Cependant, comme démontré dans les analyses précédentes, nous sommes témoins d'une hausse de l'activisme et du militantisme des jeunes. Les enfants et les jeunes sont

déjà politiquement engagés et sont des citoyens à part entière, dotés de droits civiques et politiques ancrés dans les cadres internationaux des droits humains. Ils sont soumis aux résolutions diverses de la même façon que les adultes, mais ne sont pas autorisés à choisir leurs représentants. Les revendications pour abaisser la majorité électorale à 16 ans furent lancées par les activistes manifestant pour le climat dans plusieurs pays (notamment l'Allemagne et le Royaume-Uni)¹⁹⁵. Une étude analysant le lien entre la participation politique des jeunes et les politiques fiscales aux Etats-Unis a démontré qu'un abaissement de la majorité électorale en dessous de 18 ans était lié à un taux de participation électoral des jeunes plus élevé, et que les politiciens semblaient plus réactifs aux sujets importants pour la jeunesse, tels que des dépenses consacrées à l'éducation plus élevées¹⁹⁶. Une étude a démontré que permettre aux jeunes de 16 ans de voter amenait ces électeurs à avoir un « niveau d'engagement sensiblement plus important à la démocratie représentative (par le vote) ainsi qu'aux autres formes de participation politique »¹⁹⁷. Valoriser les jeunes en tant qu'acteurs politiques est essentiel, et voter ne devrait pas être une responsabilité finale que l'on acquiert après avoir endossé les autres responsabilités sociétales ; cela devrait être un droit fondamental exercé en tant que membre de la société.

Abaisser la majorité électorale émancipe les enfants en tant que citoyens actifs : les deux sont séparés et ne doivent jamais supposer l'accord d'autres droits et obligations liés à l'âge adulte. Les Etats adoptant des mesures d'abaissement de la majorité électorale, doivent maintenir et appliquer toutes les protections auxquelles l'enfant a droit, selon la Convention Internationale des droits de l'enfant, afin qu'aucun mineur ne puisse se marier ou prendre part au combat. L'article 12 de la Convention Internationale des droits de l'enfant mentionne que « *Les Etats parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les*

opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité », mais l'article 1 du protocole de la Convention Internationale des droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés ajoute que « *Les États Parties prennent toutes les mesures possibles pour veiller à ce que les membres de leurs forces armées qui n'ont pas atteint l'âge de 18 ans ne participent pas directement aux hostilités* » et l'Observation Générale n°4 du Comité des droits de l'enfant recommande de fixer à 18 ans l'âge légal du mariage, avec ou sans consentement parental, pour les filles et les garçons.

En Europe, l'Autriche permet déjà aux enfants de voter à tous type d'élection à partir de l'âge de 16 ans, et la Grèce accorde ce droit aux enfants à partir de 17 ans. En Estonie et à Malte, les enfants ont le droit de vote aux élections locales dès l'âge de 16 ans. La même réglementation d'âge s'applique aux élections locales et régionales de certaines régions d'Allemagne (Länder). En Belgique, les enfants peuvent voter aux consultations publiques organisées aux niveaux local et régional dès l'âge de 16 ans. La majorité électorale en Argentine, en Autriche, au Brésil, à Cuba, en Équateur et au Nicaragua est également à 16 ans. Dans tous ces pays, la majorité légale pour se marier sans consentement parental est à 18 ans, et l'abaissement de la majorité électorale n'a pas mené à l'abaissement de l'âge légal du mariage.

De plus, abaisser la majorité électorale en dessous de 18 ans doit être une décision indépendante des partis politiques. Cela ne doit pas supposer l'engagement politique des jeunes à un parti politique, mais doit permettre aux enfants de voter lors d'élections gratuites et régulières locales ou régionales, sans ingérence de la part des adultes. Ainsi, une éducation et des infrastructures pertinentes doivent être mises en place. Comme exposé précédemment, le Rapport mondial de la jeunesse de l'ONU en 2016¹⁹⁸, centré sur l'engagement civique des jeunes, met en valeur le lien intrinsèque entre l'éducation

civique et la participation politique. Tous les enfants doivent être à même de comprendre leurs droits civiques et politiques, savoir où accéder aux informations pertinentes et comment fonctionnent les processus démocratiques dans leurs contextes, afin d'être en possession des compétences, des connaissances, de l'esprit critique et des expériences nécessaires pour voter et avoir l'assurance de s'impliquer dans la participation politique.

Représentation au parlement et dans les partis politiques

Bien que dans le passé, l'engagement politique des citoyens passait principalement par l'activisme dans les partis politiques (adhésion, volontariat, campagnes porte-à-porte, participation aux réunions, etc.), la dernière décennie a démontré que les partis politiques rencontrent des difficultés à attirer de nouveaux membres, et en particulier des jeunes¹⁹⁹. Le Rapport mondial de la jeunesse de l'ONU en 2016 témoigne du peu d'adhésion aux partis politiques chez les jeunes, comparée aux adultes de plus de 30 ans. Seul 4.1% des 18-29 ans sont des membres actifs d'un parti, face à 5% de tous les adultes²⁰⁰. Les inégalités entre les sexes en termes d'adhésion à un parti politique sont également disproportionnées. Il est estimé que les jeunes femmes sont deux fois moins susceptibles de devenir des membres d'un parti politique que les jeunes hommes²⁰¹.

Le rapport de 2016 de l'Union Interparlementaire sur la participation des jeunes au parlement note que, bien que les femmes fassent face à des inégalités doublées, en raison de l'intersection de l'âge et du genre, le fait que le fossé entre la représentation des femmes et celle des hommes soit à son point le plus étroit parmi les nouveaux parlementaires est un signe encourageant²⁰². L'Union Interparlementaire y voit là une tendance encourageante, et considère le déséquilibre entre les genres comme étant un phénomène plus flagrant avec le temps, insinuant ainsi que les interventions devraient être focalisées sur le

futur, lorsque les femmes ont déjà un rôle d'actrice politique. Cependant, adopter ce point de vue signifie que la communauté internationale passe à côté de l'information essentielle qu'il y a toujours moins de femmes que d'hommes faisant le choix d'entrer en politique. La recherche et les consultations de Plan International avec des groupes de jeunes à travers le monde, ainsi que des agences paires, ont démontré que les filles et les jeunes femmes sont plus disposées à aspirer à et à entrer dans les domaines ou postes à responsabilité typiquement dominés par les hommes, lorsque des femmes occupent des postes similaires et font office de modèles.²⁰³

Les partis politiques sont essentiels à la participation des femmes et des jeunes à la politique²⁰⁴. Comment les femmes s'impliquent dans les partis politiques, notamment comment ces partis encouragent l'engagement des femmes à la vie politique et comment ils intègrent les questions d'égalité de genre à leurs mandats, sont des facteurs déterminants de l'émancipation politique des femmes. Afin de promouvoir l'implication des femmes dans les processus politiques, il est impératif que les partis prennent une série de mesures concernant le cycle électoral afin d'intégrer entièrement les femmes aux structures du parti, et qu'ils modifient l'organisation et le financement du parti dans le but d'être plus propice à la participation des femmes²⁰⁵. Les sections jeunes des partis politiques ont été un vecteur pour que des membres plus jeunes du parti puissent se porter candidats et être élus. Les représentants élus anciennement, membres de la section jeunes, ont généralement 9 ans de moins que les représentants élus sans cette expérience.²⁰⁶ Trois pays peuvent fournir des exemples de comment entreprendre une action positive en ce qui concerne le financement électoral des femmes et des jeunes. Au Canada, la loi sur les élections de 1974 permet l'intégration des dépenses liées à l'éducation des enfants aux dépenses personnelles du candidat pendant sa campagne²⁰⁷. Au Panama, la loi 60 du

Code électoral stipule que les partis doivent mettre au moins 25% des fonds publics au profit du renforcement des capacités, dont au moins 10% doivent être alloués aux candidates féminines²⁰⁸. Au Costa Rica, 20% des contributions totales pour le Parti d'Action Citoyenne sont allouées à la formation et aux efforts organisationnels, avec pas moins de 15% visant la formation des femmes et des jeunes²⁰⁹.

Les stratégies les plus efficaces pour l'émancipation économique des femmes impliquent une réforme des institutions politiques visant au soutien des femmes au

politique et du harcèlement à l'égard des femmes, limitant de façon importante leur capacité à s'impliquer dans la vie publique et politique.²¹² Des actions préventives doivent être entreprises par les gouvernements et les partis politiques, afin de mettre fin à la culture du sexisme et de l'impunité en ce qui concerne les menaces sexistes et les attaques à l'égard des candidates politiques. La recherche de Plan International a démontré que plus de 93% des filles et des jeunes femmes pensent que les femmes, en tant que leadeuses, devront faire face à des contacts physiques non-désirés et au harcèlement sexuel²¹³. Il est important de

ÉTUDE DE CAS : SOUTENIR LA CANDIDATURE DES FEMMES À DES FONCTIONS LOCALES OFFICIELLES AU TIMOR ORIENTAL

Depuis 2014, Plan International soutien la participation politique et le leadership des femmes dans les quartiers du Timor Oriental. Actuellement, seul 2% des leaders locaux du Timor sont des femmes. Un certain nombre de ces femmes dans le quartier d'Aileu commencent à changer cela grâce au soutien de Plan International et de l'ONG Patria, composée de femmes locales. À travers la création de forums pour les femmes dans les communautés, nous avons encouragé la participation des femmes et des filles à la gouvernance et aux élections locales. 11 forums pour les femmes sont à présent créés, visant à la sensibilisation des femmes à leurs droits et au développement de leur prise de parole, plaidoyer et compétences en leadership afin de les aider dans leurs campagnes électorales. Au cours des élections locales en décembre 2015, Plan International, Patria et des organisations partenaires ont lancé la campagne « I'm Ready » (« Je suis prête »), venant en soutien à plus de 100 femmes candidates aux élections. En 2017, Plan International a encouragé 22 femmes supplémentaires à se présenter aux élections au Timor Oriental.

sein des partis, des femmes candidates et des représentantes élues²¹⁰. Il est important que les partis incorporent des règles afin de garantir la représentation des femmes. Ces dernières années, 50 pays ont mis en place des réglementations en matière de quotas électoraux dans le but de garantir une certaine proportion de femmes candidates à des fonctions politiques. Des centaines de partis politiques dans 20 autres pays ont volontairement adopté leurs propres quotas genre²¹¹.

La question des violences à l'égard des femmes à des postes publics à responsabilité ne doit pas être sous-estimée, de même pour ce qui est des conséquences de la violence

dénoncer la violence et le harcèlement à caractère sexuel à l'égard des femmes dans l'espace public. Un bel exemple de cela est en Bolivie, où la Chambre des représentants a passé une loi en 2009 précisément pour la défense des droits des candidates politiques lors des élections, en réponse à la violence et au harcèlement. Est inclut dans cette loi, l'interdiction de faire pression, de menacer, de harceler ou de persécuter une candidate, ainsi que l'interdiction de faire pression sur la famille d'une candidate²¹⁴.

Utilisation des quotas et autres mesures temporaires visant à augmenter la représentation

Les femmes, et en particulier les jeunes femmes, sont sujettes à des barrières systémiques pour rentrer dans les institutions politiques. Le sexisme demeure profondément ancré dans les institutions politiques en raison du fait qu'ils reproduisent les systèmes sociaux, notamment les relations de pouvoir²¹⁵. Les études démontrent que ces barrières structurelles au sein des systèmes politiques peuvent amener à l'exclusion des femmes et à ce que leurs voix soient ignorées. Les études démontrent également que de telles normes culturelles sexistes au sein des institutions peuvent suffire à décourager l'engagement des femmes²¹⁶.

Bien que de nombreux accord internationaux, cadres régionaux et lois nationales reconnaissent en tant que mesure démocratique le droit de participation des filles et des femmes à la vie publique, ainsi que leur droit d'atteindre des positions de leadership, l'absence généralisée de femmes dans les organes politiques et décisionnels persiste. Mondialement, seul 24% des parlementaires à travers le monde sont des femmes²¹⁷.

Les quotas, lorsqu'ils sont utilisés conjointement avec d'autres mesures, ont le potentiel de briser le cycle de marginalisation dans la politique et la prise de décision²¹⁸. L'article 4 de la CEDEF suggère que les Etats adoptent des mesures temporaires visant à accélérer la participation égale des femmes dans les sphères politiques, économiques, sociales, culturelles, et civiles. La définition de ces mesures par le comité de la CEDEF est assez large, et inclut « un large éventail de politiques, de pratiques et d'instruments législatifs, exécutifs, administratifs et réglementaires, comme les programmes de solidarité ou d'assistance, l'affectation et/ou la redistribution de ressources, le traitement préférentiel, le recrutement, l'embauche et la promotion ciblés, les objectifs chiffrés assortis de délais, et les contingentements »²¹⁹. La

Déclaration et Programme d'action de Pékin liste un certain nombre d'actions à entreprendre à tous les niveaux du gouvernement, par les partis politiques, le secteur privé et autres acteurs (ex : « formation sensible au genre pour les femmes et les hommes, visant à la promotion de relations de travail non-discriminatoires et en respect de la diversité »).

En juin 2016, les femmes représentaient plus de 30% des représentants élus dans seulement 46 pays²²⁰, et 40 de ces pays avaient une forme de système de contingentement. Une étude de l'Union Interparlementaire a fait remarquer qu'en 2011, 17 pays organisant des élections utilisaient des quotas. Par conséquent, les femmes ont pris 27,4% des postes, comparé à 15,7% des postes dans les pays sans aucune forme de quota²²¹. Les études indiquent que les quotas prennent le dessus sur les facteurs culturels dans la résolution de la participation des femmes : lorsque les quotas sont utilisés, les facteurs culturels et religieux ne limitent plus la représentation des femmes²²². De nombreux pays musulmans, tels que le Maroc, la Tunisie, le Sénégal et l'Indonésie, ont adopté les quotas avec succès. Au Maghreb, cela a donné lieu à des taux relativement élevés de représentation féminine, avec une moyenne de 21,6%, comparé aux pays de l'Afrique du Nord et du Moyen Orient sans quota qui ont une moyenne de représentation féminine de 8%²²³.

Les systèmes de quotas peuvent également être une façon de promouvoir la représentation des jeunes au sein des institutions politiques officielles. Par exemple, certains pays utilisent un contingentement de postes réservés, ce qui garantit une certaine proportion de jeunes élus²²⁴. Ce type de quotas a en effet un impact important sur l'augmentation de la représentation des jeunes. Par exemple, au Kenya²²⁵, 12 membres ont été nommés par les partis politiques pour représenter les intérêts spécifiques, notamment des jeunes. En Ouganda²²⁶, cinq sièges sont réservés aux

personnes de moins de 30 ans, l'une d'entre elles devant être une femme. Au Rwanda²²⁷, deux membres du parlement sont élus par le Conseil national des jeunes.

De la même façon, les sièges réservés ont également donné lieu à une augmentation de la représentation des femmes. Dans les régions d'Afrique, il y a quelques bons exemples d'Etats ayant réservé des sièges pour les femmes au niveau local. Au Lesotho, 30% des toutes les divisions électorales locales étaient réservées aux femmes aux cours des élections de 2005, et au final, plus de 50% des représentants élus étaient des femmes²²⁸.

Toutefois, il nous faut être vigilants dans l'introduction des quotas. Lorsque les quotas estiment que toutes les femmes sont égales, ils ne prennent pas en compte les formes de discrimination intersectées dont sont victime les filles et les femmes, en raison de leur statut économique, de leur âge, de leur minorité ethnique ou leur couleur de peau, de leur handicap, et/ou de leur appartenance à la communauté LGBTQI+. Les quotas peuvent ainsi permettre aux femmes d'accéder aux positions de pouvoir, mais cela ne garantit pas la représentation des femmes de milieux et aux antécédents divers, et ceux-ci peuvent exclure les femmes les plus marginalisées. Cette logique s'applique également aux jeunes. Les jeunes de milieux pauvres, faisant partie d'une minorité ethno- raciale, en situation de handicap, et de la communauté LGBTQI+ doivent être intégrés à toute réflexion au sujet des quotas. Cela étant, les quotas peuvent être des mesures temporaires positives visant à changer le statut quo relatif au déséquilibre entre les genres, et peuvent également permettre la représentation des jeunes au sein des partis politiques et des gouvernements.

Position de Plan International

- Soutenir la citoyenneté active des enfants et des jeunes est un indicateur clé de bonne gouvernance. Promouvoir la participation des enfants et des jeunes,

notamment des filles et des jeunes femmes, aux processus décisionnels au niveau local, national, ou communautaire, est essentiel à l'exercice de leurs droits civiques et politiques en tant que citoyens.

- De plus, tout individu a le droit d'être entendu, d'être représenté et de participer aux processus politiques et institutionnels officiels à tous les niveaux, quel que soit son âge, son genre, ou autres caractéristiques. Bien qu'aucune décision les concernant ne devrait être prise sans elles, les filles et les jeunes femmes sont la population la moins représentée, et se voient souvent refuser les espaces et les opportunités d'exprimer officiellement leurs inquiétudes et leurs priorités.
- Les processus participatifs pour les enfants et les jeunes doivent être institutionnalisés à différents niveaux (local, régional et national), avec des mandats définis et significatifs, ainsi que des ressources adéquates. Ces processus doivent être accessibles et intégrer tous les enfants sans discrimination, afin de garantir une participation des filles et des jeunes femmes sur une base égalitaire.
- Des espaces légitimes doivent également être donnés aux enfants et aux jeunes, dans toutes les communautés et tous les programmes de responsabilisation au niveau local. Les mécanismes d'évaluation doivent être adaptés aux enfants, propices à l'égalité des genres et facilement accessibles, afin que les enfants puissent évaluer la qualité et l'efficacité des services publics. Cela peut être fait à partir d'outils tels que le tableau de bord des jeunes citoyens.
- En accord avec la Convention sur les Droits de l'enfant, nous considérons comme enfant toute personne en dessous

de l'âge de 18 ans, et encourageons tous les Etats à reconnaître 18 ans comme l'âge légal de la majorité.

- Ni la majorité électorale, ni l'âge d'éligibilité à une fonction publique, ne doivent excéder 18 ans. Lorsque les Etats abaissent l'âge de la majorité électorale en dessous de 18 ans, les filles et les garçons doivent être en mesure de voter lors d'élections gratuites, justes et régulières, sans ingérence des adultes. Des infrastructures et un système éducatif doivent être mis en place afin de s'assurer que tous les enfants, sans discrimination, comprennent leurs droits politiques et civils, savent où obtenir des renseignements utiles, et comment fonctionnent les processus démocratiques dans leurs contextes. De plus, des mesures doivent être entreprises afin de comprendre et adresser les risques accrus de protection, ainsi que les risques potentiels en matière de droits fondamentaux.
- Abaisser l'âge légal du vote en dessous du seuil de la majorité (18) ne doit jamais servir de justification à un abaissement de l'âge en ce qui concerne d'autres droits civiques. Comme exposé dans l'Article 1 du Protocole de la Convention Internationale des droits de l'enfant (UNCRC en anglais) sur l'implication des enfants dans les conflits armés, et dans l'Observation Générale n°4 du Comité des droits de l'enfant, aucune personne âgée de moins de 18 ans ne devrait être autorisée à se marier ou à prendre part au combat.
- Les enfants et les jeunes doivent être informés de leur droit de signalement de toute atteinte aux droits humains, notamment par leur gouvernement national, à travers des mécanismes indépendants, comme énoncé dans la

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et dans la CIDE respectivement.

- Les institutions et processus politiques doivent être représentatifs, et refléter la société dans son ensemble. De plus, et c'est essentiel, la représentation des genres doit être juste et équitable. Plan International soutient l'introduction de mesures positives afin de retrouver un équilibre, tels que les quotas ou les financements réservés aux candidates féminines. La discrimination positive doit toujours être considérée comme une intervention temporaire, nécessaire jusqu'à ce que la représentation soit plus équitable, et qu'il y ait peu de chance de régression lorsque ces interventions ne sont plus en place.
- Des lois et politiques de soutien sont nécessaires, afin de permettre aux filles et aux femmes de tirer profit de la technologie numérique, d'inclure leurs voix à la prise de décision publique, ainsi que dans le but de permettre leur participation directe aux processus.

Recommandations de Plan International

- En tant que détenteurs d'obligation principaux des droits civiques et politiques des enfants, les gouvernements doivent fournir des efforts conscients afin de munir tous les enfants et les jeunes en compétences participatives en tant que citoyens actifs, dans l'enfance ainsi qu'une fois majeurs. Toutes les politiques nationales et locales des gouvernements relatives au développement positif des jeunes, doivent être transformatrices des inégalités de genre, et intégrer les jeunes dans toutes leurs diversités, afin de garantir que tous les enfants de tous les

genres aient des opportunités égales et en bénéficient équitablement.

- Les gouvernements devraient envisager l'adoption de mesures temporaires telles que les quotas, dans le but de garantir l'augmentation de la représentation des femmes en politique, dans toutes leurs diversités. Les campagnes de sensibilisation doivent être menées conjointement avec l'introduction de mesures temporaires, afin de garantir que la population dans son ensemble a conscience de l'importance et de la valeur de ces actions. Ils doivent également répondre aux normes sociales et genrées dominantes, qui trop souvent discréditent l'autorité des filles et des jeunes femmes, et leur capacité à mener.
- Les gouvernements doivent également mettre en place des mesures afin de garantir un environnement favorable et sans craintes dans toutes les branches du gouvernement (du gouvernement local au parlement) afin d'encourager davantage de jeunes femmes à endosser de postes à responsabilité. Cela comprend des politiques visant à adresser le harcèlement sexuel dans le milieu professionnel.
- Au niveau international, les comités de l'ONU doivent encourager, faciliter et être favorables à ce que les groupes de filles, de garçons et de jeunes femmes s'impliquent dans des procédés tels que les rapports parallèles au cours des Examens périodiques universels de la CEDEF et de la CIDE, ou les examens nationaux volontaires sur la mise en œuvre des ODD. Au niveau national, les commissaires à l'enfance doivent activement être à la recherche de la voix et des opinions des filles et des garçons, afin d'évaluer l'action du gouvernement sur la réalisation des droits de l'enfant.

- Les gouvernements, les organes des Nations Unies, et les organisations de société civile doivent remplir leurs obligations en matière d'éducation et d'assistance aux enfants et aux femmes sur les mécanismes de signalement des violations des droits, notamment celles commises par leurs gouvernements et systèmes juridiques nationaux. Comme exposé dans la Procédure de communication de la CEDEF, et dans le Protocole facultatif n°3 de la CIDE, ces signalements doivent être faits à des organes de suivi indépendants, notamment au niveau international.
- Les gouvernements doivent réformer toute loi ou politique, et supprimer toute barrière discriminatoire, qui empêchent le vote des jeunes et des femmes à des élections régulières, justes et gratuites, et/ou de se porter candidats à un poste de la fonction publique. Cela inclut de garantir une éligibilité en accord avec la majorité civile nationale et internationale, et une participation qui ne dépend pas d'un consentement, ni sujette à l'ingérence des proches.

RÉFÉRENCES

¹ Résolution de l'Assemblée Générale [A/RES/53/144](#) adoption de la Déclaration sur les défenseurs des droits humains. Disponible en ligne:

<https://www.ohchr.org/en/issues/women/wrgs/pages/hrdefenders.aspx>

² Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs des droits humains (A/HRC/16/44) Disponible en ligne :

<https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G10/178/70/PDF/G1017870.pdf?OpenElement>

³ Plan International (2014) *Citizen and Governance Programme Strategy 2013-2017*, <https://plan-international.org/publications/citizenship-and-governance-programme-strategy>

⁴ Définition adoptée de Lederach, J. P. (2006) *Defining Conflict Transformation*, <http://restorativejustice.org/10fulltext/lederach.html>

(accédé le 14 décembre 2017): « La transformation de conflit est le fait d'imaginer et de répondre aux fluctuations du conflit social en tant qu'opportunités offertes de créer des processus de changement constructifs visant à réduire les violences, améliorer la justice dans les interactions directes et les structures sociales, et répondre aux problèmes réels dans les relations humaines. »

⁵ Plan UK et Plan Suède (2015) Renforcer le soutien aux adolescents LGBTQI+.

⁶ Définition basée sur: Del Felice, C., Ruud, H., United Network of Young Peace Builders (2016) *Annotated Bibliography: The Role of Youth in Peacebuilding* (en ligne), <http://unoy.org/wp-content/uploads/Annotated-Bibliography-Youth-and-Peacebuilding-November-2016.docx-2.pdf> (accédé 10 Juillet 2017) et Commission de Consolidation de la paix de ONU (2016) *Gender Strategy* (en ligne).

⁷ Just Associates (2002) "Political Consciousness – a perpetual quest", <https://www.justassociates.org/sites/justassociates.org/files/political-consciousness-perpetual-quest-valarie-miller.pdf>

⁸ Une synthèse de la façon dont les normes sociales sont créées peut être trouvé sur Lilleston P.S. et al. (2017), 'Understanding social norms and violence in childhood: theoretical underpinnings and strategies for intervention', *Psychology, Health and Medicine*, 22:sup1, p. 123. Available at

<http://www.tandfonline.com/doi/pdf/10.1080/13548506.2016.1271954?needAccess=true>

⁹ Définition basée sur CREA (Creating Resources for Empowerment in Action) (2010) *Feminist leadership for social transformation: clearing the conceptual cloud* (online)

<https://justassociates.org/sites/justassociates.org/files/feminist-leadership-clearing-conceptual-cloud-srilatha-batliwala.pdf> (accédé le 10 Juillet 2017)

¹⁰ Union Inter-Parlementaire Union (2016) *Youth participation in national parliaments* (en ligne).

www.ipu.org/pdf/publications/youthrep-e.pdf (accédé : 10 Juillet 2017)

¹¹ Pays inclus : Egypte, Guatemala, USA, Canada, Finlande, Ouganda, Suède, Inde, Afghanistan, Syrie, Norvège, Pays-Bas, Sénégal et Allemagne

¹² EC-UNDP Joint Taskforce (2017) Youth participation in...

¹³ Voir Elisabeth J Croll, 'From the Girl Child to Girls' Rights', *Third World Quarterly*, vol.27, no.7 (2006), p.1287 and Nura Taefi, 'The Synthesis of Age and Gender: Intersectionality, International Human Rights Law and the Marginalisation of the Girl-Child', *The International Journal of Children's Rights*. 17(2009), p.345.

¹⁴ Plan International (2018) Powering the Movement: A strategic framework for realising gender equality and girls' rights through girl- and youth-led collective action.

¹⁵ Plan International (2019) Pathways to partnering with youth-led groups and organisations. Programme guidance.

¹⁶ Plan International Position Paper on Climate Change: Focus on Girls and Women

¹⁷ Union Interparlementaire (2016) *Youth participation in national parliaments* (en ligne).

www.ipu.org/pdf/publications/youthrep-e.pdf (accédé: 10 Juillet 2017)

¹⁸ Voir l'annexe sur le cadre international des Droits humains.

¹⁹ En utilisant le phrasé, "filles, garçons et jeunes", nous reconnaissons que de nombreux individus s'identifient de sexes féminins ou masculins, et que les enfants plus grands tels que les adolescents, ne se reconnaissent peut être pas dans le terme enfant. Nous reconnaissons également que le genre n'est pas binaire et inclut des possibilités infinies. Afin de faciliter la lecture de ce document, nous faisons référence aux femmes, aux hommes, aux filles et aux garçons par les termes jeunesse et jeunes. Cela ne réduit en aucun cas notre engagement à notre travail avec des individus ayant une autre identité de genre, ou notre compréhension juridique du terme

« enfant » correspondant à toute personne mineure.

²⁰ Rapport du Rapporteur spécial sur les droits des personnes avec un handicap -

http://ap.ohchr.org/documents/dpage_e.aspx?si=A/HRC/31/62

²¹ The Commonwealth (2016) *Global Youth Development Index and Report*. Commonwealth Secretariat (online). <http://cmydiproduct.uksouth.cloudapp.azure.com/sites/default/files/2016-10/2016%20Global%20Youth%20Development%20Index%20and%20Report.pdf> (accessed: 10 July 2017).

²² Union Inter-Parlementaire (2016) [Youth participation in national parliaments](#) (en ligne). www.ipu.org/pdf/publications/youthrep-e.pdf (accédé : 10 Juillet 2017)

²³ UNDP (2012) *Enhancing Youth Political Participation throughout the Electoral Cycle* (en ligne). www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/governance/electoral_systemsandprocesses/enhancing-youth-political-participation-throughout-the-electoral.html (accède : 10 Juillet 2017)

²⁴ Selon le youthpolicy.org, sur 198 pays, 127 pays (64%) ont une politique de jeunesse nationale, une augmentation face aux 99 (50%) en Janvier 2013 et 122 en Avril 2014.

²⁵ The Commonwealth (2016) *Global Youth Development Index and Report*. Commonwealth Secretariat (online). <http://cmydiproduct.uksouth.cloudapp.azure.com/sites/default/files/2016-10/2016%20Global%20Youth%20Development%20Index%20and%20Report.pdf> (accédé : 10 Juillet 2017)

²⁶ Bien que cela inclut les jeunes de plus de 18 ans, ils défendent les intérêts d'une part importante de la population des enfants dans le pays (ex : les adolescents).

²⁷ Statistiques désagrégées par sexe ou âge ne sont pas disponibles.

²⁸ Union Inter-Parlementaire (2016) *op. cit.*

²⁹ Rhize (2016) *The new global citizen – Harnessing youth leadership to reshape civil society*. [online]. www.comminit.com/governance-africa/content/new-global-citizen-harnessing-youth-leadership-reshape-civil-society (accédé : 10 Juillet 2017)

³⁰ FRIDA (Flexibility, Resources, Inclusivity, Diversity, Action), le Young Feminist Fund et AWID (Association for Women's Rights in Development) (2014) *Brave, creative, resilient. The global state of young feminists organizing* (online). <http://youngfeministfund.org/wp-content/uploads/2016/09/frida->

[awid_research_summary.pdf](#) (accédé 10 Juillet 2017)

³¹ The Commonwealth (2016) *op. cit.*

³² Voir Urdal, H. (2006) "A clash of generations? Youth bulges and political violence", *International Studies Quarterly*, vol. 50, 2006, pp. 607–29. Urdal étudie la théorie que l'explosion démographique des jeunes augmente potentiellement à la fois les opportunités et les motifs de la violence politique à travers une série chronologique de modèles statistiques internationaux sur les conflits armés internes entre 1950–2000, et sur les données des événements relatifs au terrorisme et aux émeutes dans les années 1984–1995. Il conclut que l'explosion démographique des jeunes (une taille de cohorte relative) augmente les risques d'une violence politique de faible intensité (conflit armé interne, terrorisme et émeutes). Voir également C. G. Mesquida and N. Wiener (1999) "Male age composition and the severity of conflicts", *Politics and the Life of Sciences*, vol. 18, no. 2, 1999; et R. Cincotta (2003) *The security demographic: Population and civil conflict after the cold war*, Washington, D.C.: Population Action International. Available from https://www.wilsoncenter.org/sites/default/files/ecspr10_C-cincotta.pdf.

¹⁵ Voir Hendrixson, A. (2004) *Angry Young Men, Veiled Young Women – Constructing a New Population Threat*, Corner House Briefing 34 (www.thecornerhouse.org.uk/resource/angry-young-men-veiled-young-women)

³³ United Network of UN Peacebuilders (date unknown) *Agreed Language on Youth, Peace and Security* (online). <http://unoy.org/wp-content/uploads/2015/03/Agreed-UN-Language-on-Youth-Participation-in-Peacebuilding-2-FLAT.pdf> (accédé 10 Juillet 2017)

³⁴ Ozerdem, A. (2017) *Center for Trust, Peace and Social Relations*, Coventry University at <http://sustainablesecurity.org> (accédé Juin 2017)

³⁵ Conseil de Sécurité des Nations Unies Résolution 2250 (2015) Jeunesse, paix et sécurité Adoptée le 20 décembre 2015. (en ligne) <https://www.un.org/press/en/2015/sc12149.doc.htm>

³⁶ Conseil de Sécurité des Nations Unies Résolution 1325 (2000) les Femmes, la paix et la sécurité. Adoptée en octobre 2000. (en ligne) [https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/RES/1325\(2000\)](https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/RES/1325(2000))

³⁷ Voir UNHCR (2016) *Global Trends Report*, www.unhcr.org/globaltrends2016/

³⁸ UNHCR (2016) "Frequently asked questions on climate change and disaster displacement" (en ligne) www.unhcr.org/news/latest/2016/11/581f52dc4/frequently-asked-questions-climate-change-disaster-displacement.html (accédé 10 Juillet 2017)

³⁹ UNHCR (n.d.) "Ending Statelessness" (en ligne) www.unhcr.org/stateless-people.html (accédé 10 Juillet 2017)

⁴⁰ Pour plus d'informations sur les sujets ci-dessus et le programme de réponse de Plan International, notamment notre théorie mondiale de changement en tant que Domaine de spécialisation au niveau mondial de LEAD, se référer au LEAD narrative disponible sur Planet.

⁴¹ Définition d'"émancipation politique" comme défini par Plan International (2017) Domaines de spécialisation au niveau mondial de Lead: filles, garçons et jeunes en tant qu'acteurs actifs du changement.

⁴² Protocole Facultatif de la Convention des droits de l'enfant sur les procédures de communications (2014)

⁴³ Comité des droits de l'enfant des Nations Unies (2009) Observation Générale n°12 sur le droit de l'enfant à être entendu. CRC/C/GC/12 <http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/docs/AdvanceVersions/CRC-C-GC-12.pdf>

⁴⁴ CEDEF Article 7 explique : « Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans la vie politique et publique du pays et, en particulier, leur assurent, dans des conditions d'égalité avec les hommes, le droit : a) De voter à toutes les élections et dans tous les référendums publics et être éligibles à tous les organismes publiquement élus; b) De prendre part à l'élaboration de la politique de l'Etat et à son exécution, occuper des emplois publics et exercer toutes les fonctions publiques à tous les échelons du gouvernement; c) De participer aux organisations et associations non gouvernementales s'occupant de la vie publique et politique du pays ».

⁴⁵ Article 8 explique : « Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour que les femmes, dans des conditions d'égalité avec les hommes et sans aucune discrimination, aient la possibilité de représenter leur gouvernement à l'échelon international et de participer aux travaux des organisations internationales ».

⁴⁶ Voir généralement, Nations Unies, Comité sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, Observation Générale No. 23, *Vie publique et politique*, HRI/GEN/1/Rev.6 at 260 (1997).

⁴⁷ Comité sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, Observation Générale No. 23 sur la vie publique et politique (1997) paragraphe 5.

⁴⁸ Assemblée Générale ONU (2015) Transformer notre monde : l'Agenda 2030 pour le

Développement Durable. A/RES/70/1. 21 Octobre 2015 p6

⁴⁹ Par exemple, plus de 7 million de jeunes ont voté pour quelles sont leurs priorités sur le Sondage My World en ligne. ONU, My World Campaign 2015, <http://vote.myworld2015.org/>.

⁵⁰ L'Agenda 2030 non seulement nomme les jeunes les "acteurs essentiels du changement", l'ancien Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki Moon, a spécifiquement fait référence à des « porteurs de flambeau » dans l'Agenda 2030 pour de Développement Durable, préambule, paragraphe 51.

⁵¹ UNDP 2016, Youth Global Programme for Sustainable Development and Peace 2016-2020.

⁵² Interagency Group sur la participation des enfants (2008) *Children as Active Citizens*

⁵³ Voir la Résolution des droits humains « Protéger les défenseurs de droits humains, qu'ils s'agissent d'individus, de groupes, ou d'organes de la société, œuvrant pour les droits économiques, sociaux et culturels » (2016), A/HRC/RES/31/32, OP 9

⁵⁴ Plan International, 'Report: Girls' rights are human rights', (2018), <https://plan-international.org/publications/girls-rights-are-human-rights>

⁵⁵ Observation générale No. 12 du Comité des droits de l'enfant, page 26. Disponible en ligne: <https://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/docs/AdvanceVersions/CRC-C-GC-12.pdf>

⁵⁶ Politique internationale de Plan International sur l'égalité de genre et l'intégration. Juin 2017.

⁵⁷ Inter-Agency Working Group sur la participation des enfants (2008) *Children as Active Citizens*. ECPAT International, Knowing Children, Plan International, Save the Children Sweden, Save the Children UK, UNICEF et World Vision

⁵⁸ EC-UNDP Joint Taskforce (2017) Youth participation in...

⁵⁹ Organization for Security and Co-operation in Europe (OSCE) (2016) *Compendium of good practices for advancing women's political participation in the OSCE region* (online) www.osce.org/odihr/224206?download=true (accède : 10 Juillet 2017)

⁶⁰ Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (UNDESA) (2016) Rapport mondial des jeunes sur l'engagement civique des jeunes. (en ligne) <https://www.un.org/development/desa/publications/world-youth-report-on-youth-civic-engagement.html> (accédé : 10 Juillet 2017)

⁶¹ Politique internationale de Plan International sur l'égalité de genre et l'intégration. Juin 2017.

⁶² Markham, Susan. "Strengthening Women's Roles in Parliaments" *Parliamentary Affairs*, (2012) 1-11.

⁶³ Cammisa, A. and Reingold B. "Women in State Legislature and State Legislative Research: Beyond Sameness and Difference" *State Politics and Policy Quarterly* 4 (2004), pp. 181-210.

⁶⁴ Rosenthal, C.S. "Gender Styles in Legislative Committees" *Women & Politics*, 21 (2001), pp. 21-46

⁶⁵ Chinkin, Christine, "Peace Agreements as a Means for Promoting Gender Equality and Ensuring the Participation of Women" United Nations, Division for the Advancement of Women (2003).

⁶⁶ Trois thèmes essentiels de la Déclaration et programme d'action de Pékin soutiennent en particulier l'égalité de genre dans la vie publique et politique : a) Les femmes et la prise de décision ; b) Mécanismes institutionnels chargés de favoriser la promotion de la femme ; et c) Les femmes et les médias.

⁶⁷ D'autres conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme incluent 1999/2: Mécanismes institutionnels œuvrant à la promotion de la femme ; 2003/44: La participation et l'accès des femmes aux médias et aux technologies de l'information et de la communication, leur influence sur la promotion de la femme et le renforcement du pouvoir d'action des femmes et leur utilisation à cette fin ; et 2006: Participation égale des hommes et des femmes aux processus décisionnels à tous les niveaux.

⁶⁸ Assemblée Générale de l'ONU résolution 66/130 Les femmes et la participation politique. A/RES/66/130. 19 Mar 2012.

⁶⁹ Objectif de Développement Durable 5.5 : « Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique ». Plus d'informations sur <https://sustainabledevelopment.un.org/sdg5>

⁷⁰ ONU Femmes & IPU Femmes en politique carte 2017

⁷¹ World Economic Forum (2018) The Global Gender Gap Report 2018. Online http://www3.weforum.org/docs/WEF_GGGR_2018.pdf (accédé 8 Octobre 2019)

⁷² Comité des droits de l'enfant (2019) Journée de discussion générale: Protéger et autonomiser les enfants défenseurs des droits humains. Rapport des résultats.

⁷³ UNFPA (2014) State of World Population 2014. Geneva: UNFPA. <http://www.unfpa.org/swop-2014>

⁷⁴ Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (2019) Global Trends: <https://www.unhcr.org/globaltrends2018/>

⁷⁵ Oosterom M., Wignall R., Wilson S. (2018): Youth Action in Fragile Settings (London) Plan

International UK et Institute of Development Studies

⁷⁶ Voir le rapport d'évaluation de 2015 Global Partnership for Children & Youth in Peacebuilding <http://unoy.org/wp-content/uploads/3M-Evaluation-Global-report-Child-and-Youth-Participation-in-Peace-building.pdf>;

'The Missing Peace' Etude indépendante du progrès sur la jeunesse, la paix et la sécurité du Conseil de sécurité des Nations Unies (2018) <http://www.unfpa.org/youth-peace-security>; UNFPA (2018) Pacte pour l'action humanitaire des jeunes 'Igniting Hope'. <https://www.unfpa.org/publications/compact-young-people-humanitarian-action>

⁷⁷ Oosterom M., Wignall R., Wilson S. (2018): Youth Action in Fragile Settings (London) Plan International UK et Institute of Development Studies

⁷⁸ Le Pacte pour l'action humanitaire des jeunes <https://www.youthcompact.org/about>

⁷⁹ Le pacte aborde la question de l'action humanitaire, et non les réformes démocratiques, la résolution sur la jeunesse, la paix et la sécurité couvre tous les aspects de la consolidation de la paix.

⁸⁰ Conseil de sécurité des Nations Unies Résolution 2250 (2015) Jeunesse, paix et sécurité

⁸¹ Ozerdem, A. (2016) "[The role of youth in peacebuilding. Challenges and Opportunities](https://sustainablesecurity.org/2016/10/26/the-role-of-youth-in-peacebuilding-challenges-and-opportunities/)", in: *Sustainable Security*. (en ligne) <https://sustainablesecurity.org/2016/10/26/the-role-of-youth-in-peacebuilding-challenges-and-opportunities/> (accède : 10 Juillet 2017)

⁸² Tearing Down the Wall, confronting the barriers to internally displaced women and girls' participation in humanitarian settings, UNHCR. Disponible en ligne: <https://www.unhcr.org/5cd1a3394.pdf>

⁸³ Prévention et réponse aux violences sexistes. Disponible en ligne : <https://www.unhcr.org/583577ed4.pdf>

⁸⁴ Conseil de sécurité des Nations Unies (2018). [Report of the Secretary-General on women peace and security](https://www.unhcr.org/583577ed4.pdf) (S/2018/900), para. 80. Les données proviennent de l'IPU (2018). Women in National Parliaments Situation as at 1 June 2018 <http://archive.ipu.org/wmn-e/arc/world010618.htm>. Les pourcentages dans les pays en conflit et post-conflit ont été calculés par l'ONU femmes en utilisant les données de l'IPU.

⁸⁵ Krause, J. Krause, W & Bränfors, P. (2018). Women's Participation in Peace Negotiations and the Durability of Peace, *International Interactions*, 44:6, 985-1016.

⁸⁶ Résolutions sur les femmes, la paix et la sécurité, débutant en 2000 par la Résolution 1325, et notamment Res 1820 (2008); Res 1888

(2009); Res 1889 (2009); Res 1960 (2010); Res 2106 (2013); 2122 (2013); 2242 (2015), et 2467 (2019). Voir plus:

<https://www.peacewomen.org/why-WPS/solutions/resolutions>

⁸⁷ Conseil de sécurité des Nations Unies Résolution 1325 (2000) 31 Octobre 2000, (S/Res/1325/(2000))

⁸⁸ Tearing Down the Wall, confronting the barriers to internally displaced women and girls' participation in humanitarian settings, UNHCR. Disponible en ligne:

<https://www.unhcr.org/5cd1a3394.pdf>

⁸⁹ *Etude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Chapitre 3 : Participation des femmes et meilleure compréhension des politiques*

⁹⁰ Voir:

https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/UNFPA_PUB_2018_EN_Compact_Report_Igniting_Hope.pdf

⁹¹ Convention Internationale des Droits de l'enfant et Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

⁹² EC-UNDP Joint Initiative (2017) Youth Participation in Electoral Processes: Handbook for Electoral Management Boards. March 2017.

⁹³ Plan International (2019) Taking the Lead: Girls and Young Women Changing the Face of Leadership.

⁹⁴ Overseas Development Institute (2015) Support to women and girls' leadership: a rapid review of the evidence.

⁹⁵ Girl Guiding UK (2018) Girls' Attitude Survey 2017. Web. 18 June. 2018.

<https://www.girlguiding.org.uk/globalassets/docs-and-resources/research-and-campaigns/girls-attitudes-survey-2017.pdf>

⁹⁶ Voir les consultations menées par les filles à travers le monde afin d'informer les Domaines de Spécialisation de Lead en 2017, stratégie Powering the Movement et campagne Girls Get Equal campaign en 2018.

⁹⁷ Plan International & Geena Davis Institute sur le genre dans les médias (2019) Taking the Lead: Girls and Young Women Changing the Face of Leadership.

⁹⁸ ODI (2016) Rapid Review: Women and Girls' Leadership

⁹⁹ Plan International (2019) Taking the Lead: Girls and Young Women Changing the Face of Leadership.

¹⁰⁰ Plan International (2019) Taking the Lead: Girls and Young Women Changing the Face of Leadership.

¹⁰¹ Tam O'Neil et Georgia Plank, avec Pilar Domingo, Support to women and girls' leadership: A rapid review of the evidence, Overseas Development Institute (March 2015).

¹⁰² Tam O'Neil et Georgia Plank, avec Pilar Domingo, Support to women and girls' leadership: A rapid review of the evidence, Overseas Development Institute (March 2015).

¹⁰³ Michael A. Hoyt & Cara L. Kennedy (2008) Leadership and Adolescent Girls: A Qualitative Study of Leadership Development

¹⁰⁴ Plan International (2019) Taking the Lead: Girls and Young Women Changing the Face of Leadership

¹⁰⁵ Michael A. Hoyt & Cara L. Kennedy (2008) Leadership and Adolescent Girls: A Qualitative Study of Leadership Development

¹⁰⁶ Wilson Center (2018) Roadmap to 50x50: Power and parity in women's leadership. The Women in Public Service Project, p.29

https://www.wilsoncenter.org/sites/default/files/roadmap_to_50x50_power_and_parity_in_womens_leadership.pdf

¹⁰⁷ Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, « Rapport mondial de la jeunesse sur l'engagement civique des jeunes en 2016 »,

www.unworldyouthreport.org/images/docs/un_world_youth_report_youth_civic_engagement.pdf.

¹⁰⁸ Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, « Rapport mondial de la jeunesse sur l'engagement civique des jeunes en 2016 »

www.unworldyouthreport.org/images/docs/un_world_youth_report_youth_civic_engagement.pdf.

¹⁰⁹ *the Co-chairs of the UN Forum on Democracy, Human Rights and Rule of Law: (2016)*

¹¹⁰ Centre Wilson (2018) Roadmap to 50x50: Power and parity in women's leadership. The Women in Public Service Project, p.29

https://www.wilsoncenter.org/sites/default/files/roadmap_to_50x50_power_and_parity_in_womens_leadership.pdf

¹¹¹ Secrétariat du Commonwealth (2016) Commonwealth Youth Index.

¹¹² Plan International (2019) Taking the Lead: Girls and Young Women Changing the Face of Leadership.

¹¹³ Plan International (2019) Taking the Lead: Girls and Young Women Changing the Face of Leadership.

¹¹⁴ Publié par Plan International et le Geena Davis Institute sur le genre dans les médias en 2019. Disponible en ligne: <https://seejane.org/wp-content/uploads/2019-rewrite-her-story-plan-international-report.pdf>

¹¹⁵ Bian, L, Leslie, SJ, Cimpian, A, 'Gender stereotypes about intellectual ability emerge early and influence children's interests' *Science*, Janvier 2017: Vol. 355, Issue 6323, pp. 389-391

¹¹⁶ Edelman Intelligence (2017) Dove Global Girls Beauty and Confidence 2017 report. Découvertes bases sur les interviews de 5,165 filles âgées de 10 à 17 ans dans 14 pays.

¹¹⁷ The Dove Global Beauty and Confidence Report, Disponible en ligne:

https://www.unilever.com/Images/global-beauty-confidence-report-infographic_tcm244-501412_en.pdf

¹¹⁸ Rapport sur la situation des filles dans le monde « Réécrire son histoire », publié par Plan International et le Geena Davis Institute sur le genre dans les médias en 2019.

¹¹⁹ Les femmes parlementaires ont été sondées à travers 39 pays. IPU. 2016. "Sexism, harassment and violence against women parliamentarians."

Accessible sur

<https://www.ipu.org/resources/publications/reports/2016-10/sexism-harassment-and-violence-against-women-parliamentarians>

¹²⁰ Comme cité dans le World Association of Advertising

¹²¹ Comme cité dans le World Association of Advertising

¹²² Geena Davis Institute sur le genre dans les médias (2017) Trends report

¹²³ Déclaration et programme d'action de Pékin des Nations Unies, adopté à la Quatrième Conférence mondiale sur les Femmes, le 27 Octobre 1995.

¹²⁴ Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, article 5.

¹²⁵ Le UK Advertising Standards Authority (2017) Depictions, Perceptions and Harm: a report on gender stereotypes in advertising.

¹²⁶ Le UK Advertising Standards Authority. Legislations internationales et Européennes en 2017. Url: <https://www.asa.org.uk/asset/48117592-4977-4B96-ADD41047BB75A21C/> (accédé 19.06.2019)

¹²⁷ La mission de l'Alliance sans stéréotypes est de faire usage de la publicité comme force du bien dans le but d'encourager le changement positif. Elle a pour but d'éradiquer les stéréotypes de genres néfastes. Pour plus d'informations: <http://www.unstereotypealliance.org>

¹²⁸ Pour en savoir plus :

<https://decoders.amnesty.org/projects/troll-patrol> [accédé 16.09.2018]

¹²⁹ Sasha Costanza-Chock, 'Youth and Social Movements: Key Lessons for Allies' 17 Décembre 2012, http://cyber.harvard.edu/sites/cyber.harvard.edu/files/KBWYouthandSocialMovements2012_0.pdf

http://cyber.harvard.edu/sites/cyber.harvard.edu/files/KBWYouthandSocialMovements2012_0.pdf

¹³⁰ J Mortensen, L Lichty, P Foster-Fishman, S Harft, S Hockin and K Warinske (2014) Leadership through a youth lens: understanding youth conceptualisations of leadership. University of Michigan State.

¹³¹ L'EuroBarometre de 2015 démontre que 62% des citoyens de l'Union Européenne (UE) n'ont pas confiance en leur parlement nationale, que 63% ont tendance à ne pas avoir confiance en leur gouvernement national, et que 46% n'ont pas confiance en la Commission Européenne de l'UE. EuroBarometer 2015 standard, Opinion public dans l'Union Européenne,

<http://ec.europa.eu/COMMFrontOffice/publicopinion/index.cfm/Survey/index#p=1&instruments=STANDARD>.

En Asie-Pacifique, la confiance en les institutions législatives et exécutives dans la plus part des pays est plus basse parmi les jeunes comparés à d'autres groupes. Programme des Nations Unies pour le développement, 'Youth and Democratic Citizenship in East and South East Asia: Exploring Political Attitudes of East and South-East Asian Youth through the Asian Barometer Survey', 2014,

<https://issuu.com/undp/docs/rbap-dg-2014-youth-n-democratic-cit/69>.

¹³² Stolle, Dietlind et Hooghe, Marc, "Shifting inequalities? Patterns of exclusion and inclusion in emerging forms of political participation" Discussion Papers No. SP | 2009-204.

¹³³ Site internet de From the Civic Space Watch : <https://civicspacewatch.eu/what-is-civic-space/>

¹³⁴ Ces enjeux ont été identifiés dans les consultations de jeunes afin de guider la campagne Girls Get Equal. Les découvertes ont été corroborées par des études externes, notamment Rhize (2017) Understanding Activism: how INGOs can better support social movements, FRIDA (2016) Brave, Creative, Resilient: State of Young Feminist Organising and Save the Children (2016)

¹³⁵ FRIDA Young Feminist Fund (2016) Brave, Creative, Resilient. The Global State of Young Feminist Organising.

¹³⁶ Le programme est soutenu le Girls Lead Fund de Plan International Allemagne et se déroule de 2017-2022, en Bolivie, Brésil, Colombie, Equateur, Mexique, Nicaragua, Paraguay, Guatemala et Pérou.

¹³⁷ Comité des droits de l'enfant, Journée de discussion générale 2019 : Protéger et autonomiser les enfants défenseurs des droits humains, rapport de résultat. Forum du Haut-Commissariat des Nations Unies sur les Droits humains, la démocratie et l'Etat de droit 2016: Elargir l'espace démocratique : Participation des

jeunes aux décisions publiques. Rapport de résultat.

¹³⁸ FRIDA Young Feminist Fund (2016) Brave, Creative, Resilient. The Global State of Young Feminist Organising.

¹³⁹ FRIDA Young Feminist Fund (2016) Brave, Creative, Resilient. The Global State of Young Feminist Organising.

¹⁴⁰ Voir les consultations des jeunes sur la stratégie Powering the Movement et la campagne Girls Get Equal. Les deux séries de consultations ont eu lieu en 2018.

¹⁴¹ FRIDA Young Feminist Fund (2018) Girls to the Front

¹⁴² Voir les consultations des jeunes sur la stratégie Powering the Movement et la campagne Girls Get Equal. Les deux séries de consultations ont eu lieu en 2018.

¹⁴³ CIVICUS Rapport de 2016 sur la situation des sociétés civiles
<http://www.civicus.org/index.php/socs2016>

¹⁴⁴ CIVICUS *People Power Under Attack: a global analysis of threats to fundamental freedoms*. A report based on data from the CIVICUS Monitor. November 2018.

¹⁴⁵ CIVICUS *People Power Under Attack: a global analysis of threats to fundamental freedoms*. A report based on data from the CIVICUS Monitor. November 2018.

¹⁴⁶ Contribution de CIVICUS au forum du Haut-commissariat des Nations Unies sur les Droits humains, la démocratie et l'Etat de droit. 2016.

¹⁴⁷ Site internet de Civic Space Watch :
<https://civicspacewatch.eu/what-is-civic-space/>

¹⁴⁸ CIVICUS et ses membres. L'appel à l'action de Belgrade. 8 Avril 2019. [en ligne]
<https://action4sd.org/policy-advocacy/the-belgrade-call-to-action/> (accédé 02.07.2019)

¹⁴⁹ [Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits humains](#)

¹⁵⁰ Child Rights Connect (2019) Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, journée de discussion générale 2018 Rapport de résultat: Protéger et autonomiser les enfants défenseurs des droits humains.

¹⁵¹ Child Rights Connect & Queen's University Belfast, "The views, perspectives and recommendations of children across the world" préparé pour le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies. Septembre 2018.

¹⁵²¹⁵² Child Rights Connect & Queen's University Belfast, "The views, perspectives and recommendations of children across the world" préparé pour le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies. Septembre 2018.

¹⁵³ Child Rights Connect (2019) Journée de discussion générale 2018. Rapport de résultat:

Protéger et autonomiser les enfants défenseurs des droits humains.

¹⁵⁴ FRIDA (2016) Brave, creative, resilient: the global state of young feminist organising

¹⁵⁵ Les menaces à l'égard des jeunes défenseurs des droits humains furent signalées comme enjeux clés au forum des Nations Unies pour les Droits humains, la démocratie et l'Etat de droit en novembre 2016, et souligné dans le rapport des co-présidents du Conseil des droits humains A/HRC/34/46, 31 Janvier 2017

¹⁵⁶ Conseil des droits humains des Nations Unies, résolution A/HRC/4-/L.22/Rev.1 20 Mars 2019.

¹⁵⁷ Les experts en droits humains des Nations unies applaudissent le combat des enfants contre le changement climatique. Communiqué de presse, 22 Mars 2019.

¹⁵⁸ Conseil des droits humains Résolution 41/6 adopté le 11 Juillet 2019. Disponible en ligne: <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/LTD/G19/210/54/PDF/G1921054.pdf?OpenElement>

¹⁵⁹ Voir Agenda 2030 pour l'Objectif de Développement Durable 5 sur l'égalité de genre, cible 5.b

¹⁶⁰ Stolle, Dietlind et Hooghe, Marc, "Shifting inequalities? Patterns of exclusion and inclusion in emerging forms of political participation" Discussion Papers No. SP | 2009-204. Cette recherche est basée sur les données de l'Europe Occidentale et des Etats-Unis sur plusieurs décennies et un certain nombre d'actes participatifs. Les résultats se concentrent également sur les Etudes des élections hollandaises.

¹⁶¹ Sexisme, harcèlement et violences à l'égard des femmes parlementaires. Disponible en ligne : <http://archive.ipu.org/pdf/publications/issuesbrief-e.pdf>

¹⁶² Rapport mondial – Droits des femmes en ligne. Disponible ici : http://webfoundation.org/docs/2015/10/womens-rights-online_Report.pdf

¹⁶³ Consultations internes sur l'influence des jeunes pour l'élaboration de Girls Get Equal. Menées entre décembre 2017 et Juin 2018.

¹⁶⁴ ONU Femmes 2012

¹⁶⁵ Haut-Commissariat des droits humains des Nations Unies. Les experts de l'ONU exhortent les Etats et les entreprises d'aborder en ligne les agressions sexistes et mettent en garde face à la censure. Communiqué de presse. 8 Mars 2017 [en ligne] :

<https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=21317&LangID=E>

¹⁶⁶ Lewis, J., Rowe, M., Wiper, C. "Online Abuse of Feminists as an Emerging Form of Violence against Women and Girls", *British Journal of*

Criminology, 2016.

<http://nrl.northumbria.ac.uk/27724/3/Br%20J%20Criminol-2016-Lewis-bjc-azw073.pdf>

¹⁶⁷ Child Rights Connect (2019) Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, journée de discussion générale 2018, Rapport de résultat. June 2019.

¹⁶⁸ Born digital, Born free? Une étude socio-juridique les expériences des jeunes femmes face aux violences en lignes dans le sud de l'Inde. Disponible en ligne :

https://itforchange.net/sites/default/files/1662/Executive_Summary_Born%20digital-Born-free%20.pdf

¹⁶⁹ Gurumurthy, Anita, "Promoting gender equality? Some development-related uses of ICTs by women" *Development in Practice*, Vol 16, No 6, (November 2006)

¹⁷⁰ Les Recommandations de l'Article 19's furent prises en compte dans le rapport de résultat de la Journée de discussion générale 2019 du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, sur l'autonomisation et la protection des enfants défenseurs des droits humains.

¹⁷¹ CIVICUS *People Power Under Attack: a global analysis of threats to fundamental freedoms*. A report based on data from the CIVICUS Monitor. November 2018.

¹⁷² Rapport du Rapporteur Spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression, Frank La Rue (A/66/290) Août 2011.

¹⁷³ Résolution de l'Assemblée Générale A/RES/53/144 adoption de la Déclaration sur les défenseurs des droits humains. Disponible en ligne:

<https://www.ohchr.org/en/issues/women/wrgs/pages/hrdefenders.aspx>

¹⁷⁴ Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs des droits humains (A/HRC/16/44) Disponible en ligne :

<https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G10/178/70/PDF/G1017870.pdf?OpenElement>

¹⁷⁵ Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, « Rapport mondial de la jeunesse sur l'engagement civique des jeunes en 2016 », www.unworldyouthreport.org/images/docs/un_world_youth_report_youth_civic_engagement.pdf

¹⁷⁶ EC-UNDP Joint initiative (2017) Youth Participation in Electoral Processes: Handbook for Electoral Management Boards. Mars 2017.

¹⁷⁷ Voir Agenda 2030 sur les Objectifs de Développement Durables 10 et 16.

¹⁷⁸ Conférence mondiale des ministres en charge de la jeunesse. Déclaration de Lisbonne sur les politiques et les programmes jeunesse. Lisbonne,

Portugal 12 Août 1998.

<https://www.youthpolicy.org/blog/participation-global-governance/lisbon-declaration-1998/>

¹⁷⁹ La situation des politiques de jeunes en 2013. Youth Policy Labs.

¹⁸⁰ Conférence mondiale des ministres en charge de la jeunesse. Lisboa+21 Déclaration sur les politiques et les programmes de jeunes 2019 <https://www.lisboa21.gov.pt/>

¹⁸¹ Gouvernement Irlandais, Department of Children and Youth Affairs (2015) National Strategy on Children and Young People's Participation in Decision-making, 2015 – 2020. Dublin: Government Publications.

¹⁸² Voir le rapport du Conseil national des jeunes d'Irlande de 2018:

<https://www.youth.ie/documents/youth-check-report-for-web-final-june-2018/>

¹⁸³ Save the Children (2014) Child Rights Governance Programming Guidance. Disponible en ligne

<https://resourcecentre.savethechildren.net/library/child-rights-governance-programming-guidance-save-childrens-child-rights-governance-global> (accédé 19.08.2019)

¹⁸⁴ Voir la petite introduction de Plan International au Tableau de bord des Jeunes Citoyens to Young et ensemble de directives plus larges, disponible à partir d'octobre 2018.

¹⁸⁵ Propositions écrites de politique jeunesse au Forum sur les Droits humains, la démocratie et l'Etat de droit du Haut-Commissariat des Nations Unies -- novembre 2016

<http://www.civicus.org/index.php/media-resources/news/united-nations/geneva/1523-youth-and-human-rights-joint-statement-at-the-human-rights-council>

¹⁸⁶ The Local Government Development Planning Guidelines (2014) <http://npa.go.ug/wp-content/uploads/LG-PLANNING-GUIDELINES.pdf>

¹⁸⁷ Bani-Afuduego, C., Yorke, G. C., et Koudoh, A. A. (2011). Seeing from our perspectives: youth budget advocacy in Ghana, in Participatory Learning and Action, 2011, available at <https://pubs.iied.org/pdfs/G03202.pdf>

¹⁸⁸ OCDE (2018) *Empowering Youth Across the OECD*, <https://www.oecd.org/gov/empowering-youth-across-the-oecd.pdf>

¹⁸⁹ Secrétariat du Commonwealth (2017) Youth Mainstreaming in Development Planning. London: Commonwealth Secretariat.

¹⁹⁰ La minorité sexuelle inclut une variété de genres et d'identités et expressions sexuelles qui diffèrent des normes culturelles. Fait en général référence aux individus LGBTQI+.

¹⁹¹ Costa, M. (2018) *Gender-Responsive Budgeting in Fragile States*. Oxon: Routledge.

¹⁹² Gonzalez, E. T., Singh, A, Thomson, S. B. (2013) Millennium Development Goals and Community Initiatives in the Asia Pacific. New Delhi: Springer.

¹⁹³ Programme des Nations Unies pour le développement (2012) *Enhancing Youth Political Participation throughout the Electoral Cycle* (online).

¹⁹⁴ Union Inter-Parlementaire(2016) *Youth Participation in National Parliaments*.

¹⁹⁵ "The grown-ups have failed miserably on climate change", *The Independent*.

<https://www.independent.co.uk/voices/climate-change-protest-strike-global-warming-children-greta-thunberg-a8779221.html>

¹⁹⁶ Bertocchi, Graziella; Dimico, Arcangelo; Lancia, Francesco; Russo, Alessia. "Youth Enfranchisement, Political Responsiveness, and Education Expenditure: Evidence from the U.S." *American Economic Journal: Economic Policy*.

¹⁹⁷ Eichhorn, Jan (2018-04-01). "[Votes At 16: New Insights from Scotland on Enfranchisement](#)". Parliamentary Affairs. / January 2nd; 2018|current-affairs; Elections; Politics, Party; Europe, government across; Comments, Jan Eichhorn|2 (2018-01-02). "[Beyond anecdotes on lowering the voting age: New evidence from Scotland](#)". EUROPP. Retrieved 2020-02-13.

¹⁹⁸ Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, « Rapport mondial de la jeunesse sur l'engagement civique des jeunes en 2016 », www.unworldyouthreport.org/images/docs/un_world_youth_report_youth_civic_engagement.pdf.

¹⁹⁹ Programme des Nations Unies pour le développement, 'Youth and Democratic Citizenship in East and South East Asia: Exploring Political Attitudes of East and South-East Asian Youth through the Asian Barometer Survey', 2014, <https://issuu.com/undp/docs/rbap-dg-2014-youth-n-democratic-cit/69>. En Europe, le Forum des jeunes européens considère la baisse des adhésions à des partis politiques dans la région comme l'un des enjeux principaux des politiques institutionnelles. L'étude menée en 2014 par International IDEA révèle qu'à travers le continent, seulement 2% des jeunes sont membres d'un parti politique. Deželan, Tomaž, ' 'Young People and Democratic Life in Europe: What Next After the 2014 European Elections?', Forum des jeunes européens, 2015, www.youthup.eu/app/uploads/2015/11/YFJ_YoungPeopleAndDemocraticLifeInEurope_B1_web-9e4bd8be22.pdf. Les résultats de l'AfroBarometer 2015 démontre que la participation des jeunes aux campagnes électorales demeure limitée en Afrique. En moyenne, 34% des jeunes ont assisté à des rassemblements de campagne ou des

meetings en 2014, Un an avant le sondage, seul 23% avaient tenté d'encourager à voter pour un certain candidat ou parti. En Afrique de l'Est, 51% des jeunes disent assister à des rassemblements de campagnes ou des meetings. Les jeunes nord africains ont de loin le niveau le plus bas de participation, avec 12% déclarant avoir assisté à un événement de campagne, et 11% ayant tenté d'influencer d'autres électeurs. AfroBarometer, Dispatch no. 41, 12 Août 2015, http://afrobarometer.org/sites/default/files/publications/Dispatches/ab_r6_dispatchno41.pdf.

²⁰⁰ Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, « Rapport mondial de la jeunesse sur l'engagement civique des jeunes en 2016 », www.unworldyouthreport.org/images/docs/un_world_youth_report_youth_civic_engagement.pdf.

²⁰¹ Ibid.

²⁰² Union Inter-Parlementaire (2016) Participation des jeunes aux parlements nationaux. Web www.ipu.org/pdf/publications/youthrep-e.pdf – Conclusions d'un ratio 60:40 hommes/femmes.

²⁰³ Plan International (2019) Taking the Lead: Girls and Young Women Changing the Face of Leadership

²⁰⁴ Programme des Nations Unies pour le développement et NDI "Empowering women for stronger political parties" (October 2011)

²⁰⁵ Dersnah, M.A. Women in Political and Public Life: Global Report for the Working Group on the issue of discrimination against women in law and in practice. Haut-Commissariat des droits humains des Nations unies. Disponible ici: https://www.ohchr.org/documents/issues/women/WG/PublicPoliticalLife/WG_Global.docx

²⁰⁶ Union Inter-Parlementaire (2018) Participation des jeunes aux parlements nationaux. Web <<https://www.ipu.org/resources/publications/reports/2018-12/youth-participation-in-national-parliaments-2018>>

²⁰⁷ IPU "Gender-Sensitive Parliaments: A Global Review of Good Practice" Report No 65 (2011)

²⁰⁸ Ibid.

²⁰⁹ IDEA, From Words to Action: Best Practices for Women's Participation in Latin American Political Parties, Sweden, 2008.

²¹⁰ UNDP and NDI (2011)

²¹¹ Ibid.

²¹² ONU Femmes, Haut-Commissariat des droits humains des Nations unies, IPU et NDI (2018) Violence Against Women in Politics. New York: UN Women.

²¹³ Plan International (2019) Taking the Lead: Girls and Young Women Changing the Face of Leadership

²¹⁴ IPU "The World of Parliaments" IPU Quarterly Review, December 2009, No 36.

²¹⁵ Lovenduski, J. (2015) *Gendering Politics, Feminising Political Science*. London. ECPR Press

²¹⁶ Goetz, A.M. (2002) Women's Political Effectiveness – A Conceptual Framework. Chapter 2 in *No Shortcuts to Power: African Women in Politics and Policymaking*. Zed Books

²¹⁷ ONU Femmes & IPU Femmes en politique rte 2017

²¹⁸ Forum sur les droits humains du Haut-Commissariat des droits humains des Nations unies, Démocratie et Etat de droit, Rapport du Co-président sur la Première session de "widening the democratic space: the role of youth in public decision-making. A/HRC/34/46. 31/01/2017

²¹⁹ United Nations, Committee on the Elimination of Discrimination against Women (CEDAW), General Recommendation 25, *Temporary Special Measures*, UN Doc.

CEDAW/C/2004/I/WP.1/Rev.1, 30 (2004), para. 22.

²²⁰ "Women in national parliaments." *Inter-Parliamentary Union*. 1 Jun. 2016. Web. <http://www.ipu.org/wmn-e/arc/classif010616.htm>.

²²¹ Hamelin, Amy. "Presentation to the UN Working Group on Discrimination against Women in Law and Practice: National Democratic Institute" July 25, 2012.

²²² Tripp, Aili Marie, "Quotas and the Political Representation of Women" Présentation au Working Group sur les discriminations à l'égard des femmes dans la loi et en pratique, 3 Octobre, 2012.

²²³ Tripp, Aili Marie, "Quotas and the Political Representation of Women" Présentation au Working Group sur les discriminations à l'égard des femmes dans la loi et en pratique, 3 Octobre, 2012.

²²⁴ EC-UNDP Joint Taskforce (2017) Youth Participation in Electoral Processes. Handbook for Electoral Management Bodies.

²²⁵ Quota Project, 'Kenya', www.quotaproject.org/country/kenya

²²⁶ Quota Project, 'Uganda', www.quotaproject.org/country/uganda

²²⁷ Quota Project, 'Rwanda', www.quotaproject.org/country/rwanda

²²⁸ IPU "Gender-Sensitive Parliaments: A Global Review of Good Practice" Report No 65 (2011)